



Plans directeurs 2008-2012 des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles, axée sur les résultats par et pour les communautés locales et peuples autochtones pygmées.

Evaluation commanditée par le Réseau CREF - RDC, avec l'appui financier de RFN.

Dieuwke Klaver et Erick Kasuku Kalaba



Evaluation externe de mi-
parcours

The Centre for Development Innovation (CDI) works on processes of innovation and change in the areas of secure and healthy food, adaptive agriculture, sustainable markets and ecosystem governance. It is an interdisciplinary and internationally focused unit of Wageningen University and Research Centre within the Social Sciences Group.

Through facilitating innovation, brokering knowledge and supporting capacity development, our group of 60 staff help to link Wageningen UR's expertise to the global challenges of sustainable and equitable development. CDI works to inspire new forms of learning and collaboration between citizens, governments, businesses, NGOs and the scientific community.

More information: www.cdi.wur.nl



Innovation & Change



Ecosystem Governance



Adaptive Agriculture



Sustainable Markets



Secure & Healthy Food

Plans directeurs 2008–2012 des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles, axée sur les résultats par et pour les communautés locales et peuples autochtones pygmées.

Evaluation commanditée par le Réseau CREF-RDC



Avec l'appui financier de RFN.



Dieuwke Klaver et Erick Kasuku Kalaba

Evaluation externe de mi-parcours

Décembre 2010

Project code 8140015300

Wageningen UR Centre for Development Innovation

Table des Matières

Acronymes	5
Résumé sommaire	i
1 Introduction sur l'évaluation	1
1.1 Motivation	1
1.2 Objectifs de l'évaluation externe de mi-parcours	1
1.3 Déroulement de la mission	2
2 Brève description des ensembles à évaluer	4
2.1 Brève description du Réseau CREF en RDC	4
2.2 Brève description de la Province du Nord-Kivu	5
2.3 Brève description du plan directeur et son évolution	6
3 L'évaluation des axes du plan directeur	8
3.1 Axes d'intervention et résultats attendus	8
3.2 L'efficacité du programme	9
3.3 Axe 1 : Gestion participative des forêts et des aires protégées	10
3.4 Axe 2 : Sécurité alimentaire	18
3.5 Axe 3 : Ressources halieutiques	19
3.6 Axe 4 : Santé, eau potable et hygiène communautaire	20
3.7 Axe 5 : Dignité et stabilité des peuples pygmées	21
3.8 Axe 6 : Conditions socio-culturelles et droits civiques	22
3.9 Axe 7 : Intérêts socio-économiques	23
3.10 Axe 8 : Droits et libertés des Cls riveraines des forêts et des aires protégées	23
3.11 Axe 9 : Gestion institutionnelle du plan	23
3.12 La pertinence des Plans Directeurs Territoriaux	25
3.13 Groupes cibles touchés	26
4 Performance organisationnelle	28
4.1 Introduction	28
4.2 Performance des organisations membres	28
4.3 Performance des CCTs	29
4.4 Performance du Comité d'Orientation Forêts	30
5 Performance organisationnelle du Réseau et son bureau	31
5.1 Le contexte externe	31
5.2 Capacité organisationnelle	32
5.3 Motivation organisationnelle	36
5.4 Performance Organisationnelle	38
6 Leçons tirées, conclusions et recommandations	40
6.1 Conclusions	40
6.2 Recommandations de l'évaluation mi- parcours	48
Annexe 1 : Termes de Référence	1
Annexe 2 : Guide de collecte des données	14
Annexe 3 : L'échantillon touché par l'évaluation	19
Annexe 4 : Bilan des réalisations 2008-2010	20
Annexe 5 : Dépenses sur financement RFN 2008-2010	29

Acronymes

AAP	Aide et Actions pour la Paix.
AG	Assemblée Générale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AGIR	Agro-Industrie Rurale
ASOJED	Actions Solidaires pour Jeunes Désemparés.
CA	Conseil d'Administration
CCT	Conseil de Concertation Territoriale
CFCL	Concession Forestière des communautés locales.
CINE RELAX	Ciné pour le Reboisement, l'Environnement local et l'Animation Socio-sanitaire.
CIPSOPA	Centre d'Intervention de Promotion Sociale Participative.
CL	Communautés Locales
COF	Comité d'Orientation Forêts et Ressources Naturelles
CS	Commission de Surveillance
DAF	Directeur Administratif et Financier
FODI	Forêts pour le Développement Intégral.
FORIC	Forum Intercommunautaire des Couples Chrétiens.
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
ISAD	Ishango African Documentation.
MARP	Méthodes Accélérées de Recherche Participative
MUSO	Mutuelle de Solidarité
ONGD	Organisation Non Gouvernementale de Développement.
PA	Peuples Autochtones Pygmées
PAL	Programme d'Actions Locales
PADERU	Programme d'Actions de Développement Rural
PDT	Plan Directeur Territorial
PNKB	Parc National Kahuzi-Biega
PNVi	Parc National des Virunga
PTF	Partenaire Technique et Financier
PREPPYG	Programme de Réhabilitation et de Protection des Pygmées.
Réseau CREF	Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers
REID	Réseau d'Initiatives Locales pour le Développement Durable.
RFN	Rainforest Foundation Norvège
RRN	Réseau Ressources Naturelles
RI	Règlement Intérieur
RDC	République Démocratique du Congo
SC	Société Civile
SIG	Système d'Information Géographique
SNEL	Société Nationale d'Electricité.
UICN`	Union Internationale de la Conservation de la Nature
USD	United States Dollars
UPADERI	Union Paysanne pour le Développement Rural Intégré.
UPENOKI	Union des Pêcheurs du Nord-Kivu.
VECO	Vredeseilanden-Coopibo
VSF	Vétérinaires sans Frontières

Résumé sommaire

Introduction

Le présent rapport décrit les résultats de l'évaluation externe de mi-parcours des plans directeurs 2008-2012 des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles. Cette évaluation a été commanditée par le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers (Réseau CREF) sur financement de la Rainforest Foundation Norvège (RFN).

Les objectifs spécifiques auxquels cette évaluation vise à répondre ont été reformulés de façon suivante :

1. Etablir le bilan de mi-parcours du plan quinquennal en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles.
2. Examiner la pertinence et la durabilité des actions réalisées dans le cadre des plans directeurs, ainsi que leur niveau d'acceptation comme politique territoriale.
3. Examiner la performance organisationnelle des organisations membres, d'autres entités et du Réseau (objectif 2) et l'efficacité des procédures de travail du Réseau.
4. Capitaliser les leçons apprises dans le parcours.
5. Formuler des recommandations d'amélioration pour les 24 mois restants.

Monsieur Eric KASUKU KALABA, a été recruté pour cette évaluation comme consultant national. Le consultant international, Mme Dieuwke Klaver a complété la collecte des informations à travers des entretiens téléphoniques au niveau international. L'échantillon des personnes ressources rencontrées sur le terrain s'élève à 315 personnes au niveau local et 5 personnes dans 5 organisations au niveau international. La triangulation et le recoupement des toutes les données récoltées a eu lieu à la fin du déploiement des évaluateurs sur le terrain en vue de la rédaction du présent rapport.

Les deux consultants ont modéré l'atelier de validation des premiers résultats de l'évaluation. Participèrent à cet atelier, les 31 délégués des organisations membres du Réseau, le Conseil d'Administration (9 personnes), la commission de surveillance (3 personnes), le Secrétariat Général du Réseau (4 membres) et un représentant de RRN.

Le contexte

Le Réseau CREF fut créé en 2003 lors de l'Assemblée Générale Constitutive. Sa vision est la suivante : « Le Réseau CREF, cadre de référence, contribue à la lutte contre la pauvreté des communautés locales dépendantes des forêts par la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo ».

Il a comme mission d'être un cadre de concertation, de lobbying et de plaidoyer, renforçant les capacités des membres solidaires, actifs et professionnels dans la conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo.

A l'heure actuelle (en décembre 2010), le Réseau CREF compte 31 membres actifs dans tous les territoires de la Province du Nord Kivu. Il est membre du Réseau Ressources Naturelles au niveau national et membre de l'UICN Global.

La Province du Nord-Kivu constitue la zone d'intervention principale du Réseau CREF. 70 % de cette province est occupée par des forêts. Elle s'étend sur 59.631 km² et, elle est répartie en 6 territoires et 17 Secteurs ou chefferies qui sont dotées de la personnalité juridique. La Province compte également 3 grandes villes qui utilisent du charbon de bois pour la cuisson. Il s'agit de Goma, Beni et Butembo. La densité de la population (84 personnes) au km² est très élevée par rapport à la moyenne de la RDC.

Les plans directeurs territoriaux et quinquennaux (PDT)

Les plans directeurs territoriaux environnementaux sont le résultat d'un processus MARP avec la participation active des communautés locales et autres parties prenantes. L'exécution de ces plans quinquennaux a effectivement démarré en 2008 et elle prend fin en 2012.

Leur objectif est de contribuer à la paix et à la bonne gouvernance au Nord -Kivu en accompagnant les communautés locales et les peuples autochtones pygmées dans leur exécution.

Les groupes cibles sont les populations forestières du Nord-Kivu, soit près de 70 % de la population (3500.000 habitants). En termes d'impact, il est prévu que 20 % des communautés locales accompagnées par le Réseau CREF, développent des actions leur permettant la survie en répondant à, au moins, 5 besoins familiaux prioritaires grâce aux ressources forestières et naturelles gérées durablement et équitablement.

Les PDTs comptent 9 axes avec un ensemble de 15 résultats à atteindre après regroupement de différents résultats formulés année par année. Sur base d'un diagnostic institutionnel réalisé en 2009, les axes d'intervention ont été réduits de 9 à 4 pour plus d'efficacité et de professionnalisme.

Conclusions

Etablir le bilan de mi-parcours des PDTs en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles.

Efficiences et niveau d'exécution

De 2008 à 2010 presque 50 % du budget rendu disponible par le RFN et UICN-NL a été alloué à l'exécution des axes 1 et 9. 23 % du budget a été utilisé pour les frais de fonctionnement du Réseau CREF. Chaque membre du Réseau a reçu en moyenne un montant de 26.807 USD pour l'exécution des activités et a bénéficié du renforcement des capacités pour un montant de 11.450 USD par membre. On estime que les activités programmées dans le cadre de la RFN ont été exécutées à plus de 80 %. Quelques axes (4, 5, 6, 7, 8) n'ont pas trouvé de financement.

Effets et impacts perceptibles

Les axes qui ont réussi en grande partie sont axe 1 et axe 3 (auparavant axe 5) et axe 4 (auparavant axe 9).

- La gestion participative des forêts et des aires protégées concerne déjà 45 % de la surface de la Province à travers la cartographie participative, les concessions forestières des communautés locales et la résolution des conflits entre les populations riveraines et les deux parcs. C'est une surface considérable pour laquelle des stratégies sont en cours pour protéger les droits des communautés locales et des peuples autochtones. Il reste la formalisation de ces cartes, des concessions forestières et des cahiers de charge par des actes juridiques.
- L'axe sur la dignité et la stabilité pygmées touche aux relations de pouvoir entre les pygmées et les bantous et, il traite des questions de fond. Des chefs coutumiers ont donné leur accord de principe pour la sécurisation foncière et d'autres sont d'accord pour des concertations sur la problématique foncière. Observons aussi un accès progressif (bien que timide) des Pygmées au système judiciaire concernant l'accès au foncier.
- La gestion institutionnelle du plan directeur territorial. Le Réseau représente un îlot de transparence et de bonne gouvernance dans la Province et, peut-être aussi, au niveau de la RDC. Les activités menées pour assurer une bonne exécution du plan quinquennal, le renforcement continu des capacités des membres dans la gestion de leur organisation et l'exécution des activités sur le terrain ont été très pertinentes dans ce cadre.

Ces trois axes ont un caractère de transformation de la société car, ils sont basés sur le changement des relations de pouvoir, la gestion transparente du Réseau, la création des relations de redevabilité.

Les conditions de vie de la population ne sont pas encore améliorées de façon convaincante. Les actions prometteuses sont les foyers améliorés (encore disséminés à petite échelle), les plantations d'arbre (impacts inconnus), et les attentes que les populations ont des concessions forestières pour les CLs.

L'introduction des briquettes, du bio digesteur, de l'apiculture, de la pisciculture et des MUSO n'ont pas encore connu des retombées vraiment significatives pour la population. Les causes les plus importantes semblent être le manque de suivi par les membres du Réseau, l'insuffisance de connaissances techniques (briquettes, apiculture, étangs, sources d'eau), des membres pour l'introduction de l'activité. Les actions de cartographie, des concessions forestières, de gestion des conflits et de sécurisation foncière des Pygmées n'ont pas encore contribué à l'amélioration des conditions de vie.

Groupes cibles bénéficiaires

En éliminant le nombre de personnes qui ont assisté aux activités de vulgarisation et en comptant les personnes qui ont participé aux échanges, formations et activités, le Réseau CREF a atteint 54500/3500.000 personnes, soit 1.6 %.

En moyenne, 46 % des personnes qui participent aux activités du Réseau sont des femmes. L'axe 9, qui englobe toutes les activités organisées par le Réseau auprès de ses membres ne compte qu'une participation de 16 % des femmes. Ceci montre que les membres du Réseau comptent surtout des cadres masculins.

L'insuffisance des moyens financiers mobilisés et le faible niveau de sensibilisation des populations locales ne permettent pas encore de les impliquer de manière très significative aux actions du Réseau. Leur participation est surtout manifeste lors des processus de planification et des activités de vulgarisation.

Examiner la pertinence et la durabilité des actions réalisées dans le cadre des PDTs, ainsi que le niveau d'acceptation du PDT comme politique territoriale.

Le niveau d'acceptation du PDT comme politique territoriale

Les Plans Directeurs Territoriaux représentent les besoins et les préoccupations des populations qui dépendent de la forêt. Bien que ces PDTs aient la qualité d'un outil de canalisation des fonds et d'harmonisation des interventions au niveau des territoires, les évaluateurs n'ont pas réuni suffisamment des preuves pour leur utilisation par les administrations territoriales ou des bailleurs de fonds autre que l'UICN et la RFN. Pourtant, les PDTs ont le potentiel de devenir un outil très pertinent pour les administrateurs territoriaux et les autorités politico-administratives provinciales, ainsi que pour des PTFs..

Les PDTs restent encore un outil pour le Réseau.

La pertinence des axes dans le PDT

Toutes les réalisations issues du PDT et ses différents axes sont pertinents par rapport aux besoins de la population, qui a été à la base de la formulation du PDT.

Par rapport à sa vision et sa mission, le Réseau a recentré son intervention en se limitant aux 4 axes des Plan Directeurs Territoriaux. Par rapport à l'ampleur de l'insécurité alimentaire de la population et de l'orientation de l'entrepreneuriat environnemental, les évaluateurs se demandent si l'abandon de cet axe a été une bonne décision. Le Réseau CREF pourrait s'épanouir dans le domaine de la sécurité alimentaire sur base des produits ligneux et non-ligneux de la forêt et en ciblant les peuples qui dépendent de la forêt.

Durabilité des axes dans le PDT

Les axes qui ont un caractère de transformation de la société représentent une grande potentialité de changer des relations entre la population et les autorités politico-administratives et entre différentes catégories de la population mais, il est encore trop tôt de parler d'un changement durable.

Les activités génératrices de revenus ne s'autofinancent pas encore et les membres du Réseau manquent, parfois, les compétences techniques pour introduire l'activité. De l'autre côté, il s'observe un manque d'entretien des infrastructures par la population. Ce qui entrave la durabilité des activités.

La performance organisationnelle des entités du Réseau CREF et les procédures de travail

Les membres

Les efforts que le Secrétariat Général mène pour le renforcement des capacités des membres sont considérables en temps et en moyens. Ils restent nécessaires pour développer et maintenir la culture de bonne gouvernance actuelle et renforcer les compétences techniques des membres dans les domaines prometteurs pour l'amélioration des conditions de vie.

L'efficacité et l'impact sur le terrain des membres sont encore faibles car, leurs activités sont affectées par la faible mobilisation des moyens financiers et la fuite des cerveaux. Des initiatives pour développer des approches entrepreneuriales sont encourageantes mais, n'ont pas encore eu des effets concluants.

Les CCTs et le COF

Les CCT ainsi que les COF sont des idées originales mais, leur opérationnalité pose encore problème. En considérant que le Réseau CREF a été invité par le Gouvernorat pour superviser une commission technique pour la rédaction d'un édit sur la réglementation forestière, les évaluateurs se demandent si le COF est encore une structure pertinente dans le Nord-Kivu.

Le Réseau CREF

En termes de *capacité organisationnelle*, les textes du Réseau sont appropriés et les organes du Réseau fonctionnent conformément aux textes.

Les enjeux majeurs auxquels le Réseau est confronté sont la surcharge de l'équipe du bureau, la lourdeur du cycle de planification et de programmation ainsi qu'un manque de temps pour développer un leadership stratégique.

La *motivation organisationnelle* du Réseau se caractérise en termes de promotion de la culture de la transparence et de la bonne gouvernance, une orientation sur le plaidoyer et l'entrepreneuriat environnemental et une absence de possibilités d'apprentissage entre membres. A l'heure actuelle, beaucoup d'efforts sont menés par l'équipe du Secrétariat Général pour promouvoir cette culture de transparence auprès des membres. Bien que le Réseau ait opté pour le plaidoyer et l'entrepreneuriat environnemental comme orientation, les membres considèrent le Réseau plutôt comme un bailleur de fonds. Les possibilités d'apprentissage au sein du Réseau ne sont pas exploitées suffisamment.

Le Réseau CREF reste et va rester *pertinent* au Nord-Kivu et au niveau national tant que l'Etat ne pourra pas trouver des solutions durables aux défis. Il apporte plusieurs réponses appropriées à nombreux besoins stratégiques de la population dans la thématique. Il est un exemple de bonne gouvernance au niveau de la province et est cité parmi les bons exemples au niveau du pays.

L'*efficacité* du Réseau à travers ses membres et ses synergies reste encore faible, car une partie importante de ces entités n'est pas performante ni financièrement viable. Au niveau de l'équipe du Secrétariat Général, des conditions commencent à être remplies pour devenir de plus en plus efficace en termes de plaidoyer au niveau provincial et national avec le RRN.

En termes d'*efficacité*, les procédures de travail sont trop lourdes, surtout le cycle de planification et de rapportage annuel. L'équipe du Secrétariat Général consacre beaucoup de temps aux activités d'exécution quotidienne du programme financé par la RFN et ceci, au détriment des questions stratégiques.

En termes de *viabilité financière*, la recherche des PTFs ne se porte pas bien. Cet aspect lié à la mobilisation des fonds externes reste un défi de taille auquel le Secrétariat Général devrait s'affronter pour le moment. Les organes du Réseau ne peuvent pas fonctionner sans appui externe, ce qui est une des premières étapes de la survie du Réseau.

Recommandations de l'évaluation mi- parcours

1.1.1 Par rapport à l'exécution du PDT.

Les PDTs et les résultats de la cartographie participative sont des outils de planification très pertinents, non seulement pour le Réseau CREF, mais aussi pour les administrateurs territoriaux et d'autres partenaires techniques et financiers qui désirent intervenir au Nord-Kivu. Il s'avère important que le Réseau CREF se lance dans la promotion de ses PDTs pour mobiliser plus de finances pour leur exécution.

De façon générale, il est recommandé que le Réseau cherche davantage à améliorer les conditions de vie des populations.

Les recommandations par axe du PDT ont été résumées au chapitre 6 du présent rapport.

1.1.2 Par rapport à la performance organisationnelle des entités du Réseau.

Par rapport aux membres

Afin de diminuer la forte dépendance des membres vis-à-vis du Réseau CREF et afin d'augmenter la contribution des membres à la vie du Réseau, il s'avère important de réfléchir sur les conditions d'adhésion des nouveaux membres. Ceci pour avoir des membres plus performants sur le terrain.

Par rapport aux CCTs et le COF

- Organiser des rencontres sur l'opérationnalité des CCT et de COF et entrevoir de mener un plaidoyer auprès de l'autorité publique pour une participation effective quant à ce.
- Il s'avère important que le Réseau CREF et le RRN mènent une réflexion sur la raison d'être et la fonctionnalité du COF et sur la nécessité de le renforcer. Au cas où le COF serait relancé, il est recommandé que les partenaires des territoires participent aux réunions, à condition de mobiliser les moyens nécessaires.

Par rapport au Réseau :

Le redéploiement du temps disponible au sein de l'équipe du Secrétariat Général en faveur des activités qui cadrent avec un leadership stratégique restent un défi majeur. Des suggestions ont été identifiées lors de l'atelier de validation.

Ces possibilités permettent au Secrétariat Général de mobiliser des finances pour les autres axes des PDTs, pour rendre les scénarios de plaidoyer et d'entrepreneuriat environnemental opérationnels, pour élaborer une stratégie de développement du genre qui est spécifique et qui améliore les conditions de vie et le statut des Pygmées et d'autres ; et pour concevoir une stratégie d'apprentissage entre les membres.

1 Introduction sur l'évaluation

1.1 Motivation

Créé le 20 mai 2003, le Réseau CREF s'est doté du plan quinquennal 2007-2011 à l'issue d'un processus participatif de planification mené en 2005-2006 à travers le « Projet MARP », financé par Rainforest Foundation Norvège. Le plan quinquennal ainsi défini a dégagé trois dimensions majeures en termes d'organisation technique, administrative et opérationnelle.

Sur le plan technique, le plan directeur s'est fondé sur 9 axes d'intervention qui, lors du diagnostic organisationnel mené en 2009, ont été réduits à 4 pour raison d'efficacité et d'efficience. Sur le plan administratif, le Réseau CREF s'est doté du Manuel des procédures de gestion administrative, financière, comptable et matérielle, après avoir revisité son cadre stratégique et institutionnel. Sur le plan opérationnel, les organisations membres du Réseau CREF sont organisées en synergies des acteurs au niveau des Territoires et des villes afin de partager et de capitaliser les expériences acquises dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal.

Dans le parcours du plan quinquennal, il y a lieu de noter que l'année 2007 était essentiellement consacrée au lancement du plan avec deux étapes essentielles : l'organisation de l'atelier de lancement et la récolte des données de base pour servir de référence à l'évaluation ultérieure. Tenant compte de cet aspect, l'on peut considérer que le plan a effectivement démarré en 2008. Le partenariat actuel avec Rainforest Foundation Norvège, caractérisé par un contrat de collaboration triennal 2010-2012, permet de considérer que le plan va jusque 2012 au lieu de 2011, étant entendu que les activités ont réellement démarré en 2008.

L'année 2010 constituant donc la 3ème année du plan quinquennal, la 4ème année (2011) devra lancer les bases pour la prochaine planification quinquennale 2013-2017, conformément au Manuel des procédures de gestion du Réseau CREF. Avant d'arriver à cette étape, il est important que les acteurs impliqués dans le plan quinquennal en cours se soumettent à une évaluation externe, telle que stipulée dans ce Manuel des procédures de gestion.

Par ailleurs, le plan quinquennal en cours est supporté financièrement par deux principaux partenaires, notamment RFN et UICN NL. Ce dernier étant fin programme (31 décembre 2010) avant l'expiration du plan quinquennal du Réseau CREF (au 31 décembre 2012), il se pose une question majeure de la suite de sa contribution au plan. Certes, les négociations sont en cours entre UICN NL et le Gouvernement Néerlandais. Mais, l'inquiétude demeure quant aux possibilités de financement par rapport aux besoins locaux.

C'est dans ce contexte que la présente évaluation externe est organisée.

1.2 Objectifs de l'évaluation externe de mi-parcours

La présente évaluation a un objectif global et six objectifs spécifiques. **Globalement**, l'évaluation vise à offrir aux parties prenantes aux plans directeurs du Réseau CREF, une opportunité pour capitaliser les potentialités actuelles en vue d'optimiser les chances de réussite du plan quinquennal d'ici décembre 2012.

De manière spécifique, cette évaluation poursuit six tâches précises qui sont :

1. Etablir le bilan de mi-parcours du plan quinquennal en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles actuellement, tant au niveau des organisations membres qu'au niveau du Secrétariat Général du Réseau CREF ;
2. Examiner le niveau de performance des organisations membres et du Réseau CREF-Secrétariat Général dans la mise en œuvre et le niveau d'acceptation du document des plans directeurs comme politique de développement territorial ;
3. Apprécier l'efficience en termes des procédures de travail du Réseau CREF dans la mise en œuvre des activités planifiées ;

4. Examiner la pertinence des activités du Réseau CREF et de ses membres par rapport au contexte, à la politique provinciale et nationale, et les mécanismes de durabilité organisationnelle et de pérennité financière ;
5. Capitaliser les leçons apprises dans le parcours et les expériences phares des membres et du Réseau CREF ;
6. Formuler des recommandations et suggestions d'amélioration pour les 24 mois restants, soit de janvier 2011 à décembre 2012.

Les termes de référence de l'évaluation mi-parcours figurent en annexe 1.

1.3 Déroutement de la mission

1.3.1 La question de l'échantillon et des groupes cibles touchés par l'évaluation externe

L'échantillon ainsi que les catégories qui ont été rencontrés dans le cadre de la présente évaluation sont assez diversifiés.

S'agissant des catégories, il y a lieu de noter que ce sont les suivantes :

- les communautés locales et autochtones pygmées,
- les organisations membres du Réseau CREF,
- les synergies territoriales et des villes,
- les organes dirigeant, de contrôle et de gestion du Réseau,
- les partenaires publics du Réseau,
- les partenaires techniques et financiers des organisations membres du Réseau,
- les partenaires techniques et financiers internationaux du Réseau.

Concernant la taille de l'échantillon rencontré sur le terrain, 315 personnes (au niveau local) et 5 personnes dans 5 organisations au niveau international, soit en tout 320 ont été rencontrées. L'annexe 3 présente la répartition de l'échantillon touché par l'évaluation externe.

1.3.2 Méthodologie de l'évaluation externe de mi-parcours

L'évaluation a utilisé des méthodes et techniques appropriées pour collecter le maximum d'informations sur les plans directeurs et ses orientations futures. Il s'est agi principalement de :

- L'analyse documentaire ;
- L'interview semi-structurée ;
- L'observation directe ;
- Le focus group ;
- Les entretiens téléphoniques avec des organisations internationales.

Ainsi, l'évaluation a eu un caractère participatif notamment par les échanges ouverts entre la facilitation de l'évaluation et les évalués. La triangulation et le recoupement des toutes les données récoltées a eu lieu à la fin du déploiement des évaluateurs sur le terrain en vue de la rédaction du présent rapport.

1.3.3 La facilitation de l'évaluation externe de mi-parcours

La facilitation de la présente évaluation a eu deux composantes :

- La composante nationale qui a été assurée par Monsieur Eric KASUKU KALABA, Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Bukavu et Consultant Indépendant en développement ;
- La composante internationale qui a été pilotée par CDI (Centre pour le Développement et l'Innovation) des Pays-Bas, à travers Mme Dieuwke KLAVER, Experte en Gouvernance.

Les attributions de chaque consultant sont décrites dans le document des termes de référence en annexe 1 de ce rapport.

1.3.4 Du calendrier de l'évaluation externe de mi- parcours

La présente évaluation a duré trente-six jours repartis entre les quatre phases suivantes :

- préparation pédagogique de l'évaluation externe ;

- collecte des données sur le terrain ;
- analyse et traitement des données récoltées ;
- validation des résultats de l'évaluation et réorientation du plan.

Le calendrier détaillé du déploiement des évaluateurs est présenté dans l'annexe 1 du rapport s'agissant des termes de référence.

1.3.5 Du guide de collecte des données sur le terrain

Pour collecter les données sur le terrain, un guide a été élaboré, discuté et amendé par toutes les parties prenantes à la présente évaluation externe. Des questions développées dans le guide de collecte ont concerné les catégories suivantes des parties prenantes au plan directeur :

- Le Secrétariat Général du Réseau CREF ;
- Les organisations membres du Réseau ;
- Les communautés locales et autochtones ;
- Les membres des conseils de concertation territoriale ;
- Les organes politiques du Réseau ;
- Les partenaires publics du Réseau ;
- Les partenaires techniques des organisations membres du Réseau.

Le guide de collecte des données est présenté en intégralité en annexe 2 du présent rapport d'évaluation.

1.3.6 Des difficultés rencontrées pendant l'évaluation et solutions apportées

La présente évaluation s'est déroulée normalement sur le terrain. Seulement, on peut noter que, parfois, les grandes distances qui séparaient les différents sites de réalisations à vérifier dans un territoire ou entre deux territoires, ont gêné quelquefois à cause des fatigues qu'elles engendraient dans le chef du consultant national.

Aussi, la multitude des différents documents et rapports mis à la disposition des consultants pour analyse a, quelquefois, constitué une sorte d'encombrement tant dans leur examen que dans la production des synthèses opérationnelles à intégrer dans le draft de rapport.

Mais, des dispositions pratiques et techniques appropriées ont chaque fois été arrêtées pour faciliter le travail.

1.3.7 Précisions par rapport à l'exécution des TdRs

Bien que l'évaluation concerne le plan quinquennal et son exécution avec le financement de deux principaux partenaires, à savoir la RFN et l'UICN – NL, les travaux d'évaluation sur le terrain n'ont pas pris en compte les réalisations des organisations membres financées par UICN NL.

Le Réseau CREF rédige des plans et des rapports annuels pour obtenir des financements de RFN. Il ne produit pas un plan et rapport annuel qui comptabilise les réalisations issues d'autres sources de financement et qui contribuent à l'exécution des PDTs. Les projets financés par UICN-NL et à exécuter par des membres du Réseau sont connus, mais ils ne figurent pas dans le bilan des réalisations 2008-2010 en annexe 4. D'autres projets qui contribuent à l'exécution des PDTs ne sont pas connus.

2 Brève description des ensembles à évaluer

2.1 Brève description du Réseau CREF en RDC

En 2000, la Bibliothèque Nationale du Nord-Kivu et l'ONGD PAL avaient jugé impérieux de rassembler les acteurs de conservation du Nord-Kivu afin de capitaliser et de partager leurs expériences en matière de conservation et de gestion forestière. C'est ainsi qu'une proposition de projet (sous forme d'atelier) avait été soumise au Comité Néerlandais pour l'UICN/TRP afin de solliciter un appui.

En 2002, le dossier fut approuvé et le projet fut exécuté. C'est dans cet atelier que les 32 participants avaient décidé de créer un Réseau d'échanges, de concertation et de renforcement mutuel pour la Province du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo.

En octobre-novembre 2002, le PAL, désigné pour assurer le pilotage de l'idée du Réseau, avait fait la récapitulation des avis et considérations des membres potentiels qui ont répondu à un questionnaire leur adressé afin de se prononcer sur la dénomination, le siège social, les mécanismes de fonctionnement et de gestion, le profil des membres du CA et des membres de la Commission de Surveillance ainsi que celui du Secrétaire Général. Dans ce mandat de pilotage, le PAL avait négocié et obtenu l'appui d'ICCO/Pays-Bas pour un projet dont l'une des activités consistait à organiser un atelier afin de structurer le Réseau.

C'est ainsi que le 20 mai 2003 à Kanyabayonga, 21 institutions actives dans la Conservation ont créé le Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers du Nord-Kivu (Réseau au CREF). Lors de cet atelier de structuration et de l'Assemblée Générale Constitutive du Réseau (mai 2003), les organisations membres de cette plate - forme avaient défini leur cadre stratégique et institutionnel comprenant une vision, une mission et des objectifs prioritaires, actualisé en juillet 2007 :

Vision :

Le Réseau CREF, cadre de référence, contribue à la lutte contre la pauvreté des communautés locales dépendantes des forêts par la gestion rationnelle des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo.

Mission :

Le Réseau CREF est un cadre de concertation, de lobbying et de plaidoyer, renforçant les capacités des membres solidaires, actifs et professionnels dans la conservation et la réhabilitation des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo.

Objectifs stratégiques :

1. Appuyer techniquement les structures membres dans les secteurs clés de conservation et de réhabilitation des écosystèmes forestiers.
2. Favoriser le travail en synergie entre les membres œuvrant dans une même entité et entre entités différentes.
3. Promouvoir et défendre les intérêts stratégiques des membres dans le secteur de conservation des écosystèmes forestiers.
4. Créer un système d'information et de documentation approprié (banque de données) au Réseau CREF.
5. Assurer un lobbying et plaidoyer en faveur de ses membres pour plus de performance dans le secteur de conservation des écosystèmes forestiers.
6. Faire connaître, à l'échelle locale, nationale et internationale, les ressources de la biodiversité du Nord-Kivu en particulier et de la République Démocratique du Congo en général.

Valeurs et devise du Réseau CREF :

Les organisations membres du Réseau CREF prônent les valeurs ci-après : *la transparence, la solidarité, la synergie et l'amour du travail bien fait*. La devise du Réseau CREF est : « **les écosystèmes forestiers au profit de l'Homme.** »

Structure organisationnelle du Réseau CREF :

Conformément à l'article 15 de ses Statuts, le Réseau CREF comprend quatre (4) organes, à savoir : l'Assemblée Générale (1 réunion par an), le Conseil d'Administration (4 réunions par an), la Commission de Surveillance (2 réunions par an) et le Secrétariat Général (12 réunions par an pour l'exécution des programmes et la gestion quotidienne du Réseau CREF).

Système de travail des membres et du Réseau CREF :

Les organisations membres du Réseau CREF sont organisées, par entité administrative (Territoire/Ville) en Synergie des acteurs. Périodiquement (trimestriellement ou semestriellement), elles se concertent avec d'autres acteurs autour de la problématique forestière et environnementale de l'entité concernée. Ces acteurs sont les suivants : les services techniques et sécuritaires de l'Etat (Environnement, Développement Rural, Agriculture, Pêche et Elevage, Mines, Sécurité - ANR - Police - Armée -), les chefs coutumiers et les autres acteurs jugés clés de par leur influence dans le milieu. Ces rencontres constituent des moments propices d'analyse du contexte de travail, d'échanges d'expériences, mais aussi, une occasion de renforcement mutuel dans les thématiques forestière et environnementale.

Actuellement, le Réseau CREF compte 31 membres actifs à travers tous les territoires de la Province du Nord-Kivu. Il est présenté comme un Réseau thématique du secteur forestier, membre du Réseau Ressources Naturelles (RRN) de la Société Civile de la RDC et membre de l'UICN Global.

Ces membres cherchent à impliquer activement et réellement les communautés locales et autochtones dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités menées. Cela amène les acteurs à privilégier les méthodes participatives dans leur travail.

2.2 Brève description de la Province du Nord-Kivu

Le programme des plans directeurs des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles axé sur les résultats par et pour les communautés locales dépendantes des forêts se réalise au Nord-Kivu, l'une des vingt-six (26) Provinces de la RDC¹. La Province du Nord-Kivu constitue donc le rayon d'action principal du Réseau CREF. Les 31 membres actuels du Réseau rayonnent aussi dans cette province et ils sont présents dans tous les territoires.

70 % de cette province est occupé par des forêts. Outre le Parc National des Virunga longeant la Province, du Sud au Nord à l'extrême Est² et une petite portion du Parc National de la Maiko, la Province du Nord-Kivu est caractérisée essentiellement par deux types de forêts localisés sur le versant occidental des Monts Mitumba.

D'abord, la forêt ombrophile de montagne située entre l'humidité atmosphérique élevée, la température moyenne relativement basse (15 – 18° C) et les brouillards fréquents. Ensuite, la forêt ombrophile ou semi-décidue équatoriale aux altitudes inférieures à 1.700 m, avec une bande de transition entre 1.700 et 1.200 m d'altitude vers la grande forêt de la cuvette centrale du Congo. A l'Est de la Province du Nord-Kivu, sur le versant oriental des Monts Mitumba se trouvent deux autres types de forêts : la forêt sclérophylle du Graben aride et les formations subalpines des hautes montagnes (Ruwenzori).

La Province du Nord-Kivu compte 59.631 km² et elle est répartie en 6 territoires et 17 Secteurs ou chefferies qui, à partir de 2008 sont dotées de la personnalité juridique et jouissent, en principe, de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leur ressources économiques, humaines financières et techniques (Constitution RDC, 2006). Ceci implique que dans le processus de décentralisation en cours, le rôle du territoire se réduira en celui d'une entité déconcentrée qui relève directement du niveau national.

¹ Selon de découpage prévu dans la Constitution de 2006.

² Le Parc National des Virunga compte une superficie de 8 000 Km², soit 13,4 % de la superficie totale de la Province.

La Province compte également 3 grandes villes qui utilisent du charbon de bois pour la cuisson. Il s'agit de Goma, avec une population estimée à 600.000 habitants, Béni (300.000 habitants) et Butembo (550.000 habitants). La population totale de la Province est estimée à 5.000.000 personnes dont 2.000.000 ont moins de 15 ans. La densité de la population (84 personnes) au km² est très élevée par rapport à la moyenne de la RDC.³

Le tableau suivant présente le profil des Territoires.

N°	PARAMETRES	UNITE	BENI	LUBERO	RUTSHURU	NYIRAGONGO	MASISI	WALIKALE
1	Superficie ⁴	Km ²	7 484	18 096	5 289	335	4 734	23 475
2	Population totale	per- sonne	943 622	972 308	733 200	30 508	638 188	292 719
3	Densité	Hab/Km ²	126	54	139	187	135	12
4	Nombre de ménages	ménages	178 042	183 454	130 929	5 085	120 413	55 230
5	Nombre de ménages agricoles.	ménages	141 009	143 094	123 138		116 584	49 707
6	Taux de la population agricole.	%	79,2	78,0	94,0	96,0	96,8	90,0
7	Taille moyenne du ménage.	per- sonne	5,3	5,3	5,6	5,2	5,3	5,3
8	Taux de vulnérabilité vis-à-vis de la sécurité alimentaire.	%	46	31	56	66	52	52

Tableau 1 : Profil des Territoires du Nord- Kivu⁵
Source : Réseau CREF (2006)

2.3 Brève description du plan directeur et son évolution

2.3.1 Objectifs et résultats attendus

Les plans directeurs territoriaux environnementaux sont le résultat d'un processus MARP avec la participation active des communautés locales et autres parties prenantes. A travers différentes formations et ateliers, un diagnostic MARP a produit un plan directeur de gestion des ressources naturelles.

Dans le parcours du plan quinquennal, l'année 2007 était essentiellement consacrée au lancement du plan. Tenant compte de cet aspect, l'on peut considérer que le plan a effectivement démarré en 2008. Le partenariat actuel avec Rainforest Foundation Norvège, caractérisé par un contrat de collaboration triennal 2010-2012, permet de considérer que le plan va jusque 2012 au lieu de 2011.

L'objectif global du plan directeur est de contribuer à la paix et à la bonne gouvernance au Nord-Kivu en accompagnant les communautés locales et les peuples autochtones pygmées dans l'exécution des plans directeurs des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles axé sur les résultats.

Les groupes cibles des plans directeurs sont essentiellement les populations forestières du Nord-Kivu, soit près de 70% de la population (3.500.000 habitants). Ce sont donc les communautés locales et les peuples autochtones pygmées vivant en zones forestières et en milieux ruraux, accompagnés par les 31 membres du Réseau. Pour atteindre ces groupes cibles, les structures membres du Réseau se mobilisent sur le terrain, chacun dans son rayon d'action à travers les six territoires et les trois villes de la Province.

³ Source : DSRP (2005)

⁴ Deux territoires sont fortement occupés par le PNVi. Il s'agit de Rutshuru occupé à 54,6 % (soit 2 889 Km²) et Nyiragongo occupé à 51,3 %.

⁵ Source : Réseau CREF (2006), Plans directeurs 2007-2011 des dynamiques territoriales de gestion durable des ressources forestières et naturelles axée sur les résultats par et pour les communautés locales dépendantes des forêts

En termes d'impact, il est prévu que 20 % des communautés locales dépendantes des forêts touchés à la base par les plans directeurs territoriaux accompagnés par le Réseau CREF, développent des actions leur permettant la survie en répondant à, au moins, 5 besoins familiaux prioritaires grâce aux ressources forestières et naturelles gérées durablement et équitablement.

Le plan directeur original compte 9 axes d'intervention, qui sont représentées dans le tableau 2 du chapitre suivant. Sur base d'un diagnostic institutionnel réalisé en 2009, et capitalisé par une réunion inter organes en novembre, les axes d'intervention ont été réduits de 9 à 4 pour plus d'efficacité et de professionnalisme. Voilà pourquoi, le plan opérationnel 2010 ne retient que quatre axes d'intervention au lieu de neuf de départ dont les suivants :

- Gestion participative des forêts et des aires protégées ;
- Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques des lacs Edouard, Kivu et des rivières en zones forestières ;
- Dignité et stabilité pygmée ;
- Gestion institutionnelle du plan.

3 L'évaluation des axes du plan directeur

3.1 Axes d'intervention et résultats attendus

Chaque année, le Réseau CREF formule des résultats attendus par axe d'intervention. On peut observer que le Réseau CREF a changé l'appellation des résultats d'une année à l'autre, tandis que les actions restaient assez constantes. Aussi, des actions pareilles ont été placées sous différents axes. Par exemple, les actions de vulgarisation furent placées sous l'axe 6 en 2008 et 2009, mais à partir de 2010 elles font parties de l'axe 1. L'atelier en approche genre en 2010 fut placé sous l'axe 1, mais en réalité il s'agit encore d'une activité de renforcement des capacités des organisations membres qui devrait s'intégrer sous axe 9.

Pour faciliter la synthèse des réalisations pour les trois années (2008, 2009 et 2010), l'évaluation mi-parcours a réorganisé les résultats selon le tableau ci bas qui ne représente que les réalisations effectuées dans le cadre du financement de la RFN.

Axes stratégiques d'intervention	Résultats attendus par axe
1. Gestion participative des forêts et des aires protégées au profit des CLs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent 2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles 3. Gestion durable des Forêts de communautés 4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière⁶. 5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables policito-administratifs⁷.
2. Sécurité alimentaire des CLs vivant dans et autour des aires protégées.	<ol style="list-style-type: none"> 6. Sécurité alimentaire autour et dans les forêts
3. Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques des Lacs Edouard, Kivu et dans les rivières.	<ol style="list-style-type: none"> 7. Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques
4. Conditions de santé, d'approvisionnement en eau potable et d'hygiène.	<ol style="list-style-type: none"> 8. Conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaires améliorées en zones forestières.
5. Dignité et stabilité Pygmée	<ol style="list-style-type: none"> 9. Pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques. 10. Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays. 11. Sécurisation foncière et alimentaire des PA pygmées de manière plus durable.
6. Conditions socioculturelles, éducationnelles, informationnelles et droits civiques des CLs riveraines des forêts et des aires protégées.	<i>Les résultats de cet axe sont intégrés en axe 1 : « CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi ». Ceci parce que le même type activité en 2010 a été programmé en axe 1.</i>
7. Intérêts socioéconomiques et infrastructurels des CLs riveraines des forêts et des aires protégées.	<i>Les résultats attendus ont été intégrés en axe 2</i>
8. Droits et libertés des CLs riveraines des forêts et aires protégées.	<ol style="list-style-type: none"> 12. Droits et libertés des femmes et enfants vulgarisés
9. Gestion institutionnelle des plans directeurs	<ol style="list-style-type: none"> 13. Développement de la culture de transparence, de rendre compte. 14. Accroissement de la performance des membres sur le terrain. 15. La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée

Tableau n° 2 : Axes d'intervention et résultats attendus des plans directeurs.

⁶ Il s'agit des activités de vulgarisation du code forestier qui ont aussi continué en 2010 sous axe 1

⁷ Ce résultat était formulé sous axe 8 en 2008 et 2009, mais il a continué sous axe 1 en 2010

Il est fortement recommandé au Réseau CREF de ne plus changer l'appellation des résultats d'une année à l'autre jusqu'à la fin de 2012, quand le programme quinquennal prendra fin.

Il est ressorti des analyses et des discussions avec les parties prenantes que le Réseau CREF rédige des plans et des rapports annuels pour obtenir des financements de RFN. Puis, il produit aussi des rapports annuels généraux pour présenter le bilan général annuel, c'est-à-dire le bilan de toutes les activités exécutées par le Réseau CREF et ses membres, tout financement confondu. Le bilan en annexe 4 présente la synthèse de ces réalisations pour la période 2008-2010. S'ajoutent à ces bilans les réalisations effectuées sur le budget de l'UICN et transmis immédiatement aux membres du Réseau. Ce sont⁸ :

- Sous axe 1 : un projet sur la cartographie participative et la construction des infrastructures d'une valeur de 116.917 USD et exécuté par AGIR ;
- Sous axe 2 : un projet de foyers améliorés d'une valeur de 89,421.09 USD et exécuté par FORIC. S'ajoute un projet de briquettes d'une valeur de 34,393.02 USD exécuté par REID ;
- Sous axe 3 : un projet sur l'économie de bois de chauffage dans les pêcheries du Lac Edouard d'une valeur de 116,934 USD et exécuté par PADERU. Un autre projet exécuté par SOPR sur le leadership et la gouvernance des ressources halieutiques d'une valeur de 103,007 USD.

3.2 L'efficacité du programme

Les annexes 4 et 5 présentent le bilan des réalisations et les dépenses dans la période 2008-2010 sur base des rapports d'audit de 2008 et 2009 et du budget 2010. On peut observer qu'il s'agit surtout des dépenses et des réalisations effectuées à travers le partenariat avec RFN. Bien que 19 % du budget RFN 2008 n'ait pas été exécuté, l'équipe a ramené cet écart à 1 % en 2009. L'écart en 2008 est surtout attribuable à l'axe 9 (renforcement de l'efficacité des membres – 58 % du budget non dépensé) et à l'axe 1 (maîtrise des paramètres pour le plaidoyer – 83 % du montant budgétisé non dépensé).

Axe	Résultat	Dépenses ⁹ en USD RFN	%	Dépenses USD UICN-NL et UICN ¹⁰	% Dépenses RFN +UICN
	Frais de fonctionnement (fixes)	272,753.00	16.81	260,296.49	22.74
Total axe 1		705,394.10	43.46	822,311.10	35.08
Total axe 2		42,669.90	2.63	166,484.01	7.10
Total axe 3				219,941.00	9.38
Total axe 4		22,218.00	1.37	22,218.00	0.95
Total axe 5		46,528.95	2.26	46,528.95	1.57
Total axe 6					
Total axe 7					
Total axe 8		1,915.00	0.12	1,915.00	0.08
Total axe 9		501,955.85	30.93	501,955.85	21.41
	Frais bancaires	39,347.25	2.42	39,347.25	1.68
Grand total		1623,011.40	100.00	1883,307.89	100.00

Tableau 3 : Dépenses sur financement RFN et UICN-NL 2008-2010

Pour ce qui concerne la consommation du budget de RFN, il ressort que l'axe 1 (43.46%) et l'axe 9 (30,93%) ont consommé la plupart du budget, suivis par les frais de fonctionnement. Une partie considérable de

⁸ Sources : documents de projets qui précisent le budget demandé à UICN. NB les évaluateurs n'ont pas les dépenses effectives de ces projets.

⁹ Source : Audit externe 2008 et 2009 + budget exercice 2010

¹⁰ Les dépenses effectuées sur le fonds de UICN –NL s'élèvent à 260,296.49 USD sur 2,5 année. Il s'agit d'une estimation basé sur les rapports d'audit de 2008 (101,321.19 USD) et de 2009 (106,916.00 USD). De la somme de ces deux montants 25 % a été ajouté au moment total pour comptabiliser la contribution de l'UICN –NL pour le premier semestre 2010.

l'axe 9 est dépensée pour organiser les audits internes entre les membres et les communautés, au niveau de la synergie et du Secrétariat Général du Réseau, puis pour les réunions des CCTs et d'autres activités de renforcement des capacités des membres (320 624 USD).

En ajoutant les contributions de l'UICN NL au budget du PDT, on observe que l'axe 1 et l'axe 9 consomment toujours la plupart du budget, suivis par les frais de fonctionnement. Les axes 2 et 3 sont mieux représentés avec le financement de l'UICN, mais les axes 4, 5 et 8 n'ont pas trouvé des financements et ont été abandonnés par le Réseau en 2010. Une bonne partie des plans directeurs n'a pas trouvé de financement.

Dans la période d'évaluation, chaque année, 28 organisations membres ont signé un contrat avec le Réseau CREF avec une valeur moyenne de 26.807 USD (valeur totale 750.608 USD) pour exécuter le budget de RFN. Ceci implique que 46 % ($750.608/1.623.011 * 100\%$) des dépenses ont été affectées aux membres du Réseau et que 54 % ont été dépensés pour les frais de fonctionnement, les frais bancaires et l'axe 9. A part les 26.807 USD par membre, chaque membre a bénéficié de 11.450 USD en moyenne (sur base de 28 membres) en termes de renforcement des capacités (axe 9, R13). L'ensemble des projets exécutés par les membres et leur renforcement des capacités s'élève à 66 % des dépenses.

Les efforts que le Secrétariat Général mène pour le renforcement des capacités des organisations membres sont considérables et une des questions clés est de savoir si ces efforts ont eu un impact sur la performance des membres du Réseau CREF. Les évaluateurs n'ont pas pu apprécier l'efficacité et l'efficacités de ces investissements.

Les rapports annuels présentent un ensemble de 145 réalisations concrètes pour les 3 années. De l'analyse, il est apparu que :

- 69/145 réalisations ont été effectuées totalement soit 47,58% ;
- 38 ont été réalisées partiellement ou d'autres sont encore en cours soit 26,20% ;
- 15 n'ont pas été réalisées pour des raisons de fonds, de surcharge de l'équipe exécutive du Réseau, d'indisponibilité des animateurs préposés ou encore d'insécurité soit 10,34% ;
- pour 7 réalisations projetées, soit des informations ont manqué pendant l'évaluation ou alors les rapports n'ont pas encore été envoyés par les membres, soit 4,82 % ;
- 16 réalisations sont allées au-delà des indicateurs prévus soit 11,03 % pour des raisons d'optimisation des coûts par les exécutants ou encore à cause de l'engouement des communautés bénéficiaires vis-à-vis des activités.

En effet, si on met cote à cote les réalisations effectuées totalement et celles qui ont dépassé positivement les prévisions en termes d'Indicateurs Objectivement Vérifiables, on aurait 58,61% de réalisation. Si on considère que il y a 26,20% des réalisations partielles et que pour 4,82 % elles sont encore en cours, cela fait plus ou moins 31 %.

Facilement en rapprochant ces 31% des 58,61% des réalisations totales et excédentaires, on peut conclure à plus de 80% de réalisation des activités programmées pendant les trois dernières années.

3.3 Axe 1 : Gestion participative des forêts et des aires protégées

Les réalisations du Réseau CREF dans la période 2008-2010 se concentrent surtout dans l'axe 1. Un ensemble de 5 résultats attendus a été formulé sous cet axe, à savoir :

- Les Cls connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent. Il s'agit notamment des réalisations de la cartographie participative ;
- Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles. Il s'agit des réalisations des pépinières et de l'introduction des technologies d'économie d'énergie domestique ;
- Gestion durable des forêts de communautés. Ce résultat regroupe les réalisations sur la constitution des dossiers de forêts de communautés ;

- CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière. La stratégie principale a été la vulgarisation du code forestier ;
- Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs. C'est à travers l'élaboration des cahiers de charge que l'on cherche à gérer les conflits entre les populations riveraines des parcs nationaux gérés par ICCN.

3.3.1 Réalisations axe 1

Les actions réalisées sous axe 1 ont été arrangées en 5 résultats

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent.

Les réalisations les plus importantes pour atteindre ce résultat ont été :

- une étude environnementale sur la consommation du bois dans les villes de Goma, Beni et Butembo. Cette étude a remplacé celle d'une étude sur la consommation du bois dans les pêcheries du Lac Edouard, qui n'a pas eu lieu à cause de l'insécurité ;
- la réalisation et la validation de 37 cartes communautaires du territoire de Walikale et leur synthèse en une carte pour tout le territoire. Cette cartographie participative a consisté globalement en l'organisation des ateliers sur la cartographie, en la production des cartes communautaires, en l'élaboration des projets communautaires et en des actions de plaidoyer, la formation en SIG, des facilitateurs et des cartographes locaux. 4 cartes n'ont pas encore été produites. Les activités de cartographie à Walikale ont été perturbées par l'insécurité causée par les FDLRs. Leur production a aussi été lente à cause du retard causé par le labo pour la cartographie et le nombre limité des facilitateurs des ateliers.
- la mise en exécution de 5 projets communautaires concernant l'élevage, les infrastructures scolaires et les routes de desserte agricole. 3 projets n'ont pas encore commencé. Observons ici que les projets communautaires issus de la cartographie participative par endroit ne se matérialisent pas, à cause des fonds très réduits alloués, le faible suivi des projets communautaires déjà lancés et l'accent mis sur le bénévolat et le volontariat dans leur mise en œuvre. La population s'attaque en même temps aux problèmes de subsistance quotidienne et se décourage progressivement à cause de la longueur d'exécution de ces projets sans produire des résultats. Parfois, comme est le cas avec les routes de desserte agricole à tracer dans des endroits rocheux, il aurait été mieux de faire appel aux tracteurs que de la main d'œuvre. D'autres partenaires n'ont pas développé jusqu'aujourd'hui leurs projets communautaires issus de la cartographie comme CINE RELAX, IDPE et REID car, les projets définis n'ont pas tenu compte de la participation effective des communautés bénéficiaires.
- des actions de plaidoyer au niveau de la province.

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles.

Ce résultat regroupe toutes les réalisations des pépinières et de l'énergie domestique :

Pour ce qui concerne les *pépinières*, l'essentiel du travail a consisté à former 286 pépiniéristes (en gestion des pépinières, en techniques de greffage et en agroforesterie), à sensibiliser les communautés locales, les PA et les chefs coutumiers, à rendre disponible des appuis financiers pour la prise en charge des pépinières, pour l'acquisition des semences forestières et agro forestières et, à suivre, les pépinières et les plantations. Un ensemble de 81 pépinières a produit 53.6401 plantules et 42 pépinières ont été renforcées en 2010. 36 sur 45 hectares prévus ont été emblavés par les CLs pour l'agroforesterie en commençant avec 11 ha de champs pilotes. Un atelier provincial sur les stratégies de reconstitution forestière et l'état des lieux de la déforestation dans 4 territoires a été organisé. Les comités rencontrés dans les différents sites à travers les six territoires ont relevé des difficultés dans la mise en œuvre des pépinières :

- Les gens aiment et demandent plus les eucalyptus à cause de leur croissance rapide, malgré leurs mauvais effets à long terme sur le plan agricole ;
- On ne sait pas trouver toutes les semences dont on a besoin (nombreuses ne poussent pas comme FILAO) ;
- Les outils aratoires utilisés sont vétustes ;

- Les pluies intenses retardent la croissance des plantules et emportent de fois les semences n'ayant pas encore levé ;
- Inondation des endroits des pépinières détruisant plusieurs milliers des plantules (Voir CADRE à Sake) ;
- Divagation des bêtes détruisant des pépinières ; feux de brousse (par exemple à Mutwanga avec FOPRADI) ;
- Retard, de fois ; dans le lancement des travaux à cause des retards des fonds ;
- Différence d'approches des bailleurs des plusieurs acteurs dans les mêmes terrains et cela avec les mêmes bénéficiaires créant parfois des confusions ;
- Attaques, par endroits, des plantules par des termites (cas de Mutwanga et de Karuruma dans Beni avec FOPRADI et ISAD) ;
- Prise en charge parfois difficile des agents préposés aux pépinières et quelquefois découragement (Les primes des pépiniéristes sont restées faibles) ;
- Abandon de certains sites par les pépiniéristes à cause de la modicité du montant des leurs primes pendant que le travail attendu d'eux est assez exigeant et, dans la même contrée, ils sont en contact avec les autres pépiniéristes appuyés par d'autres acteurs et qui donnent plus d'argent que ce qu'ils reçoivent, eux, avec le Réseau CREF et ses partenaires.

Pour ce qui concerne *l'énergie domestique*, le gros du travail a consisté à appuyer les formations, les efforts de vulgarisation des foyers améliorés (5.268 foyers améliorés, 298 au-delà des prévisions) et des briquettes. Les succès enregistrés ont poussé UICN NL à financer le même projet pour les villes de Goma, Butembo et Beni. Des points de vente et de multiplication des foyers améliorés et des briquettes ont été mis en place et des sensibilisations ont été faites sur ces sources d'énergie et sur leur utilisation.

Concernant les **foyers améliorés** et leur vulgarisation sur le terrain, il a été relevé que leur vente a été lente et le marketing y relatif est resté faible. La piraterie des foyers améliorés a gêné, c.à.d. le fait que des foyers améliorés fabriqués de mauvaise qualité par les multiples autres acteurs soient présents dans le même milieu, cela a entaché la qualité des foyers améliorés fabriqués dans le cadre du Réseau CREF.

On peut noter que le **bio digesteur expérimental** est non fini jusque là et l'expérience semble être mal partie. En effet, on n'a pas fait d'étude de rentabilité sérieuse pour le seul ménage bénéficiaire, le lieu semble mal choisi car, loin de l'endroit où l'on peut trouver les matières pour recharger. Le rechargement risque d'être très difficile pour tant, cette opération doit être régulière, préalable pour sa réussite.

La présence du courant SNEL au même endroit (quoique moins régulier peut compliquer son adoption), son coût assez élevé risque de compliquer son adoption au niveau des ménages individuels. Aussi, il ne faut pas oublier que ce biogaz a encore besoin de la tuyauterie vers la maison choisie, mais aussi, des installations internes dans la maison et des appareils pour le gaz, et qui ne sont pas disponibles sur le marché local.

Concernant la **production des briquettes** : au début, elle a connu un peu d'enthousiasme. Mais, au fil de temps, tout le monde s'est désintéressé de cette source d'énergie domestique, car ; elle apporte beaucoup de fumée ; elle salit les casseroles ; même la nourriture préparée sent la fumée ; pour des longues cuissons, si on est un peu distrait, il faut recommencer l'allumage des briquettes plusieurs fois ; la presse à briquettes demande beaucoup de force et d'énergie ; la fabrication des foyers à utiliser n'est pas encore assez vulgarisée ; elles ne peuvent pas être éteintes pour qu'on les récupère encore après cuisson, une fois allumées elles sont à consumer.

A titre expérimental, un digesteur à biogaz a été partiellement installé à Goma. Les discussions sur le terrain ont permis de constater que mêmes plusieurs membres du Réseau CREF impliqués dans cette filière n'ont pas été à l'aile eux-mêmes, sauf ceux des foyers améliorés.

L'implication des autorités locales dans la filière énergétique a été faible dans tous les axes visités, les techniques étant une nouvelle innovation dans plusieurs de ces milieux (cas des briquettes et biogaz surtout) et celles-ci n'ayant pas été sensibilisées quant à ce. Aussi, le premier digesteur qui devait servir de modèle de sensibilisation a lui-même échoué et les briquettes n'ont pas abouti.

3. Gestion durable des Forêts de communautés.

Des sensibilisations ont été faites auprès des chefs coutumiers et la Société Civile de Walikale sur la foresterie communautaire et un atelier de diagnostic organisationnel pour renforcer la mise en œuvre des forêts communautaires a été organisé. Aussi, un voyage d'échange d'expérience sur les forêts communautaires a eu lieu en Tanzanie. Dans ce même cadre, il a été mis en place 4 projets pilotes de CFCL et un plan de gestion intérimaire des futures CFCL, est en pleine élaboration.

Les difficultés rencontrées se situent au niveau de : la détermination des certaines limites consensuelles car, nombreuses communautés locales ne connaissent pas elles-mêmes les vraies limites concrètes entre elles; l'identification scientifique difficile des ressources de la biodiversité par les moniteurs forestiers (c'est une activité en perspective) ; l'orientation des CL sur la procédure à suivre pour demander une CFCL dont les droits de propriété coutumière s'étendraient sur l'entité voisine. Le décret reste toujours attendu du Gouvernement. Les moniteurs n'ont pas le niveau d'étude requise pour faire le monitoring forestier et ils ne savent pas bien utiliser les GPS : Les déclarations récoltées sur le terrain ont permis de constater que le niveau de formation était un peu au-dessus du niveau de base des nombreux moniteurs formés et, aussi, ils sont faiblement et insuffisamment équipés. Les activités de constitution des CFCL ont rencontré des problèmes avec l'ONG UGADEC qui œuvre plutôt pour la conservation de la nature que pour le développement des communautés sur base de l'exploitation durable des ressources naturelles.

4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière¹¹.

Les actions exécutées pour atteindre ce résultat consistent en la production de 100 copies de boîte à images sur le code forestier, 3.000 dépliants, 925 exemplaires du code forestier, 1.360 T-shirt et leur distribution entre 37 membres du réseau. Avec la boîte à images, 83 séances d'animation ont eu lieu. Au niveau de 4 territoires, 193 émissions radio ont été faites en 2008 et 2009. 100 émissions n'ont pas eu lieu en 2009, car les fonds de RFN n'étaient pas disponibles pendant toute l'année. Les émissions radio ont été évaluées. Trois numéros sur quatre prévus de « Flash Réseau CREF » ont été produits à l'intention des leaders administratifs et politiques. On peut relever les observations suivantes au sujet de ces réalisations :

- *Les dépliants et les photocopies du code forestier* : sont toujours distribués en nombre très réduit, surtout ceux en langue locale (KISWAHILI). Ceci réduit leurs effets sur les groupes cibles, surtout ceux constitués par un public ayant un niveau faible d'études. Mais, toutes les parties ont jugé ces supports très utiles et 8 sur 10 autorités locales rencontrées ont confirmé que c'est à travers ces outils vulgarisés par le Réseau CREF qu'elles ont accédé et qu'elles accèdent à des informations de qualité sur le code forestier.
- *Les T shirt et la vulgarisation forestière* : on a l'impression que les stratégies de distribution des tricots Réseau CREF n'atteignent pas leurs objectifs. Les gens portent les tricots comme habillement simple et non comme véritable outil de vulgarisation.
- *Le panneau de vulgarisation et pancartes* : Ils sont surchargés avec beaucoup d'écrits à la fois et plusieurs messages dans un seul tableau, de fois avec des écrits très petits et souvent illisibles à quelques mètres seulement du panneau. Ainsi, une personne de passage devrait s'arrêter d'abord plusieurs minutes pour lire le contenu du tableau. Or, tout le monde n'a pas ce temps.

5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs¹².

Pour réaliser ce résultat, le Réseau CREF a organisé une réunion sur trois prévues avec 70 personnes autour du Parc National Kahuzi-Biega (PNKB). Deux réunions n'ont pas eu lieu car, l'équipe du Réseau était trop chargée. Suite aux différents échanges, un cahier de charge sur la gestion participative du parc a été finalisé avec l'appui du représentant de RRN du Sud-Kivu. Des para juristes ont été formés à Walikale pour accompagner juridiquement les peuples pygmées autour du Parc.

Dans le même esprit, deux réunions ont eu lieu avec ICCN Rutshuru sur le Parc National Virunga.

¹¹ Il s'agit des activités de vulgarisation du code forestier qui ont aussi continué en 2010 sous axe 1

¹² Ce résultat était formulé sous axe 8 en 2008 et 2009, mais il a continué sous axe 1 en 2010

3.3.2 Effets et impact axe 1

Par rapport aux résultats de l'axe 1, notons les effets et les impacts suivants :

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent.

Suite à la cartographie participative, les chefs coutumiers ont pris conscience sur la nécessité de bien utiliser les forêts et leurs ressources dans leurs milieux pour l'intérêt des générations présentes et futures et pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Les autorités politico-administratives et les chefs coutumiers ont adhéré au processus de la cartographie participative. Les CLs ont accru leurs connaissances sur les ressources disponibles dans le milieu et ils savent mieux conduire le processus de la cartographie. Les cartes facilitent la constitution des dossiers de concession forestière des CLs (voire résultat 3), mais elles ne sont pas utilisées comme un outil privilégié de plaidoyer, ni comme outil pour planifier des initiatives de développement. Les cartes communautaires produites et validées ont permis de produire le plan de développement du territoire de Walikale, qui comprend également des dossiers de concession forestière.

Les projets communautaires ressortis de la cartographie participative ne donnent pas encore des résultats encourageants. Le faible niveau de réalisation et les contraintes décrites ci-haut pour la mise en œuvre des projets communautaires expliquent le faible niveau des effets et des impacts en termes de sécurité alimentaire, de désenclavement des populations et de santé.

Pour FODI, l'élevage des chèvres à WALIKALE n'a pas encore donné des résultats escomptés. Sur les 30 chèvres achetées en 2010 à partir de MUDAKA (marché de BUKAVU), 5 sont mortes en cours de route à cause des conditions de transport très pénibles et 2 autres sont mortes à ITEBERO pour cause d'acclimatation. Aucune mise bas n'est signalée jusque là.

Pour AGIR/BUTEMBO, le cantonnage manuel engagé sur la route MANGUREDJIPA avance vaille que vaille et n'avance pas en réalité. Le travail fait est assez modeste de sorte que les parties travaillées déjà se dégradent rapidement au fur et à mesure que le cantonnage avance.

Sur le tronçon routier à ouvrir à KASONGWERE et suivi par ISAD/KYONDO, les travaux avancent à pas de tortue. Plusieurs endroits sont rocailleux. Le matériel est insuffisant et moins approprié au dur travail lié aux pierres et déjà détérioré. Il n'existe pas de plan topographique de traçage qui relèverait le profil de la route, les pentes et leur pourcentage et comment les placer, les courbures (pourtant paraît-il, ils avaient bénéficié des services d'un ingénieur dans le domaine). Les paysans sont fatigués et quelque peu découragés progressivement ...la route va prendre encore assez de temps que prévu .En réalité, les travaux de ce tronçon routier sont de faible qualité.

Pour les deux salles de classe à ériger à l'EP BAHACHA à BENI, les travaux n'ont pas encore commencé jusque là, FOPRADI attendait encore l'aboutissement des accords y relatifs avec WWF qui avait pensé, en son temps, appuyer deux autres salles de classe dans le même site.

Les actions de plaidoyer sur base de la cartographie participative ont permis au Réseau CREF de s'approcher aux décideurs de la province. La Province a demandé le Réseau de l'aider avec un Edit sur la gestion forestière, demande formalisée par le Ministre Provincial de l'Environnement. Puis, les décideurs de la Province sont intervenus en faveur du Réseau dans la résolution du conflit entre UGADEC et le Réseau. Il ressort également, en termes d'effet, que le Réseau a été sollicité par le Ministre pour superviser une commission technique sur la foresterie communautaire. Le Réseau CREF est reconnu comme partenaire incontournable au niveau du Nord-Kivu et des espaces de dialogue entre les autorités et le Réseau ont été créés.

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles.

Les grands effets et impacts observables concernant les pépinières se traduisent comme suit :

- Harmonisation progressive des stratégies de reboisement entre membres du Réseau ;
- Plus ou moins 876.92 ha emblavés déjà dans les territoires et ainsi disponibilité progressive des boisements pour la consommation future familiale ;

- 81 pépinières ont produit 536 401 plantules et 42 pépinières renforcées en 2010 ;
- Diminution progressive par endroit de la ruée vers les forêts protégées et classées ; compréhension progressive de la nécessité de diminuer la ruée vers les ressources protégées et classées ;
- Promotion de l'agroforesterie au sein des communautés locales touchées.

Il a été observé que diverses espèces ont été produites et vulgarisées par les membres du Réseau, telles l'eucalyptus, le calyandra, le leucaena, le cedrela, le filao etc. Le site de Lubero, s'agissant de ASOJED/Kanyabayonga, a développé aussi des espèces médicamenteuses et un arboretum spécifique pour conserver les espèces forestières et celles rares du milieu. Des espèces ombragées ont été aussi spécialement développées à Vitshumbi par PADERU.

Le rapport de Réseau CREF de 2009 fait état du fait que 518,02 ha ont été reboisés déjà à la fin de cette année par les membres du Réseau CREF, soit avec une moyenne annuelle de 172,67 ha. Les statistiques de 2010 n'ont pas été disponibles pendant l'évaluation. Mais, il ressort aussi que les essences agro forestières sont, de plus en plus, intégrées du petit Nord vers le grand Nord et que la qualité des pépinières s'améliore selon la même progression.

Dans le domaine *énergétique domestique*, on observe déjà les éléments suivants :

- Economie de charbon entre 50 - 70 % dans les ménages touchés par les foyers améliorés. Des ménages qui consommaient 3 sacs de charbon par mois avant l'utilisation du foyer amélioré, utilisent maintenant entre un sac et un sac et demi seulement par mois ;
- Epargne moyenne mensuelle de 30 USD par mois et disponible pour la scolarisation des enfants, les soins médicaux au sein des ménages touchés par les foyers améliorés et pour d'autres besoins familiaux (le nombre des ménages utilisé comme échantillon pour ce calcul n'a pas été précisé par les ONG membres du Réseau CREF ayant travaillé dans le domaine des foyers améliorés ; Ils se sont limités à communiquer chacun la moyenne observée avec les ménages encadrés par chacun) ;
- Le foyer amélioré est utilisé comme un bien de valeur à offrir lors des cérémonies de mariage (à Rutshuru par exemple) ;
- Réduction progressive des ventes et des chiffres d'affaires des commerçants de braise à Libokora dans le secteur Rwenzori (quelqu'un qui vendait quinze sacs par semaine, en vend moins de cinq par semaine actuellement) et dispute FOPRADI qui y vulgarise et y fait adopter des foyers améliorés. Il n'existe pas encore des conflits déclarés à l'égard de FOPRADI.

3. Gestion durable des Forêts de communautés.

Les effets et impacts des activités de formation et de sensibilisation sur la foresterie communautaire ont incité des communautés locales à constituer des dossiers de concession forestière. Ces mêmes CL valorisent progressivement les ressources locales et leurs droits de communautés, comme par exemple, l'utilisation adéquate des sources d'eau potable et des rivières qui s'y trouvent, collecte des champignons à utiliser comme alimentation, surveillance des chasses illicites. Les activités pour créer des concessions forestières gérées par les communautés locales mobilisent beaucoup ces CLs et d'autres acteurs venant d'autres provinces pour étudier la démarche. Suite à ces expériences, le Réseau CREF a été sollicité au niveau national pour ces compétences en foresterie communautaire et pour renforcer les activités lobbying menées par le RRN pour l'adoption des lois et des décrets sur les CFCLs.

4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière.

La vulgarisation du code forestier à travers une boîte à images, a attiré l'attention des organisations qui opèrent dans d'autres provinces. Ces organisations ont reçu des exemplaires de la boîte. Les activités de vulgarisation ont mobilisé beaucoup d'acteurs (6.436 personnes), qui étaient tous intéressés à connaître le contenu du code. Dans deux territoires, huit clubs d'écoute ont été formés autour des émissions radio, mais leur appui a été faible et les émissions radios n'ont pas été régulières par rupture de moyens financiers.

5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables policito-administratifs.

Le cahier de charge sur la gestion participative du PNBK est le résultat d'un processus de gestion de conflits entre l'ICCN et les communautés locales des Bakano, qui sont les populations riveraines du PNKB. Les activités de formation des para-juristes ont résulté en une base de données disponible sur les violations des droits humains par les agents de l'ICCN. Les évaluateurs ignorent si ces agents ont été poursuivis.

3.3.3 Pertinence axe 1

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent.

La cartographie participative a été jugée utile surtout comme réponse face à l'irresponsabilité grandissante (des autorités locales et des populations locales elles-mêmes) et, à la faible implication des populations locales et autochtones observés quant à la gestion des forêts et des multiples ressources naturelles et autres qu'elles regorgent. L'accroissement de la population prend des allures inquiétantes, exigeant toujours plus de terres qui n'existent plus malheureusement et plus des mesures de gestion.

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles.

La pertinence des *pépinières* se justifie surtout par la pression grandissante sur les ressources forestières ligneuses, l'accroissement démographique important dans la Province et le déficit énergétique important au niveau des ménages, occasionnant des fortes demandes de bois et de charbon de bois. Aussi, il y a une augmentation inquiétante des coupes illégales de bois dans les forêts et aires protégées (déforestation). D'autres sources énergétiques alternatives ne sont pas développées dans les milieux.

La pertinence des actions sur *l'énergie domestique* se justifie par les mêmes faits que ceux développés déjà ci-haut, concernant les pépinières surtout au sujet du grand déficit énergétique observé dans les ménages à travers la Province et, aussi, par rapport aux fortes pressions exercées sur les forêts et le bois.

- L'expérience sur le biogaz donnerait des bons résultats pour des familles ayant chacune environ dix vaches, ou à côté des abattoirs ou dans des fermes ou alors si on tente l'expérience pour plusieurs familles (une sorte de communautarisation de l'expérience pour repartir son coût entre plusieurs bénéficiaires et responsabiliser tout le groupe pour sa recharge régulière)¹³. A l'état actuel des choses, il n'est pas indiqué de poursuivre l'expérience sous cette forme. UPADERI devrait l'abandonner car, elle risque d'apparaître comme une perte des moyens qui sont déjà rares.
- La briquette reste cependant pertinente (bien que n'ayant pas réussi), car elle est d'usage facile, elle peut compléter facilement les autres sources et aider à réduire, à moindres frais, la pression sur le bois des forêts mais, aussi, elle peut jouer un bon rôle d'agent d'assainissement car, elle utilise les débris et déchets divers qui encombrant les milieux mettant en danger l'hygiène publique. La finalisation de son expérience reste une nécessité dans la suite des plans directeurs ou d'autres plans à venir. Il serait possible de se référer aux autres coins de la région des grands lacs et ailleurs où l'expérience a réussi pour la corriger et la peaufiner.

3. Gestion durable des forêts de communautés.

Ce volet s'explique par le fait qu'il devient de plus en plus nécessaire de responsabiliser les populations locales dans la gestion des forêts communautaires qui diffèrent des aires protégées qui ont été promues par l'Etat Congolais jusque-là. Aussi, il reste indiqué de promouvoir désormais une utilisation efficace et durable des ressources locales par les communautés.

4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière.

L'engouement des acteurs aux messages sur le code forestier est un indicateur que les actions du Réseau CREF sont un début de réponse à la sous information et à l'ignorance sur les lois qui régissent les forêts ainsi que leurs ressources et aussi sur les droits des populations riveraines.

¹³ Au Rwanda, même avec deux vaches par ménage, l'expérience peut bien marcher.

L'activité T-shirt serait mieux orientée vers des concours dans des écoles dans les territoires. De cette manière, les élèves seraient obligés de suivre au moins des émissions à la radio ou alors de lire au moins les dépliants et autres documents Réseau CREF disponibles.

5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs.

La gestion des conflits entre les populations riveraines et les Parcs Nationaux gérés par ICCN sont des activités très pertinentes. Le PNVi couvre en lui seule 13 % de la superficie totale de la province, 55 % du territoire de Rutshuru et 51 % du territoire de Nyiragongo. La densité de la population au Nord-Kivu accentue les conflits entre les populations riveraines et ces parcs pour faire face aux moyens d'existence à travers l'agriculture et l'exploitation artisanale minière. La surface du PNKB en territoire de Walikale est inconnue. La plus grande partie de ce Parc se situe au Sud- Kivu, mais les tensions entre les populations riveraines et le parc sont les mêmes.

3.3.4 Durabilité axe 1

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent.

Des cartographes locaux ont été formés ainsi que des facilitateurs pour poursuivre ces exercices. Seulement, le nombre réduit de ces personnes ainsi que les fonds assez modestes alloués à ces activités ne peuvent pas permettre de les poursuivre tout seuls et, surtout, pour continuer à matérialiser des projets communautaires issus de ces exercices. Aussi, le Réseau CREF, ses organisations membres et les communautés locales utilisent, jusque-là, moins les cartes produites comme un outil privilégié de plaidoyer pour attirer des fonds pour l'exécution des projets communautaires. D'autant plus, les différents membres du Réseau CREF pourraient mettre leur expertise en cartographie participative à la portée d'autres acteurs opérant dans les mêmes rayons et, moyennant le paiement.

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles.

Des formations ont été assurées aux *pépiniéristes* et des comités locaux de gestion ont été mis en place dans les sites pour la continuité de cette activité mais, ce sont des nouveaux moyens financiers qui ne sont pas créés pour continuer à financer les opérations à l'avenir dans le cadre d'un entrepreneuriat environnemental. Une formation en agroforesterie a été organisée à l'intention des membres impliqués dans la thématique forestière. Ceci leur a permis d'acquérir des connaissances techniques en vue d'accompagner les communautés dans le processus de restauration des sols et d'accroissement du rendement agricole.

Pour les *foyers améliorés*, des comités sont formés sur le terrain comme pour les pépinières mais, c'est le marketing pour pousser les gens à adopter et à acheter plus de foyers qui est encore faible. Les briquettes et le bio digesteur sont encore au stade expérimental et, ils ne sont pas encore concluants. Leur finalisation et/ou poursuite dépendrait de la mobilisation d'autres fonds extérieurs par le Réseau CREF dans l'avenir. Une forte sensibilisation aiderait à leur accompagnement dans la suite.

3. Gestion durable des Forêts de communautés.

L'expérience des forêts communautaires reste encore nouvelle au sein des organisations membres du Réseau CREF. Elle est encore à asseoir solidement avant de penser à la rendre durable. Mais, les indications formulées pour la cartographie participative peuvent se faire prévaloir en partie ici aussi.

4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière.

La suite des activités de vulgarisation du code forestier dépend plus des animateurs des organisations membres qui ont été outillés et formés pour ce, mais la durabilité financière elle, continue de dépendre des fonds extérieurs mobilisés ou à mobiliser par le Réseau CREF. Ce qui rend cette durabilité assez relative.

5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs.

Les réalisations jusqu'ici montrent que le dialogue est encore à son début. Pour l'instant, la durabilité de cette gestion des conflits entre les populations riveraines et le PNVi et le PNKB n'est pas assurée.

3.4 Axe 2 : Sécurité alimentaire

Un seul résultat a été formulé sous l'axe 2 : « la sécurité alimentaire des Cls vivant et autour des aires protégées est assurée (Résultat 7 du tableau 2). Le Réseau CREF a réalisé des activités de promotion de l'apiculture, de la pisciculture et des mutuelles de solidarités (MUSO) pour renforcer la sécurité alimentaire. A partir de 2010, il a abandonné les activités sous cet axe dans un effort de mieux se cadrer par rapport à sa vision et sa mission.

3.4.1 Réalisations

Les interventions ont concerné la formation en apiculture et pisciculture à l'intention des CLs et des PA pygmées et l'installation de 62 ruches ; de 3 étangs piscicoles communautaires et la structuration de 8 MUSOs.

- *Pour la Pisciculture familiale* : elle a été développée dans des villages des Pygmées. Deux étangs qui ont été visités ne répondent pas aux normes : ils ne sont pas entretenus, ils sont surchargés (plus de trois alevins au mètre carré, les poissons ne sont pas bien nourris, les pêches illicites des poissons non matures à la ligne sont nombreuses, les enfants, de fois, utilisent des radeaux au-dessus des étangs, le niveau des phytoplanctons est très faible sous l'eau etc. Voilà pourquoi, les périodes de vidange pour récolte sont très longues et avoisinent, de fois, tout un an. Aussi, le suivi reste faible de la part du membre du réseau, jouant le rôle d'encadreur : Il a été surchargé par d'autres programmes de son organisation, à un moment donné, des fonds n'ont pas été disponibles, et il s'est produit un problème global de financement au sein de son organisation.

Les activités ne sont pas encore réalisées dans les autres sites insécures appartenant aux pygmées dans Beni. En effet, le budget pour accompagnement des étangs n'a pas été obtenu après la formation. Pour les 3 étangs pygmées, l'appui financier de la part du Réseau CREF s'est limité à l'installation de ceux-ci.

- *Concernant l'apiculture et la production de miel* : nombreux problèmes ont été signalés à ce sujet et tous les membres du Réseau CREF qui ont essayé cette action n'ont pas enregistré jusque-là des bons résultats.

Les premières ruches communautaires expérimentées à Matungu/Lume par FOPRADI n'ont pas été habitées pendant longtemps de sorte que l'organisation a commencé à réfléchir sur une certaine délocalisation pour tenter la même expérience en basse altitude. Seules les ruches individuelles des bénéficiaires ont commencé à produire un peu de miel déjà.

Chez les Pygmées encadrés par PAP/RDC (à UNDESIBA et à KUBETSHI dans BENI), l'insuffisance de suivi, à un moment donné, a fait que l'ombrage a créé de l'humidité dans les ruches de sorte que les animateurs sont obligés de décharger les rayons et les abeilles dans d'autres ruches pour sécher les premières au soleil, les recharger et vice versa. Aussi, les Pygmées veulent voir l'intérieur des ruches régulièrement pour constater le niveau de miel et tenter des récoltes précoces et anarchiques. Pour récupérer ce miel, ils ont dû même brûler les abeilles, à un moment donné et d'autres ont fui. Ce qui devient un dérangement en quelque sorte.

Pour ceux encadrés par PREPPYG à MANGUREDJIPA, les abeilles n'avaient pas habitées les ruches car, leurs planches ayant été enduites de l'huile de vidange des véhicules. Pour celles habitées, les enfants bantous ouvraient les boîtes et les abeilles s'en allaient. Actuellement, PREPPYG a été obligé d'élargir l'expérience aux bantous pour augmenter les chances des ruches des Pygmées d'évoluer aussi. Mais, il semble que les choses commencent à aller et, on observe déjà des débuts de production, surtout pour ce qui concerne les ruches individuelles des membres.

- *Les mutuelles de solidarité* : Les mutuelles de solidarité n'ont pas été une bonne expérience. Presque partout où elles ont été essayées, elles sont aussitôt mortes ; celles qui persistent, elles travaillent vaillamment, toutes n'ont jamais utilisé la caisse bleue.

Il faut signaler qu'il n'y a pas eu d'appui financier extérieur aux MUSO car, cela n'a pas été recommandé par le formateur. Les cas des MUSO qui traînent les pas et donc qui sont en train de mourir sont celles de PIDP organisées à Biganiro, à Rutshuru et à Walikale, celles de PREPPYG dans le grand Nord.

Les MUSO initiées par FOPRADI à Kisima dans Mutwanga et à Mangurejipa par AGIR tiennent encore et une de PIDP à WALIKALE. Mais, à notre passage, celle d'AGIR était sur le point de fermer car, les membres voulaient se partager leur argent mis de côté parce qu'ils étaient en difficulté financière. En effet, il a été relevé que, pour participer à une MUSO, il faut avoir une quelconque activité régulière pouvant produire une certaine valeur financière ou en nature à cotiser.

Les idées de coopératives et de micro finance qui ont échoué dans les milieux découragent et laissent les gens sceptiques. D'autres encore trouvent que l'idée originale du « likelemba » ne se retrouve pas dans la MUSO¹⁴. Des personnes vraiment pauvres et dépourvues ne trouvent pas leur place dans ces mutuelles de solidarité. C'est le cas aussi et surtout des Pygmées. D'ailleurs, il faut signaler que, pendant l'évaluation, une personne venait de quitter la MUSO de Kisima parce qu'elle venait de remarquer que sa source de revenu venait d'être en danger. Aussi, la faible intériorisation des principes de fonctionnement des MUSO par les membres et l'attentisme élevé continuent de freiner leur essor effectif dans plusieurs de ces endroits.

3.4.2 Effets et impact

- 62 ruches entretenues et 40 ruches supplémentaires initiées par les communautés (Mangurejipa et Matungu/Mutwanga) et trois étangs piscicoles dans les sites des Pygmées - bien que les effets produits par les étangs ne soient pas encore assez perceptibles.
- Production progressive par endroit de miel dans les sites touchés.
- Création des petits revenus déjà dans certains sites touchés (un litre à 10 USD).
- Les réunions au sein de MUSO aident aussi à discuter d'autres problèmes de développement des milieux respectifs.
- Prise de conscience d'autres problèmes de développement du milieu à travers les MUSO.
- Rapprochement progressif entre les populations locales et les Pygmées à travers des activités d'apiculture commune entre eux (cas de Mangurejipa par exemple).
- Cohésion dans le milieu entre les ménages des membres des MUSO.

3.4.3 Pertinence

L'apiculture, la pisciculture familiale et les mutuelles de solidarité ont été développées surtout pour les populations riveraines des forêts et les peuples Pygmées pour produire des ressources pouvant améliorer leur alimentation, leur santé et la création des revenus pour subvenir à d'autres besoins de la famille.

Aussi, c'était une manière appropriée de détourner petit à petit l'attention de ces populations par rapport à l'exploitation anarchique des ressources des forêts. Elles restent toutes importantes, à corriger et à poursuivre dans les temps à venir.

3.4.4 Durabilité

Elle reste en général encore très précaire tant que le suivi par les organisations membres continuerait de rester faible parce que les espaces à couvrir en terme de rayon à superviser restent très vastes et les animateurs préposés sont modestement équipés et se déplacent difficilement. Aussi, les bénéficiaires ne s'engagent pas encore à cause de la sous information surtout. Une forte sensibilisation des bénéficiaires doit être de mise ainsi qu'un suivi conséquent pour garantir une quelconque durabilité à ces activités.

3.5 Axe 3 : Ressources halieutiques

La RFN n'a pas financé des activités sous cet axe et les activités exécutées par PADERU et SOPR n'ont pas été comptabilisées dans le bilan de synthèse en annexe 4. Cet axe 3 a été maintenu en 2010 comme axe 2 du plan directeur, car il cadre avec la vision et la mission du Réseau.

3.5.1 Réalisations

UICN NL s'est beaucoup investie dans ce volet à travers deux projets spécifiques menés par deux membres du Réseau CREF, à savoir SOPR et PADERU, respectivement sur le renforcement du leadership paysan pour la gestion rationnelle des ressources halieutiques et le fumage amélioré des poissons. Le Réseau CREF a assuré l'accompagnement technique de ces projets par le suivi, la formation et l'évaluation.

¹⁴ Likemba est le mutuellisme traditionnel tel que connu et appliqué dans ces différents milieux

Par rapport au fumoir moderne de Vitshumbi, projet exécuté par PADERU, il y a lieu de noter que ce fumoir a été mis en place avec l'accompagnement technique du Réseau CREF. Son seul grand défi reste le transport de bois vers le fumoir. Les fonds qui étaient prévus à l'achat d'une camionnette pour cela avaient été utilisés pour l'achat d'une jeep Pajero avec vision d'autofinancement par les dirigeants de PADERU pour acheter la camionnette après. Il s'agit là bel et bien d'une désaffectation des objectifs et même de l'esprit de départ du projet. Il faut urgemment finaliser le processus de vente de la dite Pajero pour reconstituer le montant initial et acquérir une camionnette pour faciliter la recherche de bois pour le fumage.

En plus, d'autres actions ont pu être menées dans le cadre des actions de routine des partenaires du Réseau CREF comme :

- Appui à la restructuration des pêcheurs de l'UPENOKI ;
- Accompagnement technique et financier ;
- Travail en synergie avec d'autres acteurs, notamment avec le consortium Lac Edouard constitué de WCS, PADERU, SOPR, Réseau CREF. Cette synergie cherche à mettre sur place un observatoire indépendant des ressources halieutiques du Lac Edouard.

Les grands problèmes relevés pendant l'atelier de validation des résultats de la présente évaluation peuvent être ainsi résumés :

- Moyens financiers insuffisants ;
- Synergie avec d'autres acteurs encore fragile ;
- Non capitalisation des toutes les réalisations par le Secrétariat Général.
- Insuffisance de collaboration avec d'autres acteurs sur le terrain.

3.5.2 Effets et impact

Ici, on peut signaler le renforcement de la prise de conscience des populations sur la nécessité de la gestion rationnelle des ressources halieutiques. Le plaidoyer sur le lac Edouard commence à faire entendre sa voix auprès des autorités locales et provinciales. L'action militaire de l'ICCN est venue renforcer ces acquis.

3.5.3 Pertinence – axe 3

L'axe est pourtant utile dans la protection, la promotion et une gestion durable des ressources des lacs et des rivières qui se trouvent dans les zones forestières.

3.5.4 Durabilité

Une recherche conséquente des fonds pour développer cet axe pourrait permettre de développer des mécanismes de durabilité à l'avenir.

3.6 Axe 4 : Santé, eau potable et hygiène communautaire

Le résultat 7 du tableau 2 est : les conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaire sont améliorées en zone forestière. C'est le seul résultat sous l'axe 4 de l'ancien plan directeur pour les années 2008-2009. A partir de 2010, le Réseau CREF ne s'est plus investi dans cet axe.

3.6.1 Réalisations

Les sources d'eau potable font partie des projets communautaires issus de la cartographie participative (résultat 1). 34 séances de sensibilisation des PAs pygmées sur l'assainissement et l'hygiène de l'habitat et de la santé communautaire ont été organisées et elles ont touché 20.739 personnes. Dans l'ensemble, 28 sources ont été aménagées ce qui représente 8 sources de plus par rapport aux prévisions.

3.6.2 Effets et impact

Des sources ont été aménagées par quelques membres comme FODI à Walikale, REID à Burora, UPADERU à Masisi, PREPPYG à Mangurdjipa en milieu pygmée, CEPROSSAN etc. A part peut-être pour CEPROSSAN qui avait un laboratoire d'analyse des qualités bactériologiques et organoleptiques de l'eau, tous les autres intervenants n'ont pas mené ces études de sorte que, même maintenant, ils ne savent pas s'ils ont donné de l'eau potable ou tout simplement de l'eau. Ce qui contribuerait très peu à améliorer la situation sanitaire des populations des zones forestières. Aussi, ces sources d'eau ont toutes un problème sérieux de maintenance des ouvrages par le fait que les acteurs ci-haut cités n'y avaient pas mis assez d'importance dans le

processus d'implémentation des dites sources mais, aussi, il a semblé que les outils pour ces tâches n'avaient pas été prévus pour tous les sites.

3.6.3 Pertinence – axe 4

L'assainissement des points d'eau pour avoir de l'eau potable est d'une très grande pertinence au Nord-Kivu, où selon différentes estimations seulement entre 17 et 45 % de la population accèdent à l'eau potable.¹⁵ Étant donné que d'autres organisations s'investissent dans ce domaine et que cet axe ne cadre pas bien avec la vision et la mission du Réseau CREF, il n'a pas continué ces activités à partir de 2010.

3.6.4 Durabilité

Les réalisations dans le domaine de l'hygiène de l'habitat et de la santé communautaire ne sont pas durables. L'entretien de ces sources pose problème et la qualité de l'eau n'est pas connue pour tous les sites ou les sources ont été captées. On ignore alors leur effet réel sur la santé de la population.

3.7 Axe 5 : Dignité et stabilité des peuples pygmées

Cet axe couvre trois résultats, à savoir :

- Les pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques (résultat 8) ;
- Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays (résultat 9) ;
- La sécurisation foncière et alimentaire des Peuples Autochtones et Pygmées assurée de manière plus durable (résultat 10).

En 2010, cet axe est devenu axe 3 du fait que le Réseau CREF a décidé d'abandonner l'axe 2 sur la sécurité alimentaire et l'axe 4 concernant les conditions de santé, d'approvisionnement en eau potable et d'hygiène.

3.7.1 Réalisations

Les pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques (résultat 8). Dans ce cadre, un atelier de concertation fut tenu entre les pygmées et les chefs coutumiers en 2009.

Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays (résultat 9). Ce résultat comprend la formation de 43 para juristes environnementaux. Les réalisations de 2010 ne sont pas encore connues car, les rapports des organisations membres n'étaient pas encore disponibles au moment de la présente évaluation.

La sécurisation foncière et alimentaire des Peuples Autochtones et Pygmées assurée de manière plus durable (résultat 10). Ce résultat a été formulé dans le plan d'action 2010 et, lors de l'évaluation, les réalisations n'étaient pas encore connues.

3.7.2 Effets et impact

- Accord de principe obtenu des chefs coutumiers pour la cartographie des terres des Pygmées.
- Accord obtenu pour des concertations périodiques sur la problématique foncière des Pygmées entre les Pygmées et les chefs coutumiers des milieux respectifs.
- Sécurisation foncière garantie pour les quelques sites des Pygmées ayant déjà eu gain de cause.
- Accès progressif (bien que timide) des Pygmées au système judiciaire dans les milieux concernés. A Beni, par exemple, des dossiers sur les terres des Pygmées ont été instruits déjà par le tribunal du lieu et pourtant avant, les Pygmées ne pouvaient pas ester en justice contre les Bantous qui étaient considérés comme leurs maîtres incontestés.
- Plaidoyer pour l'acquisition d'autres terres appartenant aux Pygmées pour rendre disponible d'autres terroirs personnels à partir desquels ils peuvent continuer à améliorer leurs conditions de vie sur le plan socio-économique et renforcer ainsi leur stabilité.
- Constitution d'une base des données à partir du monitoring de violation des droits socio-économiques des PA et faciliter ainsi les interventions d'autres acteurs qui aimeraient intervenir dans ces différents endroits pour le bien être des PA.

¹⁵ Source : DSRP Nord Kivu et MICS 2

- 6 dossiers instruits déjà pour permettre une fois finalisés de contribuer à la stabilisation des Pygmées et à l'amélioration de leur bien-être. Aussi, ils faciliteraient l'accès des PAs à la propriété terrienne comme c'est le cas pour tous les citoyens congolais.
- Cadre de concertation et de cohabitation pacifique entre chefs coutumiers et PA créé à l'occasion des échanges au sujet de ces terres des PA.

S'agissant particulièrement de l'accompagnement juridique des dossiers fonciers des Pygmées, il a été noté que : il prend beaucoup de temps et, de fois, on est obligé de relancer le dossier en payant d'autres frais de réouverture dont on ne dispose toujours pas. Cela limite fortement son efficacité quant à ce. Le GLHRP/Beni s'en est plaint. Certains chefs Bantous qui ont vendu les mêmes terrains des Pygmées à des tierces se rétractent encore à un moment donné. Des nombreux chefs accusent les organisations membres du Réseau CREF de vouloir révolter les Pygmées contre les Bantous. Les redevances à payer par les locataires sur les terres pygmées ne sont pas versées aux pygmées mais encore aux chefs locaux pendant que cela aiderait davantage à améliorer les conditions socioéconomiques de ces peuples parmi les plus démunis de la République Démocratique du Congo.

Plusieurs axes encore insécures ne sont pas encore appuyés comme Eringeti, Makembi, Chuchubo, Mbau, Kamango etc.

Aussi, il a été observé que :

- Il y a lenteur judiciaire et non facilitation des dossiers par les acteurs judiciaires ;
- Le prononcé du jugement est toujours tardif ;
- Il y a eu absence du chef de groupement de Bantu à l'assise concernant ces dossiers.

3.7.3 Pertinence – axe 5

Les peuples pygmées vivent essentiellement des ressources des forêts et au sein des forêts. En tant qu'une des catégories les plus marginalisées aujourd'hui au sein du Pays, toute gestion durable des ressources naturelles et des forêts doit passer aussi à travers leur stabilisation et la disponibilité des ressources économiques propres à eux.

La sécurisation des terres des Pygmées rentre bien dans cette stratégie globale d'installation durable et efficace des Pygmées et de gestion durable des ressources des forêts. En effet « sans terres, les Pygmées ne pourront jamais se développer sur le plan socioéconomique et de manière durable ».

Il s'observe également que les actions réalisées dans cet axe visent à transformer les relations entre les Pygmées et les Bantous. Il s'agit de changements profonds qui demandent beaucoup de temps.

3.7.4 Durabilité

La durabilité de ces réalisations dépend tout d'abord du niveau de résistance que les peuples bantous vont développer envers ce processus de transformation des relations de pouvoir et envers les membres du Réseau qui se lancent dans ce thème. Ensuite, elle dépend également de la lenteur ou de la non-performance du système judiciaire. Du moment qu'un cas a été bien traité devant la justice et que l'accès à la terre et aux redevances a été assuré pour les peuples pygmées, on pourrait éventuellement s'attendre à un effet de boule de neige de la part d'autres communautés pygmées qui revendiqueraient leurs droits.

3.8 Axe 6 : Conditions socio-culturelles et droits civiques

Les réalisations, les effets et les impacts de cet axe ont été pris en compte dans le résultat 4 sous axe 1. Il s'agit des actions de vulgarisation sur le code forestier. En 2008 et 2009, ces activités étaient classées sous l'axe 6, mais à partir de 2010, elles sont classées sous axe 1, Résultat 4 : « CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière ».

3.9 Axe 7 : Intérêts socio-économiques

Les réalisations, les effets et les impacts de cet axe ont été pris en compte dans le résultat 6 sous axe 2. Il s'agit des actions de promotion de l'apiculture, de la pisciculture et des mutuelles de solidarité. A travers cette promotion, le Réseau CREF vise à assurer la sécurité alimentaire autour et dans les forêts.

3.10 Axe 8 : Droits et libertés des CIs riveraines des forêts et des aires protégées

Sous cet axe, un seul résultat a été formulé : « les droits et libertés des femmes et enfants vulgariés ».

3.10.1 Réalisations

La promotion des droits s'est faite à travers des séances de projection du film éducatif et à travers l'installation d'un panneau de vulgarisation. Sept séances de projection du film ont attiré 18469 personnes, dont 50 % des femmes. Par après, 4 ateliers de réflexion et d'échanges ont été organisés. Les membres du Réseau ont distribué 120 dépliants sur les droits de l'enfant à l'éducation et la loi contre les violences sexuelles.

3.10.2 Effets et impact – axe 8

Suite à ces séances, il a été possible de consigner les effets et impact suivants :

- Dévoilement de 597 personnes dont 447 femmes victimes de violences sexuelles dans les sites touchés pour facilitation de leur prise en charge psycho-socioéconomique par les acteurs du domaine qui sont opérationnels dans ces endroits ;
- 3 comités d'observation et d'éducation sexuelle/sociale mis en place pour faciliter la socialisation des membres de ces communautés et aider à améliorer leurs connaissances dans le cadre de VIH/SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles.
- Disponibilité d'une base de données sur les violations des droits humains par les agents de l'ICCN, qui peut être utilisé dans le cadre de plaidoyer.

La nature de l'accompagnement des victimes par les membres du Réseau n'est pas connue par les évaluateurs.

Les informations obtenues lors des séances de vulgarisation ont amené les membres du Réseau CREF d'inciter les autorités politico-administratives de la province à élaborer un édit sur les Pygmées. Le secrétariat général du réseau accompagne cette initiative.

3.10.3 Pertinence

L'engouement des acteurs aux séances de projection du film montre que la population reste encore ignorante par rapport aux lois et règlements concernant ses droits. D'après les évaluateurs, beaucoup d'activités sont menées par d'autres organisations pour faire face aux violences des droits humains et plus précisément les violences sexuelles. Suite à son exercice de recentrage des axes par rapport à sa vision et sa mission, le Réseau CREF a bien fait de ne plus continuer les actions de vulgarisation sur les droits d'enfants et des femmes.

La défense des droits et des libertés des communautés locales par rapport à la jouissance de l'accès aux ressources naturelles reste une activité très permanente pour le réseau et elle est prise en compte dans axe 1 et axe 3 (à partir de 2010).

3.10.4 Durabilité

Des séances de vulgarisation restent encore nécessaires pour n'importe quel thème en RDC. Mais, on se demande comment et quand ceux qui ont été 'vulgariés' tirent profit des opportunités leurs offertes selon les différentes lois.

3.11 Axe 9 : Gestion institutionnelle du plan

3.11.1 Réalisations – axe 9

Les actions réalisées sous axe 9 ont été arrangées en 3 résultats.

3.11.2 Développement de la culture de transparence, de rendre compte.

Les organes du Réseau ont fonctionné conformément au Règlement intérieur. Toutefois, 3 réunions du CA n'ont pas été réalisées à cause de la surcharge du Secrétariat Général qui devrait préparer les éléments nécessaires à traiter. Chaque année, des audits externes ont été organisés au niveau du Secrétariat Général du Réseau et au niveau des organisations membres.

1. Accroissement de la performance des membres sur le terrain.

- Ce résultat comprend le suivi périodique par les membres de leurs activités sur le terrain et le suivi effectué par le Secrétariat Général. Tous les membres n'ont pas fait le suivi auprès de leurs groupes-cibles.
- Les auto-évaluations au niveau des communautés locales, synergie et Réseau : 8 membres n'ont pas fait l'auto-évaluation avec les CLs. Seulement 23/45 réunions des CCTs ont eu lieu et 6 réunions devraient encore se tenir en 2010. L'organisation des CCTs souffre de manque de moyens de financement selon les personnes interviewées, et le montant moyen de 1516 USD par réunion CCT est insuffisant pour faire face aux frais de déplacement et à la prise en charge de ceux qui sont logés.
- Tous les membres ont reçu une formation en gestion administrative, comptable et matérielle et en approche genre (décembre 2010). 22 membres ont reçu une formation sur la pérennité organisationnelle et financière et 9 organisations ont reçu des formations à la carte. Une session de formation sur la planification, le suivi et l'évaluation des projets n'a pas eu lieu et quelques membres ont manqué à quelques séances de formation.
- Treize organisations sont dans le processus de revue institutionnelle afin de revoir leurs cadres stratégiques et institutionnels, de revoir leurs réglementations et de mettre en place un Manuel des Procédures de gestion administrative, comptable, financière et matérielle. De ces 13 organisations, trois (AAP, CADIMR et FOPRADI) ont pu terminer toutes les étapes du processus.

2. La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée.

Le Secrétariat Général du Réseau a bénéficié des sessions de formation en comptabilité, en Décentralisation et Gouvernance Locale. Puis, il a bénéficié d'un accompagnement sur le plan institutionnel. Le bureau a participé à 40 événements au niveau provincial, national et international.

3.11.3 Effets et impact – axe 9

De manière générale, il est difficile de se prononcer par rapport aux effets et impact de différentes réalisations :

- Le fonctionnement des organes du Réseau CREF lui permet de travailler dans la transparence et de s'imposer auprès des membres pour accroître leur transparence. Pendant les AGs, des résolutions sont prises et des organisations non en règle sont sanctionnées et/ou délistées comme membre. Ceci est considéré comme un atout du Réseau. Il s'observe également que l'audit de 2009 a constaté une amélioration de la gestion au niveau des membres bien qu'encore 14/27 membres audités ont été certifiés avec réserve et 3 membres ne sont plus éligibles à l'appui financier. Ceci implique que 63 % des membres ont des problèmes de gestion financière. En attendant les résultats de l'audit de 2010, il n'est pas encore possible de se prononcer sur les effets et les impacts des audits externes auprès des membres.
- Par rapport à l'accroissement de leur performance sur le terrain, il est aussi difficile de se prononcer. Lors de l'atelier de validation, les membres ont apprécié l'accompagnement technique, financier et matériel, mais ils ont encore un esprit d'attentisme et ne se mobilisent pas assez ; ils ne saisissent pas les opportunités de financement et ils capitalisent peu les documents et les formations reçus du Réseau. S'ajoutent encore la faible motivation du personnel et la fuite des cerveaux au sein des organisations membres, ainsi que leur opinion sur l'insuffisance du suivi par les superviseurs de la synergie ou par le bureau du Réseau. Aussi, il apparaît que, bien que le Réseau ait dépensé 11.450 USD par membre pour le renforcement de leurs capacités, les effets et les impacts sont faibles. Les membres en atelier ont dit que la tenue des données comptables s'est améliorée et qu'un nombre d'organisations est en train de rédiger ses textes de base. Les sessions d'auto-évaluation poussent les membres à renforcer leur gestion interne des ressources leur allouées par le Réseau CREF. Une des questions clés à se poser est

alors de savoir comment le Secrétariat Général peut renforcer les capacités des organisations membres d'une façon plus efficace et moins coûteuse. Il est recommandé au Secrétariat Général de concevoir une fiche de suivi de la performance organisationnelle des ONG membres.

- La pérennité organisationnelle et financière du Réseau n'est pas encore assurée. Jusqu'ici le bureau consacre très peu de temps à la mobilisation des nouveaux projets pour couvrir les axes du PDT non financés par RFN ou pour exécuter d'autres activités. Les 40 événements auxquels le Réseau a participé ont augmenté sa visibilité à tous les niveaux, mais sans retombées matérielles et financières. Les membres ne s'engagent pas non plus dans la mobilisation des fonds. Quelques-uns parmi eux demandent un appui au bureau pour la préparation des documents de projets, pour mobiliser des fonds, mais les efforts sont encore minimes.

3.11.4 Pertinence – axe 9

Le Réseau représente un îlot de transparence et de bonne gouvernance dans la Province et peut-être aussi au niveau de la RDC. Dans cette perspective, les activités menées pour assurer une bonne gestion du plan quinquennal s'avèrent très pertinentes, surtout les audits externes auprès des ONG membres. Avec la fuite des cerveaux au sein des organisations membres et leur faible capacité d'appropriation des formations et d'autres efforts de renforcement de leurs capacités, on peut se demander combien de formations et de suivi d'accompagnement seront nécessaires pour renforcer leur performance.

3.11.5 Durabilité

En termes financiers, le Réseau n'est pas capable de se prendre en charge. Les ONG membres sont encore trop dépendantes du Réseau et des financements provenant de RFN. En termes de culture de bonne gouvernance, des efforts considérables restent nécessaires pour maintenir l'état actuel. Le changement de comportement des organisations membres en termes de bonne gouvernance et de transparence n'est pas encore évident.

3.12 La pertinence des Plans Directeurs Territoriaux

Les Plans Directeurs Territoriaux ont été élaborés à travers un processus participatif et en plusieurs étapes dans les années 2005 et 2006. Ils représentent les besoins et les préoccupations des populations qui dépendent de la forêt. Grâce à ce processus participatif, les attentes des populations ont été élevées au début. Mais, peut-être, elles ont été déçues comme tous ces besoins n'ont pas été comblés. Au fil des années, des axes n'ont pas trouvé des financements ou très peu de financements comme axe 2, 3, 4, et axe 7.

Il est logique que le Réseau n'ait pas continué à chercher des financements pour les axes qui ne cadrent pas avec sa mission à partir de 2010. Mais les évaluateurs se demandent pourquoi l'axe 2 a été écarté et pourtant, il cadre bien avec la thématique du Réseau et avec la notion de l'entrepreneuriat environnemental à promouvoir au niveau des membres du Réseau et des populations. Les questions de sécurité alimentaire abordées par d'autres acteurs comme FOPAC, SYDIP, COOCENKI s'articulent de préférence sur l'agriculture et moins sur les activités génératrices de revenus sur base des produits ligneux et non ligneux de la forêt et avec un accent particulier sur les peuples pygmées.

A part des projets financés par l'UICN auprès des organisations membres du Réseau, quelques membres ont aussi trouvé d'autres petites contributions financières pour l'exécution des activités prévues dans les PDTs, mais leur niveau de mobilisation des finances reste encore faible.

Pour quelques axes qui ont trouvé des financements comme l'axe 3 sur les ressources halieutiques (avec financement UICN-NL) le Réseau n'a pas comptabilisé ces contributions en termes d'activités, de réalisations et d'effets impacts dans le PDT.

Face à ces observations, les évaluateurs se demandent comment le PDT oriente les activités du Réseau CREF ? Il s'avère que le PDT n'est pas utilisé comme outil de mobilisation des finances.

Le fait que le PDT réponde aux besoins des populations, mais que le Réseau ne reçoive que des finances pour un nombre limité des axes se traduit par des tensions entre les membres du Réseau et l'équipe du Se-

crétariat Général qui est perçue comme une équipe qui impose au lieu d'orienter les activités à mener par les membres. De l'autre côté, le PDT répond aux besoins des populations et, il pourrait être utilisé par l'administration territoriale et pour chercher des PTFs qui veulent financer des axes du PDT.

Le Réseau CREF n'a pas mené un effort suffisant pour faire la publicité des PDTs auprès d'autres ONGDs de la place pour les orienter dans leurs actions de développement. Une des conséquences est que les PDTs restent un outil pour le Réseau et ne sont pas acceptés encore par d'autres ONGDs ou les administrations territoriales comme un outil pour canaliser et harmoniser les interventions sur le terrain.

Il s'avère important que le Réseau CREF réfléchisse sur la valeur ajoutée des PDTs dans sa façon de faire. La pertinence de la conception des PDTs est assez basse si, par la suite, des efforts pour le financement entier manquent et si les attentes des populations ne sont pas satisfaites. Avant de relancer un nouveau plan quinquennal ces conséquences méritent d'être considérées.

3.13 Groupes cibles touchés

Selon les statistiques disponibles, au moins 878.730/3500.000 personnes dépendantes des ressources forestières, soit 25 % de la population du Nord-Kivu auraient eu à participer aux activités du Réseau. Avec ce pourcentage, le Réseau aurait déjà atteint les 20 % des communautés locales dépendantes des forêts comme prévu dans son Plan Directeur Territorial. Il faut faire remarquer ici que ce chiffre ne tient pas compte des personnes qui ont participé plusieurs fois aux activités du Réseau.

L'analyse de la participation des femmes aux activités montre qu'en moyenne 46 % des personnes qui participent aux activités du Réseau sont des femmes. Leur participation aux activités est élevée lorsqu'il s'agit de questions de sécurité alimentaire, de santé, d'eau potable, d'hygiène communautaire et de la promotion des droits et des libertés des femmes et enfants.

L'axe 9, qui englobe toutes les activités organisées par le Réseau auprès de ses membres, ne compte qu'une participation de 16 % des femmes. Ceci montre que les membres du Réseau comptent surtout des cadres masculins.

Axe	Résultat	% des femmes bénéficiaires
Total axe 1		32
Total axe 2		54
Total axe 3		
Total axe 4		53
Total axe 5		8
Total axe 6		
Total axe 7		
Total axe 8		52
Total axe 9		16
Grand total		
Tableau 4 : Participation des femmes aux activités		46

La participation des femmes aux activités du Réseau CREF reste encore faible.

Pour ce qui concerne la participation des peuples autochtones pygmées aux activités, des chiffres manquent. Les évaluateurs ont observé des difficultés d'introduction des activités génératrices de revenus comme la pisciculture et l'apiculture et les expériences avec la mise en place des MUSO à l'intention des Pygmées. De l'autre côté, les quelques actions pour sécuriser le foncier auprès des PA pygmées a déjà porté fruit en termes de sédentarisation des Pygmées. Face à ces résultats, on peut se demander si des stratégies particulières sont nécessaires pour plus d'effets et d'impact au niveau des conditions de vies des PA.

Le principe noble du Réseau CREF et de ses membres est l'implication active et réelle des communautés locales et autochtones dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités menées. Cela amène les acteurs à privilégier les méthodes participatives dans leur travail.

Les évaluateurs ont eu l'impression que la mobilisation des communautés locales en dehors des activités de vulgarisation de différents thèmes reste encore faible. En éliminant le nombre de personnes qui ont assisté aux activités de vulgarisation et en comptant les personnes qui ont participé aux échanges, formations et activités, le Réseau CREF a atteint 54500/3500.000 personnes, soit 1.6 %.

Tous les efforts du Réseau CREF et de ses membres tendent vers cette implication active et réelle mais l'insuffisance des moyens financiers mobilisés et le faible niveau de sensibilisation des populations locales ne permettent pas encore de les impliquer et de les faire participer de manière très significative.

4 Performance organisationnelle

4.1 Introduction

Ce chapitre analyse la performance organisationnelle des organisations membres, des Cadres de Concertation Territoriale, du Comité d'Orientation Forêts et du Réseau. Les informations obtenues lors de l'atelier de validation, celles collectées sur le terrain et dans la documentation seront présentées selon le cadre d'analyse de la performance organisationnelle¹⁶.



4.2 Performance des organisations membres

Une appréciation non exhaustive des organisations membres montre que :

- En termes des relations avec le *contexte externe* : La plupart des membres sont financièrement dépendants du Réseau. Le profil des membres est très divers en termes de services rendus et ces services sont surtout orientés aux besoins immédiats que stratégiques des CLs. Ils contribuent encore à la promotion de l'assistance de la population au lieu d'une approche d'auto prise en charge par la population de son propre développement.
- En termes de *motivation organisationnelle* : la plupart des membres sont des ONGDs qui cherchent d'abord à faire face à leur propre survie que de rendre service aux CLs. Ils adhèrent au Réseau pour obtenir des fonds. Comme il est le seul Réseau qui a des fonds pour mener des activités sur le terrain, la motivation réelle des membres pour adhérer au Réseau reste flou. Est-ce qu'ils adhèrent à la mission et à la thématique du Réseau ou seulement à l'argent ?
- En termes de *capacités organisationnelles*, la plupart d'organisations sont faibles et ont un esprit d'attentisme élevé vis-à-vis du Réseau. Ceci expliquerait que la plupart d'organisations se plaignent par rapport à la faible fréquence de supervision et d'accompagnement de leur organisation. Les organisations rencontrent le bureau lors des missions de suivi techniques sur le terrain, de la signature du contrat, lors des sessions d'auto-évaluation, et de la tenue de l'Assemblée Générale, puis lors des séances de formation à l'intention de tous les membres. Le nombre de rencontre est estimé à au moins 5 par an. La fuite des cerveaux causée par la faiblesse des moyens, constitue également un goulot d'étranglement pour les membres, qui se voient obligés de recruter chaque fois de nouveaux cadres.

En termes de *performance organisationnelle*, les membres agissent dans l'esprit de la mission du Réseau ; ils sont alors pertinents pour le Réseau. Mais leur efficacité et impact sur le terrain est encore faible car leurs activités sont affectées par la faible mobilisation des moyens financières et la fuite des cerveaux. Il en résulte une faible mobilisation des CLs et des PAs en termes d'adoption des activités qui rehaussent leur niveau de vie, leur statut et qui contribuent à la conservation et réhabilitation des écosystèmes forestiers. La forte dépendance des membres vis-à-vis du Réseau montre qu'ils ne sont pas financièrement viables. Avec le financement du RFN, le Secrétariat Général a pu acquérir des ordinateurs avec accessoires pour les

16 Source : (Résumé de chapitre 4 : Lusthaus, C., Adrien, M-H., Anderson, G., Carden, F., 1998, Améliorer la performance organisationnelle, manuel d'auto-évaluation).

membres à payer en petites tranches sur une période de cinq ans, lequel montant devrait être versé au Réseau pour prévoir leur amortissement. Malheureusement, plusieurs membres sont incapables de s'acquitter actuellement de cet engagement. Quelques membres ont même d'autres dettes auprès du Réseau CREF.

Cette analyse montre encore que le Secrétariat Général du Réseau CREF se présente ou, est vu comme bailleurs de fonds auprès de ses membres. Ils n'ont pas développé la notion d'entrepreneuriat. On constate alors que la relation entre les membres et le Réseau n'a pas changé depuis la mission de juillet 2009 portant sur le diagnostic institutionnel, facilité par Wageningen UR – CDI, Pays-Bas.

Pour les années à venir, il s'avère important de réfléchir sur les conditions d'adhésion des nouveaux membres. Ceci pour avoir des membres plus performants sur le terrain. Trois hypothèses pourraient être explorées à ce niveau de réflexion :

- Est-ce qu'il faut plutôt avoir des membres qui sont des coopératives ou des associations des communautés locales au lieu de travailler avec des intermédiaires ONGDs entre le bureau et les CLs ?
- Est-ce qu'il faut des membres qui sont financièrement viables et déjà performants sur le terrain ?
- Est-ce qu'il faut des membres qui veulent se rencontrer en Réseau thématique juste pour s'échanger des informations et pour faire un plaidoyer conjoint ?

4.3 Performance des CCTs

En termes de *contexte externe*, on observe que les distances à parcourir par les acteurs pour participer aux réunions des CCTs sont énormes. A Walikale, suite à l'insécurité presque permanente sur la route, les membres doivent se déplacer par avion mais le budget est trop maigre.

La capacité organisationnelle des CCT est encore faible car :

- Faible application du Règlement Intérieur des CCT et certains superviseurs ne connaissent pas leur rôle dans l'organisation du CCT. Il y a parfois la gestion des biens et de la logistique peu transparente avec, de fois, de confusion entre ressources du CCT et celles de l'organisation qui joue le rôle de superviseur (exemple : cas du CCT de Rutshuru sous la supervision de PADERU).
- Perte de vitesse pour certains CCT vidés de leurs membres, comme, par exemple le CCT de Nyiragongo qui n'a plus que deux membres dans la synergie parce que certains membres n'ont plus été éligibles au financement du Réseau CREF pour des problèmes internes.
- Nombre des réunions toujours en diminution à cause de la faiblesse des budgets et du retard de leurs transferts, de fois combinaisons de deux réunions de CCT à la fois avec comme conséquence, la réduction des occasions d'échanges entre les acteurs au courant de l'année.
- Retard de plusieurs réunions de CCT s'agissant de leur calendrier des rencontres.
- Faible implication de l'autorité surtout urbaine dans cette dynamique.
- Ces réunions se limitent souvent aux responsables à un niveau élevé et, ne touchent pas, par exemple, les chefs de groupements, les chefs de quartiers, les services étatiques à la base etc.
- Moyens pour faire le suivi des acteurs sur terrain, insuffisants, peu appropriés (exemple : moto SENKE pour ceux qui en ont une) pour couvrir des vastes étendus au sein des territoires surtout avec comme conséquences que le suivi des acteurs reste faible ;
- Dans les 3 années passées, 23 sur 45 réunions des CCTs ont eu lieu et le montant moyen disponible pour les CCT à travers le Réseau s'élève à 1516 USD par réunion. Selon les membres, ceci reste insuffisant pour organiser des réunions.

La motivation organisationnelle est faible :

- Parfois les acteurs non membres du Réseau, surtout les autres ONGDs du domaine, ne viennent pas aux réunions car ayant d'autres agendas à ces moments-là ;
- Absence des contributions financières des acteurs au fonctionnement des CCT.

Les personnes interviewées ont été d'opinion que les CCT sont très pertinents pour les membres du Réseau et les non membres. Les CCTs aident les acteurs à harmoniser les interventions, à identifier les vrais besoins

des populations (éventuellement à moindre coût car, on se partage les informations). Les CCTs sont aussi considérés comme une formation sur le tas et ils fournissent des possibilités pour entamer des actions communes de plaidoyer.

Leur efficacité et leur impact sont encore faibles à cause du manque de moyens et de la faible participation des acteurs non membres du Réseau. La viabilité financière et la durabilité des CCTs ne sont pas garanties du tout.

4.4 Performance du Comité d’Orientation Forêts

Le Réseau CREF est le Point focal du RRN pour la Province du Nord-Kivu. C’est dans ce cadre qu’il anime le COF comme un forum multi-acteurs d’échanges et de concertation pour des actions de plaidoyer environnemental et social. Il intéresse les membres du CA du Réseau CREF, les superviseurs des Synergies ainsi que d’autres acteurs non membres du Réseau.

On peut observer en *termes de capacités organisationnelles* la tenue des réunions sporadiques, l’absence d’une programmation des réunions, le fait qu’il n’y ait pas d’activités s’il n’y a pas de projets de lois à préparer, et le fait que des acteurs des territoires ne sont pas invités aux réunions, les moyens financiers restant assez limités.

Cependant, les personnes interviewées ont confirmé que les réunions du COF sont *pertinentes* pour les raisons suivantes :

- Les COF facilitent des échanges sur des outils juridiques, des lois, des projets de lois qui concernent les forêts et les ressources naturelles ;
- Pendant les réunions et les travaux pour améliorer la réglementation dans le domaine, on essaye de défendre les intérêts des communautés locales ;
- Les réunions facilitent des analyses des contextes par rapport à la thématique ;
- Elles facilitent un plaidoyer dans le cadre de la qualité des lois dans le domaine.

L’*impact du COF* n’est pas encore grand sur le terrain mais, on observe une contribution modeste à l’amélioration de la qualité des instruments juridiques s’agissant des forêts et des ressources naturelles tant au niveau provincial que national.

En termes de *viabilité financière*, les COF dépendent totalement des moyens modestes venant de RRN. En dehors de cela, rien d’autre ne peut être tenté. Voilà pourquoi, leur durabilité sur le plan financier reste aussi un grand défi.

L’idée des COF reste alléchante mais, c’est son opérationnalité qui pose aussi des problèmes à cause de la précarité des moyens financiers y alloués.

En dehors du COF et sur demande du Ministère de l’Environnement de la Province, le Réseau CREF supervise une commission technique pour la rédaction d’un édit sur la réglementation forestière. Cette commission est composée du Bureau d’Études du Cabinet du Gouverneur de Province, du Ministre, l’Assemblée Provinciale, le Conseil Régional des ONGs et la Coordination Provinciale de l’Environnement et le Staff du Réseau CREF.

Face à cette situation et étant donné la raison d’être du COF, Il s’avère important que les acteurs prennent du temps pour réfléchir sur la fonctionnalité des COF et sur la nécessité de les renforcer.

5 Performance organisationnelle du Réseau et son bureau

Ce paragraphe présente les éléments de réponses fournis par les acteurs rencontrés sur le terrain, certains à Goma et d'autres au niveau international. Il s'inspire aussi de l'analyse institutionnelle faite en juillet 2009 par CDI.

5.1 Le contexte externe

La valeur ajoutée du Réseau dans son contexte externe, ainsi que les perceptions que des acteurs ont du Réseau sont présentées dans ce paragraphe.

En termes *d'écosystèmes*, les enjeux dans le Nord-Kivu sont énormes. Il y a une forte pression démographique avec une population appauvrie qui dépend des ressources naturelles pour sa survie. Les villes de Goma, Beni et Butembo dépendent du charbon pour faire la cuisine. Les coupes illégales de bois pour faire face aux bois de construction et au charbon accroissent du jour au jour. L'agriculture familiale pose de plus en plus des problèmes car, des exploitants industriels occupent les terres agricoles. L'agriculture familiale s'étend dans les Parcs Nationaux et les conflits entre la population riveraine et l'ICCN sont à l'ordre du jour. D'autres familles commencent leur agriculture dans les autres zones forestières et risquent d'avoir des conflits avec les populations qui dépendent de la forêt.

La gestion des espaces au sein de la Province reste alors un enjeu de taille. A ce sujet précis, le Bureau d'études du Gouvernorat de Province, s'inspirant des recherches de WWF (version d'août 2009), a confirmé que la gestion des espaces devient de plus en plus problématique car, 20% des espaces sont des réserves, 11% sont des massifs montagneux incultes, le reste seulement prend les habitations, les plantations, les forêts non classées, les pâturages, les cultures vivrières etc. Les activités de cartographie participative développées par le Réseau CREF peuvent contribuer à ces enjeux d'aménagement du terroir de la province entière. A l'heure actuelle, presque la totalité du territoire de Walikale est couverte par la cartographie. Les autres territoires sont encore à leur début.

Les évaluateurs sont d'opinion que le recentrage des axes dans les Plans Directeurs Territoriaux ont été une bonne décision, surtout par rapport aux questions de santé, d'éducation et de l'eau potable, mais face à l'ampleur des problèmes d'insécurité alimentaire des populations, ils s'interrogent sur la pertinence d'avoir arrêté des activités telles que l'apiculture, la pisciculture et d'autres activités génératrices de revenus sous axe 2 : Sécurité alimentaire autour et dans les forêts.

Les enjeux au niveau *politique et administratif* sont également énormes. La capacité de l'administration provinciale et territoriale est très faible. L'administration chargée de la gestion des forêts et de l'écosystème est tenue par des vieux agents dépassés en tout (énergie, imagination, formation, initiative, vision etc.) et ils ne maîtrisent pas clairement les attributions de leur ministère. Le Réseau CREF a su se positionner comme une structure fiable et capable de fournir des conseils à l'administration. Il est alors respecté par l'administration et est invité à fournir des conseils sur la préparation des édits et même à superviser des commissions de rédaction des édits.

Le Réseau n'a pas encore pris des mesures face au processus de décentralisation en cours, qui prévoit des entités territoriales décentralisées au niveau des secteurs et des chefferies. Ces entités sont dotées de la personnalité juridique et jouissent de la libre administration à partir de 2008. Le rôle de l'administration territoriale se limite actuellement à celui d'une structure qui assure la tutelle des ETDs (Entités Territoriales Décentralisées). Les premières élections locales ont été reportées au 2013, mais il s'avère important que le Réseau ajuste son prochain plan quinquennal (2013 – 2017) face à ces nouvelles réalités.

En termes de *relations avec d'autres acteurs*, le Réseau est entrain de s'ouvrir par rapport à la situation rencontrée en juillet 2009. Le Réseau, la WWF et d'autres organisations qui sont impliqués dans des activités de reboisement sont en train d'harmoniser leurs approches d'intervention et les modalités de paiement

aux pépiniéristes. Observons que jusqu'à aujourd'hui, les effets de toutes les activités de reboisement ne sont pas répertoriés.

Des PTFs observent quand même que le Réseau ne profite pas des expériences d'autres acteurs sur le terrain, comme par exemple WCS en Ituri, FOPAC et SYDIP. Le Bureau ne profite pas non plus des relations des membres avec des PTFs pour mobiliser des fonds pour tout le Réseau.

En termes de perceptions, d'autres acteurs connaissent le Réseau CREF comme une organisation qui :

- Fait le reboisement (et surtout celui de l'eucalyptus car, 80 à 90% des plantations sont des eucalyptus - d'après le Bureau d'études du Gouvernement de Province) ;
- Produit des documents de référence en matière des écosystèmes ;
- A beaucoup de potentiel pour influencer le niveau provincial car, il a des relations étroites avec le gouvernement provincial, l'assemblée et la division de l'environnement ;
- Est capable de gérer des conflits tels qu'à Walikale et qui a eu le soutien du Ministre Provincial dans cette affaire.
- Est très dynamique avec une approche participative et effective au niveau de tous les territoires et les CLs.
- Est toujours très fiable et très compétente. La communication est très ouverte et, on reçoit toutes les informations, mêmes celles qui ne concernent pas directement ses thématiques. C'est une organisation transparente.
- Par rapport à d'autres provinces en RDC, le Réseau est unique et l'unique exemple pour RRN car :
 - Il a 30 membres qui sont des professionnels ;
 - Les publications du Réseau sont très utiles pour les autres membres de RRN ;
 - Le mouvement associatif à l'Est est plus actif que dans les autres provinces. Et ce mouvement est mieux structuré ;
 - Tous les organes sont opérationnels, et il n'y a pas de frictions entre eux ;
 - Des organisations membres qui essayent de respecter les textes statutaires et réglementaires.

Ce positionnement du Réseau dans son contexte est une opportunité car, des PTFs de plus en plus désirent seulement travailler avec des organisations qui ne posent pas de problèmes en termes de performance organisationnelle. «On est fatigué des organisations du Sud qui ne sont pas transparentes, et non performantes». **Un des défis du Réseau est alors d'œuvrer dans ce sens et d'éviter toute activité qui ternit son image.**

Les objectifs du Réseau s'inscrivent bien dans la problématique de la province. Voilà pourquoi, toutes les parties prenantes rencontrées sur le terrain ont confirmé qu'il reste et va rester longtemps pertinent dans la Province et dans le Pays tant que l'Etat Congolais ne pourra pas trouver des solutions durables à ces défis du moment.

5.2 Capacité organisationnelle

Les textes existent et sont appliqués

Le Réseau a beaucoup d'expérience dans la gestion de son organisation. Il a un ensemble des manuels des procédures de gestion qui aide à réglementer la gestion quotidienne des ressources humaines, techniques, matérielles et financières. Il dispose aussi des textes des Statuts, de Règlement d'Ordre Intérieur et d'une reconnaissance officielle auprès du Gouvernement Central de la RDC. L'application stricte et rigoureuse de l'ensemble de ces textes aide à éviter des conflits entre les personnes et les membres du Réseau. Ces textes restent appropriés mais seulement deux dispositions du manuel des procédures de gestion posent des problèmes dans la mise en œuvre des activités des plans directeurs. Il s'agit des procédures relatives au recrutement des consultants et aux fonds qui doivent rester dans la petite caisse du Réseau.

- Pour les consultants, la démarche consiste à passer par une commission ad hoc et à analyser les candidatures en passant par une longue procédure. Lorsqu'il s'agit même des activités urgentes, on est toujours obligé de la respecter occasionnant des retards importants dans la mise en œuvre. La procédure aide à gérer les sentiments mais elle reste lourde et assez rigide.

- Concernant les fonds qui doivent rester dans la petite caisse du Réseau, le montant ne doit pas dépasser 500 USD. Pourtant, surtout lors des ateliers de formation, on a besoin de plus de liquidité faisant que l'on doit aller puiser plusieurs fois à la banque. Ceci est encombrant, surtout vu les distances aussi pour s'y rendre.

Des réaménagements s'imposent pour le moment en vue de faire coller toutes ces dispositions au contexte actuel du Réseau. Il est indiqué actuellement de ne pas réaménager systématiquement tous les textes mais de négocier avec le CA à ce sujet et dans une AG extraordinaire voter quelques dispositions transitoires en attendant 2012 quand les plans directeurs vont arriver à la fin pour faire des réaménagements importants et globaux.

Bonnes relations entre le Secrétariat Général et les organes de décision

Les relations entre les organes du Réseau sont bonnes et restent plus professionnelles qu'amicales. On se limite aux textes qui définissent les responsabilités de chacun et on interagit en fonction de cela. Il n'y a pas encore eu d'incidents majeurs entre les différents organes du Réseau. Les trois dernières années, l'AG et le CA se sont réunis conformément aux Statuts. Les décisions importantes et pertinentes sont prises par l'AG à travers ses réunions et le CA s'occupe du suivi de l'exécution des décisions prises par l'AG. Le CA fait aussi le suivi auprès du bureau du Secrétariat Général.

La Commission de Surveillance s'acquitte de sa tâche de faire des audits internes qui sont complétés, une fois par an, par des audits externes et certifiés. Aussi, les membres du Réseau sont sujets à un audit externe chaque année pour justifier l'allocation des fonds transférés dans le cadre du programme RFN.

L'AG reçoit tous les documents ; donc il y a la transparence.

Relations entre les membres et le Secrétariat Général

Les services rendus par le Secrétariat Général sont l'appui financier, l'appui technique et l'appui dans la culture de bonne gouvernance.

- ***Appui technique*** : il concerne l'organisation des multiples formations et séminaires de renforcement des capacités de travail des membres ; l'encadrement dans les ateliers d'autoévaluation et de planification à la base, le suivi des activités et des réalisations des membres sur terrain, l'accompagnement de l'élaboration des dossiers de projets à soumettre aux PTFs au compte des membres, l'appui à la revue institutionnelle des membres, parfois accompagnement des AGs des membres, appui conseil audit, etc. Des différents échanges il est ressorti que les membres estiment que cet accompagnement technique est insuffisant. De fois, les membres avisent plusieurs temps avant, qu'elles auront besoin de l'accompagnement mais souvent sans suite favorable car, l'équipe du Secrétariat Général est réduite et chaque fois très surchargée. Des membres sont d'opinion que l'équipe du Secrétariat Général s'impose au lieu d'orienter les membres par rapport aux activités à programmer. Ceci s'explique surtout par le fait que seulement quelques axes du PDTs sont éligibles au financement du RFN et du fait que d'autres PTFs n'ont pas encore été identifiés pour financer les autres axes. Puis, la réduction des axes de 9 à 4 ne permet pas d'intégrer les priorités de la population des différents territoires et axes.
- ***Appui financier*** : Tout en n'étant pas un bailleur de fonds, le Réseau a accordé des fonds modestes aux organisations membres pour la réalisation des activités des plans directeurs dans les territoires. Par rapport à l'appui financier, les membres sont d'avis que les montants sont insuffisants, d'autant plus qu'ils estiment que les montants sont affectés inégalement entre les membres. Certains ont eu très peu ou presque rien (exemples : AAP - financement ICCO, CIPSOPA, UPENOKI etc.) pendant que les autres ont beaucoup (exemples : FODI, PADERU de VITSHUMBI etc.). Pour AAP, le Secrétariat Général a confirmé qu'elle a adhéré au Réseau après que le plan ait été élaboré et que les priorités à prendre en compte aient été définies aussi. Il peut y avoir des réticences au niveau des membres pour orienter les actions du Réseau CREF sur le plaidoyer, car ils craignent d'avoir

moins d'argent pour les activités concrètes sur le terrain. Pour le Secrétariat Général, les cinq principaux critères sont observés pour allouer les fonds aux membres, à savoir :

- le professionnalisme des membres ;
- la pertinence des besoins définis avec les CLs et les PAs ;
- les capacités organisationnelles et de gestion des membres ;
- la disponibilité financière de l'axe qui concerne l'organisation membre ;
- le respect de la synergie thématique et géographique entre les membres pour éviter la concentration des activités de plusieurs membres aux mêmes endroits.

Voilà pourquoi l'affectation de fonds se fait à travers un exercice participatif pour s'assurer que tous les aspects techniques des activités à implémenter ont été pris en compte de manière transparente.

- **Appui à la culture de bonne gouvernance** : Ceci comprend toutes les activités menées pour assurer que les membres développent leurs propres Statuts et Règlement Intérieur et que les finances soient gérées de façon transparente. L'évaluation sur le terrain a révélé que cet appui est encore très nécessaire et que le respect d'application des procédures financières laisse parfois à désirer et demande beaucoup d'efforts et des discussions chaudes de la part de la DAF du Secrétariat Général. Face à cette rigueur du Réseau CREF, les membres font de plus en plus un effort pour une bonne gestion interne des ressources leur allouées par le Réseau. Par rapport à la culture du contexte, organiser un Réseau où les Statuts et le Règlement Intérieur sont respectés et où la gestion financière est impeccable est une ambition de grande envergure.

Il convient d'observer ici que les membres adhèrent en grand nombre au Réseau, mais que leur contribution à la vie du Réseau, à part les 90 USD de cotisation par an et par organisation, est insuffisante. Pour faire fonctionner le CA et la CS, il faut une cotisation de 330 USD par membre et les frais de l'organisation d'une AG ne sont pas encore comptabilisés.

Les visites d'échanges d'expériences entre membres ne sont jusqu'ici pas encouragées par le Secrétariat Général. Ceci pourrait alléger la charge de travail de l'équipe du Secrétariat Général au profit de l'apprentissage entre membres. Ces échanges ne sont pas planifiés dans le programme financé par RFN. Au niveau des synergies, des réunions se tiennent à tour de rôle chez un membre (selon le rapport de mission de mai 2010), ce qui pourrait être une contribution valable à l'échange des expériences.

Lors de l'atelier de validation des résultats de cette évaluation, les membres avaient proposé de renforcer l'opérationnalité des synergies en tant que structure d'accompagnement et de supervision des activités des membres. De la part des superviseurs, ceci demande leur bonne volonté (pas toujours évident !) et leur disponibilité. D'autres suggestions sont l'organisation d'une formation sur le 'fundraising des activités' et d'agir sur des possibilités d'appels d'offres qui jusqu'ici ne sont pas prise en considération et ensuite finaliser la revue institutionnelle des membres.

Bonnes compétences du Secrétariat Général

La gestion du programme de RFN montre que l'équipe du Secrétariat Général maîtrise son travail. Bien que 19 % du budget 2008 n'ait pas été exécuté, l'équipe a ramené cet écart à 1 % en 2009. Elle gère très bien le programme au quotidien. Les entretiens ont affirmé que les membres de cette équipe sont également capables de transférer leurs expériences en matière des forêts communautaires à d'autres organisations provenant d'autres provinces et au niveau national. Ils ont aussi montré leurs compétences dans la validation du guide pour la cartographie participative au niveau national.

L'ampleur du programme de RFN et le respect des procédures de planification et d'évaluation des activités par les membres sont un facteur clé de la surcharge de l'équipe du Secrétariat Général. La mission d'appui du mois de mai 2010 n'a pas encore porté fruit en termes d'analyse de l'emploi de temps, de la délégation des activités envers les synergies et la diminution de la lourdeur administrative concernant le cycle de pla-

nification et de rapportage du programme RFN. Le recrutement d'un nouveau cadre en 2009 n'a pas allégé l'emploi du temps pour l'équipe du Secrétariat Général.

Les intentions du Secrétariat Général pour faire face aux problèmes de surcharge de l'équipe s'orientent plutôt vers l'augmentation du nombre de personnes de l'équipe du Secrétariat Général pour avoir une personne qui peut s'occuper de la cartographie participative et de l'accompagnement rapproché des membres que de chercher des solutions dans la délégation des tâches aux synergies ou l'utilisation des compétences et des atouts des membres pour renforcer leurs collègues membres.

Le cycle de planification et de rapportage du programme RFN est trop lourd.

Ce cycle demande trop de temps mais le Réseau respecte les échéances vis-à-vis du RFN.

- Par conséquent, les travaux sur le terrain ne s'effectuent que pendant 6-8 mois. Ce qui complique, c'est l'adoption du plan annuel par l'AG, généralement, au mois de mars. Cela cause du stress au niveau des membres et du PTF. Les planifications de l'année suivante commencent déjà au mois de juillet, mais la version adoptée par l'AG au mois de mars contient beaucoup de changements à la dernière minute.
- Pour le rapportage, le SG attend le rapport de tous les membres et cela traîne. Le rapport présente surtout les activités réalisées mais n'aborde pas les effets et l'impact de ces réalisations au niveau des CLs, des PA ou au niveau des organisations membres. Une légère amélioration s'observe au fil des années.

Le processus est apprécié tantôt négativement, tantôt positivement par les membres du Réseau :

- Il est original car, il part de la base (populations locales et ONGD membres) ;
- Il est long, lent et prend beaucoup de temps en tant qu'exercice de conception. Ceci s'explique par le fait que certains membres trainent pour envoyer leurs documents au niveau du siège pour consolider et finaliser un plan ou rapport annuel pour le PTF. Des membres ont des problèmes sérieux à pouvoir suivre les canevas qui sont proposés par le PTFs, ce qui renforce encore le retard dans le processus.
- Le transfert de fonds est parfois tardif, dérangeant ainsi les chronogrammes des membres qui sont souvent obligés de les réaménager aussi ;
- La réduction des axes de 9 à 4 ne permet pas d'intégrer les priorités de la population des différents territoires ;
- L'équipe exécutive du Réseau qui vient sur terrain pour accompagner les planifications à la base ainsi que leur finalisation, impose au lieu d'orienter. Ceci s'explique par le fait que l'équipe a le rôle de ne pas laisser les membres se perdre dans des activités qui ne sont pas financés par le seul PTF, ce que certains membres considèrent comme de l'imposition.

Une réflexion à ce sujet a eu lieu en mai 2010 et les idées suivantes pour raccourcir le cycle de planification et de rapportage ont été inventoriées :

- Les membres envoient leurs rapports annuels au plus tard le 20 janvier. Le Secrétariat Général peut diminuer le nombre de jours consacrés à la synthèse de ces rapports en préparant le rapport annuel au fur et à mesure. Puis, conformément à l'AG de mars 2010, il a été convenu que les superviseurs fassent la compilation des rapports des synergies, ce qui diminue aussi le temps de rédaction du rapport annuel.
- Diminuer le temps consacré au suivi et vérification des rapports sur le terrain de 25 à 15 jours. Cela a comme résultat l'avancement de l'atelier de l'autoévaluation qui est nécessaire parce qu'il inspire encore la finalisation du plan annuel, qui a commencé déjà au mois d'août de l'année précédente (une longue durée !)
- L'AG s'est déjà prononcée sur le plan triennal 2010-2012, donc les plans annuels et les rapports annuels peuvent être approuvés par le CA.
- La conséquence de toutes ces mesures serait que le plan annuel serait déjà adopté par le CA avant le 28 février. Puis, l'on pourrait signer le contrat annuel avec RFF-N au 28 février et débloquer plus rapidement les fonds pour les organisations membres.

Cette évaluation mi-parcours recommande aussi au Réseau de ne plus changer l'appellation des résultats d'une année à l'autre jusqu'à la fin de 2012, quand le programme quinquennal prendra fin. Ceci facilitera la planification des activités chaque année sans changer les résultats attendus continuellement. Ceci demande moins d'efforts de conception annuelle.

Le fait que le Réseau organise l'AG immédiatement après l'atelier de validation de cette évaluation mi-parcours est aussi vue comme une solution pour raccourcir le cycle de planification et de rapportage. Il est prévu que cet AG adoptera le plan d'action de 2011. Ceci permettra au Secrétariat Général de finaliser le plan au mois de janvier. Il convient d'observer qu'à ce moment l'auto-évaluation prévue au début de 2011 n'aura pas lieu, ce qui diminuera la base de la planification.

Leadership stratégique

Depuis l'accompagnement institutionnel du Réseau, des questions reviennent chaque fois et, aussi, lors des entretiens avec des acteurs internationaux et locaux pour l'évaluation mi-parcours. « Comment le Réseau veut se positionner d'ici 15 ans ? Quel est le profil des membres nécessaires ? La réflexion stratégique manque pour l'approche genre, le plaidoyer, l'entrepreneuriat environnemental, le Réseautage et la mobilisation des finances. Ces questions touchent à la motivation organisationnelle du Réseau. On a l'impression que le Secrétaire Général s'occupe plus des tâches quotidiennes que des questions de haute politique de la maison. Il consacre beaucoup de temps à l'organisation des ateliers, à la rédaction des publications très étoffées et au suivi rapproché des membres, mais ceci au détriment des questions stratégiques.

Si le Réseau veut s'orienter sur l'entrepreneuriat environnemental, il lui incombe d'identifier des actions profitables au Réseau, de faire des études de marché, des plans d'entreprise et de préparer des projets bancaires, car les PTFs traditionnels ne peuvent pas contribuer à la constitution des fonds propres. Si le Réseau désire s'orienter sur le plaidoyer, il lui faut consacrer du temps à cette stratégie.

La dernière journée consacrée au plan d'action 2011 et plus précisément aux activités de plaidoyer a révélé que le Réseau et ses membres mènent déjà beaucoup d'action de plaidoyer au niveau territorial, provincial et national avec le RRN, mais que ces activités ne sont pas tellement visibles pour RFN. Ceci s'explique par le fait que ces actions ne sont souvent pas planifiées dans les plans annuels, ou par le fait que ces actions ont lieu durant les multiples échanges, ateliers et invitations des membres et du SG par d'autres organisations. Ces actions sont planifiées, mais dans les plans annuels, on les mentionne comme échange et non comme action de plaidoyer.

Pendant l'atelier de validation, les membres ont proposé de décentraliser les ateliers selon les compétences disponibles à leur niveau. Par exemple, la formation en SIG peut être confiée à des membres qui ont déjà acquis des expériences en la matière pour initier d'autres membres du Réseau. Puis, ils ont suggéré d'organiser la compilation des rapports d'activités au niveau des synergies selon un canevas qui permettra au Secrétariat Général d'ajouter les statistiques provinciales. En effet, cette décision a déjà été prise dans l'AG de mars 2010. Ces propositions ont toutes comme objectif d'alléger la charge de travail du Secrétariat Général en faveur des réflexions stratégiques.

5.3 Motivation organisationnelle

La transparence et la bonne gouvernance

La culture organisationnelle du Réseau qui prévaut au sein du Secrétariat Général est celle de la transparence, de la bonne gouvernance et de l'approche participative. Le Secrétariat Général fournit beaucoup d'efforts auprès des ONG membres pour instaurer la même culture. A ce titre, le Réseau constitue un îlot en RDC. Le franc parlé et la transparence financière exigé par le Secrétariat Général est considéré comme une école à la rigueur. La mission d'évaluation a relevé quelques cas qui démontrent la nécessité de cette rigueur, à savoir :

- La confusion entre des ressources allouées au PADERU (en tant que superviseur) pour le fonctionnement de la synergie et du CCT et celles de cette organisation ;
- Encore au niveau de PADERU : l'achat d'une jeep PAJERO avec financement de UICN avec vision d'autofinancement pour acquérir ensuite une camionnette sur base de location de la PAJERO pour as-

surer le transport du bois vers le fumoir. Il s'agit là bel et bien d'une désaffectation des objectifs et même de l'esprit de départ du projet.

- Les pépiniéristes sont sensés recevoir 40 USD par mois, mais reçoivent en réalité entre 20 et 30 USD par mois. La différence est justifiée par les membres comme « frais de transfert » de ces fonds ou utiliser à d'autres fins.

L'orientation du Réseau CREF

Lors de la mission d'accompagnement institutionnel en juillet 2009, 4 différents scénarios d'avenir pour le Réseau ont été identifiés à savoir :

- Le Réseau évolue vers une organisation intermédiaire auprès des PTFs pour ses organisations membres. Il conclue des contrats avec eux pour financer des programmes de développement tels que le PDT. Dans cette optique, il conclue aussi des contrats de financement avec les membres qui, à leur tour, exécutent des actions d'amélioration des conditions de vie des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes. Il y a une forte dépendance entre les membres et le bureau en termes financiers, en renforcement des capacités et des actions d'audit et d'évaluation effectuées par le bureau. Ce scénario représente, en effet, la situation actuelle.
- Le Réseau évolue vers une entreprise de développement de la conservation des ressources. Au niveau du siège, ainsi qu'au niveau des organisations, l'esprit d'entrepreneuriat est développé et les deux niveaux s'autofinancent à travers des AGR. Dans cet esprit, le siège compte mettre en place le centre ENANGA, gérer des micro-centrales hydroélectriques. Les membres développent des filières dans différents domaines qui leur permettent d'augmenter le niveau d'auto-prise en charge. Les membres deviennent plus autonomes du bureau en termes financiers. Des études de rentabilité et de faisabilité économiques sont nécessaires pour apprécier la viabilité de ses stratégies. La notion d'entreprise demande des capacités d'entrepreneuriat et le développement de l'initiative privée du bureau. Il doit préparer des projets bancables et un plan d'entreprise pour le Réseau.
- Le Réseau CREF évolue vers un Réseau de plaidoyer et il vise à faire face aux besoins stratégiques, plutôt qu'aux besoins quotidiens des peuples qui dépendent de la forêt. Ceci implique qu'il est en contact avec un grand nombre d'intervenants au niveau du territoire, de la province, du pays et au niveau international. Ceci demanderait des fonds provenant des bailleurs. Des relations de dépendance sur le plan de communication sont importantes et utiles entre les membres et le bureau. Les relations de dépendance financière ne sont pas forcément nécessaires. Ce scénario demande le renforcement de l'opérationnalité des synergies et des CCTs et il cadre bien avec des actions concrètes à développer au niveau du territoire comme, par exemple, les centres de multiplication des essences forestières.
- Le Réseau se développe comme centre de recherche, de capitalisation des expériences et de documentation. Il cherche des prestations de service pour survivre (comme il le fait dans le cadre du WWF-EARPO Nairobi et TRANSEC -SA en 2008). Dans cette optique, le staff du bureau du Réseau CREF devient des consultants et le Réseau CREF peut utiliser son temps pour faire des publications. Selon la nature de la prestation de service, le bureau conclue des contrats de prestations de services avec ses membres.

Au mois de novembre 2009, le Conseil d'Administration, la Commission de Surveillance, le Secrétariat Général et les superviseurs de synergies ont opté pour le scénario du plaidoyer (80%) et pour l'entrepreneuriat environnemental (20%).

Observons que les actions de plaidoyer ont commencé timidement en 2009 et 2010. Les changements apportés au niveau provincial ne sont pas encore manifestes. Pour le moment, le SG a contribué très significativement à l'élaboration des édits sur la réglementation des forêts dans la Province et il est sollicité par le Gouvernorat, le Ministre Provincial de l'Environnement, l'Assemblée Provinciale et les directions tech-

niques de l'environnement. Le Réseau a remarqué que ces personnalités ont confiance en lui et croient aux énormes capacités que regorge le regroupement.

Il faut rendre les activités de plaidoyer plus visibles auprès des PTFs et les membres. C'est peut-être une question de discours et de présentation du Réseau qui doit changer au profit du plaidoyer car, un inventaire fait lors de l'atelier de planification 2011 révèle que beaucoup de membres mènent déjà des activités de plaidoyer.

Observons encore que l'entrepreneuriat environnemental n'a pas encore évolué, ni au niveau des membres qui jusqu'ici ne considèrent pas encore les questions de durabilité financière (voir chapitre 3) ni au niveau du Secrétariat Général. Le comportement des membres montre qu'ils attendent du Secrétariat Général, surtout des appuis financiers et techniques et beaucoup d'occasions pour apprendre. C'est le scénario 1 du bailleur de fonds qui domine encore.

Apprentissage entre membres et Secrétariat Général.

A travers l'atelier de validation et des entretiens sur le terrain, il s'avère que les membres veulent apprendre l'un de l'autre à travers des échanges et au-delà des formations organisées. Jusqu'ici, la capacité d'apprentissage mutuel entre membres n'est pas encore abordée. Il convient au Secrétariat Général de réfléchir sur des stratégies et d'actions d'apprentissage mutuel entre membres. Le processus de décentralisation des tâches aux superviseurs peut contribuer à cet apprentissage ainsi que des initiatives dans certaines synergies¹⁷ (Beni) d'organiser les réunions à tour de rôle chez un des membres. Pour ce qui concerne l'entrepreneuriat environnemental, le Secrétariat Général peut apprendre d'AGIR qui a commencé son restaurant, son hôtel et sa boîte de nuit à partir de la vente dans la rue de la de bière. Mais, le SG ne le fait pas encore.

5.4 Performance Organisationnelle

L'analyse des trois domaines de la performance organisationnelle permet de se prononcer sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité financière.

En termes de pertinence, le Réseau CREF reste et va rester pertinent au Nord-Kivu et au niveau national tant que l'Etat ne pourra pas trouver des solutions durables aux défis ci-haut relevés. Il est un exemple de bonne gouvernance au niveau de la province et au niveau du pays. Le Réseau a recentré son intervention en se limitant aux 4 axes des Plan Directeurs Territoriaux. Par conséquent, il a accentué sa thématique. Par rapport à l'ampleur de l'insécurité alimentaire, des problèmes de la population et son orientation sur l'entrepreneuriat environnemental, les évaluateurs continuent de se demander si l'abandon de cet axe qui promeut des activités génératrices de revenus a été une bonne décision.

Pour rester pertinent, il est proposé au Réseau d'orienter son prochain programme quinquennal en fonction du processus de décentralisation en cours qui renforcera le statut des secteurs et chefferies. Puis, le Réseau, avec ses expériences en cartographie participative et les matériels disponibles, pourrait jouer un plus grand rôle dans la promotion et la conception d'un schéma directeur de gestion des espaces au sein de la Province. Ceci pourrait s'effectuer ensemble avec des organisations comme AAP (questions foncières) FOPAC et SYDIP (questions terres agricoles) et ICCN (Parc Nationaux) et, bien sûr, les services compétents en la matière au niveau de la province.

En termes d'efficacité, les membres du Réseau mènent des efforts de plus en plus importants pour une bonne gestion interne des ressources leur allouées par le bureau du Réseau. Puis, le Réseau est connu sur le terrain comme une organisation qui fait le reboisement. A l'heure actuelle, surtout l'eucalyptus est planté ; ce qui n'est pas propice face à la grande consommation de l'eau par les eucalyptus et l'épuisement des terres encore fertiles. Plusieurs organisations font du reboisement, mais au niveau provincial, on ignore le nombre d'hectares effectivement emblavés et le rendement des plantations d'arbres. Le Réseau CREF a su influencer des édits provinciaux et il contribue aux actions de plaidoyer au niveau national. Il est encore

¹⁷ Source : Rapport de mission de mai 2010

trop tôt de se prononcer par rapport aux résultats de ces actions en termes d'effet. Le Réseau peut accroître son efficacité en favorisant l'apprentissage mutuel entre les membres et en consacrant plus de temps aux activités de plaidoyer.

En termes d'efficacité, les procédures de travail sont trop lourdes, surtout le cycle de planification et de rapportage annuel. L'équipe du Secrétariat Général consacre beaucoup de temps aux activités d'exécution quotidienne du programme financé par le RFN et ceci au détriment des questions stratégiques.

En termes de viabilité financière, le Réseau (le siège et les organisations membres) dépend des financements de l'extérieur. La recherche des bailleurs ne se porte pas bien. Des contacts sont faits par exemple avec KIOS, Fondation DOEN, CBFF mais, il n'y a pas encore des résultats positifs. Cet aspect lié à la mobilisation des fonds externes reste un défi de taille auquel le Secrétariat Général devrait s'affronter pour le moment.

Par rapport à l'entrepreneuriat environnemental, des projets bancables sont à élaborer et à proposer aux investisseurs, car les bailleurs traditionnels ne contribuent pas à la création des fonds propres. Les organes du Réseau ne peuvent pas fonctionner sans appui externe ; ce qui est une des premières étapes de la survie du Réseau.

6 Leçons tirées, conclusions et recommandations

Les objectifs spécifiques de cette évaluation externe furent :

1. Etablir le bilan de mi-parcours du plan quinquennal en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles actuellement, tant au niveau des organisations membres qu'au niveau du Secrétariat Général du Réseau CREF ;
2. Examiner le niveau de performance des organisations membres et du Réseau CREF-Secrétariat Général dans la mise en œuvre et le niveau d'acceptation du document des plans directeurs comme politique de développement territorial ;
3. Apprécier l'efficacité en termes des procédures de travail du Réseau CREF dans la mise en œuvre des activités planifiées ;
4. Examiner la pertinence des activités du Réseau CREF et de ses membres par rapport au contexte, à la politique provinciale et nationale, et les mécanismes de durabilité organisationnelle et de pérennité financière ;
5. Capitaliser les leçons apprises dans le parcours et les expériences phares des membres et du Réseau CREF ;
6. Formuler des recommandations et suggestions d'amélioration pour les 24 mois restants, soit de janvier 2011 à décembre 2012.

Ces objectifs ont été regroupés de façon suivante :

1. Etablir le bilan de mi-parcours du plan quinquennal en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles (objectif 1)
2. Examiner la pertinence et la durabilité des actions réalisées dans le cadre du PDT, (objectif 4) ainsi que le niveau d'acceptation du PDT comme politique territoriale (objectif 1).
3. Examiner la performance organisationnelle des organisations membres, d'autres entités et du Réseau (objectif 2) et l'efficacité des procédures de travail du Réseau (objectif 3).
4. Capitaliser les leçons apprises dans le parcours (objectif 5)
5. Formuler des recommandations d'amélioration pour les 24 mois restants (objectif 6).

Le paragraphe 6.2 répond aux objectifs 1 à 5 des TdRs et le dernier paragraphe formule des recommandations.

6.1 Conclusions

6.1.1 Etablir le bilan de mi-parcours du PDT en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles.

En 2008 et 2009, le PDT a compté 9 axes qui, par la suite, ont été réduits en 4 à partir de 2010 pour recentrer les actions du Réseau CREF. Observons que le Réseau CREF a changé l'appellation des résultats d'une année à l'autre, tandis que les actions restaient assez constantes. L'évaluation mi-parcours a retenu 15 résultats pour les 9 axes.

Observons aussi que le Réseau CREF rédige des plans et des rapports annuels pour obtenir des financements de RFN. Il ne produit pas un plan et rapport annuel qui comptabilise les réalisations issues d'autres sources de financement pour exécuter le PDT. Les projets financés par UICN-NL et à exécuter par des membres du Réseau sont connus, mais ils ne figurent pas dans le bilan des réalisations 2008-2010 en annexe 4. D'autres projets exécutés dans le cadre du PDT ne sont pas connus. La conséquence pour cette évaluation des PDTs est que surtout les réalisations financées par le RFN ont été prises en compte et à un moindre niveau celles réalisées avec financement de UICN-NL. D'autres réalisations n'ont pas été évaluées.

Efficiency et niveau d'exécution

De 2008 à 2010 presque 50 % du budget rendu disponible par le RFN et UICN-NL a été alloué à l'exécution des axes 1 et 9. 23 % du budget est utilisé pour les frais de fonctionnement du Réseau CREF. Quelques axes (4, 5, 6, 7, 8) n'ont pas trouvé de financement.

Dans la période sous évaluation, chaque membre du Réseau a reçu, en moyenne, 26.807 USD pour l'exécution des activités et a bénéficié du renforcement des capacités pour un montant de 11.450 USD par

membre (Ceci sur la base du budget de RFN). On estime que les activités programmées dans le cadre du RFN ont été exécuté à plus de 80 %.

Les produits, les effets et les impacts issus du PDT sont les suivants :

Axe 1 – la gestion participative des forêts et des aires protégées compte 5 résultats à atteindre.

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s’y trouvent.

Presque tout le territoire de Walikale (40 % de la superficie de la province du Nord Kivu) dispose des cartes communautaires et une carte de synthèse de territoire est en voie de production. Quelques projets communautaires issus de cette cartographie ont démarré timidement à cause de manque de financement consistant.

Les effets et les impacts majeurs pour ce résultat sont l’adhésion des autorités politico-administratives et des chefs coutumiers au processus de cartographie participative et une meilleure connaissance des ressources disponibles dans le territoire. Les cartes ne sont pas encore utilisées comme outil de plaidoyer auprès d’autres bailleurs pour le financement des projets communautaires, ni comme outil de planification pour l’administration du territoire. Les projets communautaires entamés jusqu’ici n’ont pas amélioré les conditions de vie de la population. Suite aux actions de plaidoyer, le Réseau s’est positionné comme un partenaire incontournable dans la province. Le Réseau est invité à aider la province avec la rédaction de plusieurs édits

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles.

Les membres du Réseau CREF ont mis en place des pépinières de reboisement et ils ont introduit des technologies d’énergie domestique pour réduire la consommation du bois de chauffe. Une superficie de plus ou moins de 876.92 ha a déjà été emblavée dans plusieurs territoires. A part la demande forte des eucalyptus par la population comme bois de construction, une diversification de la demande des espèces est en cours comme des espèces ombragées et médicamenteuses. Les évaluateurs ignorent les effets et impacts du reboisement sur les conditions de vie de la population, ainsi que le taux de réussite du reboisement 3 à 5 ans après les plantations.

Les 5.268 foyers améliorés sont appréciés par les preneurs qui peuvent, par la suite, économiser entre 50 - 70 % du charbon et épargner au moyen 30 USD par mois. Le foyer amélioré est aussi utilisé comme un bien de valeur à offrir lors des cérémonies de mariage. Dans des localités où beaucoup de foyers sont vulgarisés, les commerçants de charbon voient leurs chiffres d’affaires diminuer. Malgré ces avantages, la vente des foyers est encore lente et, on ne peut pas encore parler d’une gestion durable du terroir forestier. Le seule bio-digesteur en voie d’installation connaît des problèmes techniques et de gestion et il est déconseillé d’investir encore dans cette technologie, qui marche au Rwanda. Le marketing des briquettes pose des problèmes car, la cuisson avec celles-ci n’est pas appréciée.

3. Gestion durable des forêts de communautés.

Sur base de la cartographie participative à Walikale, 4 communautés locales sont en train de préparer un dossier pour l’obtention d’une concession forestière. Ils ont élaboré un plan de gestion de leur concession, mais ils se heurtent à des problèmes comme le faible niveau d’éducation des moniteurs forestiers pour ce qui concerne la connaissance des espèces endogènes et l’utilisation des GPS. D’autres enjeux sont la délimitation difficile des concessions, et le faible niveau de connaissance des procédures pour obtenir le titre de concession forestière. Ce titre de concession forestière n’est pas encore réglé par loi, ni par décret. Pour l’instant ces réalisations ne contribuent pas encore à la gestion durable des forêts des communautés. Mais, cette approche de CFCL attire beaucoup de communautés qui y voient une activité génératrice de revenus. Avec l’expérience acquise, le Réseau CREF est beaucoup sollicité au niveau national et dans d’autres provinces.

4. CLs et PA défendent leurs droits en se basant sur la loi forestière.

La seule stratégie d’intervention est la vulgarisation du code forestier. Bien que la population soit intéressée à comprendre le contenu du code forestier et bien que les boîtes à images sont sollicités par des organisations en dehors de la province du Nord Kivu, la vulgarisation n’a pas encore contribué à la défense des droits des CLs et des PA. Cette défense est accompagnée par d’autres actions comme la formation des para-juristes environnementaux sous résultat 9.

5. **Dialogue assuré entre les acteurs autour du PNKB et du PNVi.** Suite aux ateliers et échanges organisés entre acteurs autour du PNKB, un cahier de charge sur la gestion participative de ce parc a été finalisé. Ce dialogue contribue à la résolution des conflits entre la population riveraine du PNKB et l'ICCN – les gardes du Parc. En même temps, une base de données sur les violations des droits humains par les agents de l'ICCN a été constituée. La suite de cette base de données n'est pas connue par les évaluateurs. La même démarche a commencé autour du PNVi qui couvre 55 % du territoire de Rutshuru et 51 % de celui de Nyiragongo.

Axe 2 – La sécurité alimentaire des CLs vivant dans et autour des aires protégées ne connaît qu'un résultat attendu, à savoir :

6. **Sécurité alimentaire autour et dans les forêts.** Les réalisations sont l'installation de 62 ruches, la construction de trois étangs piscicoles et la structuration de 8 MUSO. Les trois activités génératrices de revenus, qui ont surtout visé les peuples pygmées, ont connues des problèmes de suivi, d'entretien et d'appropriation par les populations concernées. L'apiculture a la potentialité d'améliorer les revenus des familles si elle se fait de façon individuelle. Les MUSO ne contribuent pas à la sécurité alimentaire et demandent une autre démarche. Les étangs piscicoles ont une potentialité de contribuer à la sécurité alimentaire, mais ne le font pas jusqu'ici. La conclusion est que les membres du Réseau CREF jusqu'ici ne contribuent pas à renforcer la sécurité alimentaire dans leurs zones d'intervention.

Axe 3 – Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques. Cet axe a un seul résultat :

7. **Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques.** UICN NL a financé un projet avec SOPR sur la restructuration des pêcheurs de l'UPENOKI, et un fumoir pour la transformation du poisson à Vitshumbi avec PADERU. Puis, ensemble avec WCS et le SG du Réseau, on a créé un consortium pour mettre en place un observatoire indépendant de la gouvernance des ressources halieutiques. A part le constat d'une désaffectation des fonds par PADERU, il est encore trop tôt de parler des effets et des impacts.

Axe 4 – Santé, eau potable et hygiène communautaire en zone forestière. Cet axe connaît un seul résultat :

8. **Les conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaire améliorées.** Pour réaliser ceci, les membres du Réseau ont aménagé 28 sources d'eau selon des besoins identifiés lors du processus de la cartographie participative. La qualité d'eau des sources aménagées est inconnue et, par conséquent, aussi l'impact sur les conditions de santé de la population. Les membres n'ont pas utilisé des tests pour mesurer si l'eau des sources était vraiment potable.

Axe 5 – Dignité et stabilité pygmées. Cet axe compte 3 résultats attendus, à savoir :

9. **Pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques.** Un atelier de concertation a été organisé entre les peuples pygmées et les chefs coutumiers. Suite à cet atelier les chefs coutumiers ont donné leur accord pour la cartographie des terres des pygmées et pour des concertations futures sur la problématique foncière des pygmées.
10. **Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays.** A travers la formation de 43 para-juristes environnementaux, des Pygmées sont actuellement accompagnées pour revendiquer les redevances à payer par les locataires sur leurs propres terres. Ces redevances sont actuellement payées aux chefs locaux. Six dossiers pour assurer l'accès des Pygmées à leurs propres terres et aux redevances sont introduits au système judiciaire. Ce système n'est pas performant et les procédures sont lentes. Observons que les activités par les membres sur les droits et la stabilité des Pygmées rencontrent de la résistance des chefs Bantous qui se sont accaparés de ces terres. Il s'agit des activités de transformation des relations de pouvoir entre les Pygmées et les Bantous.
11. **Sécurisation foncière et alimentaire des PA pygmées de manière plus durable.** Bien que ce processus de sécurisation foncière concerne la transformation des relations de pouvoir entre les Pygmées et les Bantous, et étant donné que le système judiciaire est lent et non-performant, quelques effets et im-

pacts s'observent déjà. La sécurisation foncière est garantie pour quelques sites des Pygmées et 6 dossiers ont été instruits pour sécuriser l'accès au foncier.

Axe 6 – Conditions socio-culturelles, éducationnelles, informationnelles et droits civiques. Les réalisations de cet axe sont des activités de vulgarisation du code forestier. Ces réalisations sont intégrées dans axe 1 et résultat 4 : CLs et PA défendent leurs droits en se basant sur la loi forestière.

Axe 7 – Défense des intérêts socio-économiques et infrastructures. Les réalisations concernant les mutuelles de solidarité ont été réarrangé sous axe 2 : Sécurité alimentaire.

Axe 8 – Promotion des droits et libertés fondamentaux des communautés. Sous cet axe, un seul résultat a été formulé, à savoir :

12. Droits et libertés des femmes et enfants vulgarisés. Sept séances de projection de films, des ateliers de réflexion ont été organisés et 120 dépliants ont été disséminés. L'ensemble de ces activités de vulgarisation a concerné 18.469 personnes. Suite à ces sensibilisations, 597 personnes ont été identifiées comme victime des violences sexuelles et trois comités d'observation et d'éducation sexuelle et sociale ont vu le jour. Les évaluateurs ignorent si les personnes victimes des violences sexuelles ont reçu une assistance quelconque dans le cadre du PDT, et si les activités de sensibilisation ont renforcé la conscience des femmes et des enfants par rapport à leur statut dans la société.

Axe 9 – Gestion institutionnelle du PDT. Cet axe comprend trois axes :

13. Développement de la culture de transparence, de rendre compte. Ce résultat est atteint car les organes du Réseau fonctionnent conforme aux Statuts et au Règlement d'Ordre Intérieur du Réseau.

14. Accroissement de la performance des membres sur le terrain. L'accroissement de la performance des membres du Réseau n'est pas encore observable. Ils reçoivent beaucoup de formations, mais l'audit de 2009 montre que 63 % des membres connaissent encore des problèmes de gestion financière après avoir reçu une formation en gestion administrative et financière en 2008.

15. La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée. La pérennité organisationnelle et financière du Réseau n'est pas encore assurée. Jusqu'ici le bureau consacre très peu de temps à la mobilisation des nouveaux projets pour couvrir les axes du PDT non financés par RFN ou pour exécuter d'autres activités. Les 40 événements auxquels le Réseau a participé ont augmenté sa visibilité à tous les niveaux, mais sans retombées matérielles et financières.

Constats généraux

En analysant les effets et les impacts du PDT, nous concluons que les axes qui ont réussi en grande partie sont axe 1 et axe 3 (auparavant axe 5) et axe 4 (auparavant axe 9)

- La gestion participative des forêts et des aires protégées concerne déjà 45 % de la surface de la Province à travers la cartographie participative, les concessions forestières des communautés locales et la résolution des conflits entre les populations riveraines et les deux parcs. C'est une surface considérable pour laquelle des stratégies sont en cours pour protéger les droits des communautés locales et des peuples autochtones. Mais jusqu'ici, ces cartes, les concessions forestières et les cahiers de charge sur la gestion participative ne sont pas formalisés par des actes juridiques formels, car les lois et décrets d'application manquent. Les avantages pour la population ne se manifestent pas, car les projets communautaires initiés ne sont pas concluants en termes d'amélioration des conditions de vies.
- L'axe sur la dignité et la stabilité touche aux relations de pouvoir entre les Pygmées et les bantous et il traite des questions de fond. Des chefs coutumiers ont donné leur accord de principe pour la sécurisation foncière et d'autres sont d'accords pour des concertations sur la problématique foncière. Observons aussi un accès progressif (bien que timide) des Pygmées au système judiciaire concernant l'accès au foncier.
- La gestion institutionnelle du plan directeur territorial. Le Réseau représente un îlot de transparence et de bonne gouvernance dans la Province et peut-être aussi au niveau de la RDC. Les activités menées pour assurer une bonne exécution du plan quinquennal, le renforcement continu des capacités des

membres dans la gestion de leur organisation et l'exécution des activités sur le terrain ont été très pertinentes dans ce cadre.

Ces trois axes ont un caractère de transformation de la société, car ils sont basés sur le changement des relations de pouvoir, la gestion transparente du Réseau, la création des relations de redevabilité.

Les actions qui visent à améliorer les conditions de vie de la population ne sont pas encore convaincantes, à part le potentiel des foyers améliorés (encore disséminés à petite échelle), les plantations d'arbre (impacts inconnus), et les attentes que les populations ont des concessions forestières pour les CLs. L'introduction des briquettes, du bio digesteur, de l'apiculture, de la pisciculture et des MUSO n'ont pas encore connu des retombés pour la population. Les causes les plus importantes de ces échecs semblent être le manque de suivi par les membres du Réseau, l'absence de connaissances techniques (briquettes, apiculture, étangs, sources d'eau), désaffectation des fonds par les membres (fumoir de Vitshumbi, bio digesteur). L'impression existe que beaucoup d'activités ont été lancées sans que l'on s'assure que les membres ont les compétences techniques nécessaires pour l'introduction de l'activité ou la volonté.

Groupes cibles qui ont bénéficié

En éliminant le nombre de personnes qui ont assisté aux activités de vulgarisation et en comptant les personnes qui ont participé aux échanges, formations et activités, le Réseau CREF a atteint 54500/3500.000 personnes, soit 1,6 %. L'objectif du PDT est d'atteindre 20 % des CL qui dépendent des forêts et de répondre à au moins 5 besoins familiaux prioritaires grâce aux ressources forestières gérées de façon durable.

En moyenne, 46 % des personnes qui participent aux activités du Réseau sont des femmes. L'axe 9, qui englobe toutes les activités organisées par le Réseau auprès de ses membres ne compte qu'une participation de 16 % des femmes. Ceci montre que les membres du Réseau comptent surtout des cadres masculins.

Il n'est pas possible de se prononcer par rapport au pourcentage des Pygmées touchés par les activités sur le nombre total des personnes.

Tous les efforts du Réseau CREF et de ses membres tendent vers une implication active et réelle des groupes cibles, mais l'insuffisance des moyens financiers mobilisés et le faible niveau de sensibilisation des populations locales ne permettent pas encore de les impliquer et de les faire participer de manière très significative.

6.1.2 Examiner la pertinence et la durabilité des actions réalisées dans le cadre du PDT, ainsi que le niveau d'acceptation du PDT comme politique territoriale.

Le niveau d'acceptation du PDT comme politique territoriale

Les Plans Directeurs Territoriaux ont été élaborés à travers un processus participatif et en plusieurs étapes dans les années 2005 et 2006. Ils représentent les besoins et les préoccupations des populations qui dépendent de la forêt. Grâce à ce processus participatif, les attentes des populations ont été élevées au début.

Les évaluateurs n'ont pas trouvé des traces qui prouvent que des administrations territoriales ont adopté le PDT comme un outil pour canaliser et harmoniser les interventions sur le terrain. A part UICN et RFN, les évaluateurs n'ont pas identifié d'autres bailleurs qui sont intervenus dans des territoires en se basant sur le PDT.

Pareillement, les cartes des communautés et du territoire de Walikale, ainsi que les projets communautaires identifiés avec la population risquent d'aller dans le même sens et ne pas attirer d'autres bailleurs.

Les PDTs restent un outil pour le Réseau, même au niveau du Réseau, ils sont surtout utilisés dans le cadre de la RFN. Le Réseau fait de bilan de toutes les activités exécutées par les membres et par le Secrétariat Exécutif chaque année. Mais les évaluateurs ont aussi constaté que des activités financées par UICN-NL n'ont pas été comptabilisées.

La pertinence des axes dans le PDT

Toutes les réalisations issues du PDT et ses différents axes sont pertinents par rapport aux besoins de la population, qui a été à la base de la formulation du PDT.

Par rapport à sa vision et sa mission, le Réseau a recentré son intervention en se limitant aux 4 axes des Plan Directeurs Territoriaux. Par conséquent, il a accentué sa thématique. Par rapport à l'ampleur de l'insécurité alimentaire de la population et de l'orientation de l'entrepreneuriat environnemental, les évaluateurs se demandent si l'abandon de cet axe qui promeut des activités génératrices de revenus à travers la valorisation des ressources naturelles (qui est unique dans la province) a été une bonne décision.

Par rapport aux politiques nationales et provinciales, les actions du PDTs sont très pertinentes car, elles comblent les lacunes constatées au niveau des autorités politico-administratives. Le Réseau CREF a prouvé d'être capable de renforcer les compétences de ces autorités.

Durabilité des axes dans le PDT

Pour ce qui concerne les axes qui ont un caractère de transformation de la société (entre la population et les autorités politico-administratives d'un côté et entre différentes catégories de la population), il est encore trop tôt de parler d'un changement durable. Pour les deux axes, il faut un facteur déclenchant pour créer un effet de boule de neige. Ces facteurs seront probablement des cartes communautaires officiellement reconnues par l'Etat, des communautés qui ont une concession forestière officielle, les Pygmées qui ont pu revendiquer leurs droits avec succès. Après les premières expériences positives, d'autres cas suivront.

Pour ce qui concerne les activités qui visent à améliorer les conditions de vie de la population, observons qu'elles ne s'autofinancent pas, que les membres du Réseau manquent parfois les compétences techniques pour introduire l'activité (apiculture, source d'eau, étangs piscicoles), que ses activités ne sont pas appropriées (MUSO), ou que des fonds destinés pour des activités économiques sont désaffectés (Jeep de Vitshumbi). De l'autre côté, se pose le manque d'entretien des infrastructures par la population (sources d'eau, étangs piscicoles, ruches).

Pour ce qui concerne les projets communautaires, elles demandent parfois trop d'efforts de la population ; ce qui ne rend pas durable ces projets (comme par exemple le cantonnage manuel sur des pistes rocheuses).

Pour ce qui concerne les activités de vulgarisation, elles ne sont pas encore durables car, on n'observe pas un changement de comportement de la population vis-à-vis leur environnement ou vis-à-vis du respect des droits humain.

En termes financiers, le Réseau n'est pas capable de se prendre en charge. Les ONG membres sont encore trop dépendantes du Réseau et des financements provenant de RFN. En termes de culture de bonne gouvernance, des efforts considérables restent nécessaires pour maintenir l'état actuel. Le changement de comportement des organisations membres en termes de bonne gouvernance et de transparence n'est pas encore évident.

6.1.3 La performance organisationnelle des entités du Réseau CREF et les procédures de travail

Les membres

Les efforts que le Secrétariat Général mène pour le renforcement des capacités des organisations membres sont considérables et une des questions clés est de savoir si ces efforts ont eu un impact sur leur performance. Les évaluateurs n'ont pas pu apprécier l'efficacité et l'efficacités de ces investissements.

L'efficacité et l'impact sur le terrain des membres sont encore faibles car, leurs activités sont affectées par la faible mobilisation des moyens financiers et la fuite des cerveaux. Il en résulte une faible mobilisation des CLs et des PAs dans l'adoption des mesures qui contribuent à la conservation et à la réhabilitation des éco-

systèmes forestiers. La plupart des membres sont financièrement dépendants du Réseau et ils le considèrent comme un bailleur de fonds.

Les CCTs et le COF

Les CCT ainsi que les COF sont des idées originales mais c'est leur opérationnalité qui pose problème. Il convient d'y réfléchir suffisamment dans l'avenir proche. Les évaluateurs se sont demandé si le COF est encore une structure pertinente dans le Nord-Kivu. Ceci, en considérant que le Réseau CREF a été invité par le Gouvernorat de superviser une commission technique pour la rédaction d'un édit sur la réglementation forestière. Certes, le COF en tant que forum multi-acteur a encore sa raison d'être, vu sa pertinence au Nord-Kivu, en tant que structure de plaidoyer.

Le Réseau CREF

En termes de *capacité organisationnelle*, les textes du Réseau sont appropriés, à l'exception des procédures lourdes pour le recrutement des consultants et le montant maximum qui peut rester dans la petite caisse du bureau. Les organes du Réseau fonctionnent conformément aux textes.

Les enjeux majeurs auxquels le Réseau est confronté sont la surcharge de l'équipe du bureau, la lourdeur du cycle de planification et de programmation ainsi que l'absence de leadership stratégique.

La *motivation organisationnelle* du Réseau se caractérise en termes de promotion de la culture de la transparence et de la bonne gouvernance, une orientation sur le plaidoyer et l'entrepreneuriat environnemental et une absence de possibilités d'apprentissage entre membres. A l'heure actuelle, beaucoup d'efforts sont menés par l'équipe du Secrétariat Général pour promouvoir cette culture de transparence auprès des membres. Bien que le Réseau ait opté pour le plaidoyer et l'entrepreneuriat environnemental comme orientation, les membres considèrent le Réseau plutôt comme un bailleur de fonds. Les possibilités d'apprentissage au sein du Réseau ne sont pas exploitées suffisamment.

Le Réseau CREF reste et va rester *pertinent* au Nord-Kivu et au niveau national tant que l'Etat ne pourra pas trouver des solutions durables aux défis. Il apporte plusieurs réponses appropriées à nombreux besoins stratégiques de la population dans la thématique. Il est un exemple de bonne gouvernance au niveau de la province et au niveau du pays.

Le Réseau a recentré son intervention en se limitant aux 4 axes des Plan Directeurs Territoriaux. Par conséquent, il a accentué sa thématique. Par rapport à l'ampleur de l'insécurité alimentaire de la population et de l'orientation de l'entrepreneuriat environnemental, les évaluateurs se sont demandé si l'abandon de cet axe qui promeut des activités génératrices de revenus a été une bonne décision. Notons, tout de même, que d'autres plates-formes comme la FOPAC s'investissent activement dans la sécurité alimentaire, mais que le Réseau CREF pourrait s'épanouir dans le domaine de la sécurité alimentaire sur base des produits ligneux et non-ligneux de la forêt et en ciblant les peuples qui dépendent de la forêt.

L'*efficacité* du Réseau à travers ses membres et ses synergies reste encore faible, car une partie importante de ces entités n'est pas performante ni financièrement viable. Au niveau de l'équipe du Secrétariat Général, des conditions commencent à être remplies pour devenir de plus en plus efficace en termes de plaidoyer au niveau provincial et national avec le RRN. Il est encore trop tôt de se prononcer par rapport aux résultats de ces actions en termes d'effet.

En termes d'*efficience*, les procédures de travail sont trop lourdes, surtout le cycle de planification et de rapportage annuel. L'équipe du Secrétariat Général consacre beaucoup de temps aux activités d'exécution quotidienne du programme financé par le RFN et ceci au détriment des questions stratégiques.

En termes de *viabilité financière*, la recherche des PTFs ne se porte pas bien. Cet aspect lié à la mobilisation des fonds externes reste un défi de taille auquel le Secrétariat Général devrait s'affronter pour le moment.

Les organes du Réseau ne peuvent pas fonctionner sans appui externe, ce qui est une des premières étapes de la survie du Réseau.

6.1.4 Capitaliser les leçons apprises dans le parcours

Vingt grandes leçons peuvent être tirées de la mise en œuvre de cette partie 2008-2010 des plans directeurs :

1. Les communautés locales sont de plus en plus conscientes des questions forestières à travers les multiples actions de reboisement qu'elles font mais, il reste encore beaucoup à faire dans le cadre de sensibilisation pour que leurs comportements s'améliorent assez à ce sujet ;
2. D'après les autorités rencontrées et, considérant surtout la forte demande des sources d'énergie dans la Province, une des manières durables de protéger les ressources bois et autres, c'est de garantir une énergie électrique permanente dans les ménages ;
3. Pour bien protéger les ressources bois et autres, on a besoin d'une combinaison de plusieurs stratégies énergétiques dont par exemple : hydroélectrique, éolienne, biomasse, photovoltaïque etc. En effet, pour l'autorité, ces multiples autres opportunités renouvelables pour la plupart mais qui ne sont pas exploitées font que toute la pression s'oriente seulement vers le bois et le charbon qui sont des ressources épuisables;
4. Une forte vulgarisation des essences agro forestières et autres que l'eucalyptus et le FILAO (qui tue les sous-bois) est un investissement à long terme efficace pour les générations à venir ; car l'eucalyptus acidifie le sol et le Filao tue les sous-bois, réduisant ainsi les possibilités de fertilisation du sol. Ce qui créerait la famine des populations locales ;
5. Une bonne gestion est toujours caractérisée par une forte transparence et par la culture de « rendre compte » aux bénéficiaires et aux partenaires ;
6. Certains membres formés deviennent plus compétitifs et quittent leurs organisations de base vers d'autres organisations et structures plus nanties (internationales, locales etc.). C'est un appauvrissement continu des organisations membres. Il est important de négocier avec les membres formés sur la durée de service à passer au sein des organisations membres et cela avant d'aller ailleurs (un minimum d'années de service avant d'aller ailleurs) et définir un mécanisme approprié de transfert de connaissances aux remplaçants et cela avant de partir ;
7. Il faut continuer à explorer ailleurs pour trouver des moyens de renforcer les axes qui concernent la gestion durable des ressources halieutiques et la dignité et stabilité des Pygmées.
8. Il faut toujours faire attention aux approches des autres intervenants et PTFs opérant dans le même milieu que les membres du Réseau CREF, cela peut leur permettre de réaliser des économies sur leurs budgets, leurs plans opérationnels et leurs manières d'intervenir tout en évitant ainsi des confusions dans les approches d'intervention ;
9. Les attentes des bénéficiaires peuvent être dynamiques et changer énormément pendant l'horizon temporel d'un projet ou programme, il faut les suivre à travers des analyses de contextes appropriés et les adapter si besoin est ;
10. A des groupes spécifiques doivent correspondre des méthodes spécifiques d'intervention. Voilà pourquoi, il faut développer des stratégies et approches appropriées pour travailler avec des Pygmées et les femmes. Il faut faire un atelier spécial avec les acteurs concernés et les bénéficiaires pour définir clairement comment on devrait accompagner ces catégories spéciales des personnes ;
11. Les MUSO marchent bien avec des personnes qui ont des petites activités économiques susceptibles de leur procurer des petits revenus réguliers à verser dans les caisses de la mutuelle ;
12. Un bénévolat très long pour des communautés locales pauvres finit par les décourager, les démobiliser et à inhiber la participation communautaire elle-même. Pour eux, un travail de longue haleine, qui ne produit pas rapidement des résultats qu'ils peuvent utiliser tout de suite, vu leur niveau de pauvreté, entre en concurrence avec la satisfaction de leurs autres besoins quotidiens multiples et contraignants. Ce qui fait qu'ils vont commencer à chercher ailleurs des solutions à ces autres besoins désertant le projet.
13. Des sources d'énergie qui posent plusieurs problèmes d'utilisation sont difficilement adoptables par les bénéficiaires (cas des briquettes telles que décrites à la page douze de ce rapport) ;

14. On est fort ensemble pour poursuivre le même objectif commun car, l'engagement et le travail commun mené par le Réseau CREF et ses membres permet d'adresser suffisamment bien la question relative à la gestion des ressources forestières dans la Province et la qualité du travail amorcé permet que le Réseau et ses membres soient acceptés et reconnus comme une des références quant à ce et par l'autorité Provinciale et les autres acteurs du domaine ;
15. C'est possible d'être renforcé institutionnellement quand on est bien organisé dans un travail commun tel que cela a été le souci des initiateurs qui a prévalu au début de l'idée de création du Réseau CREF en 2000 pour rassembler les acteurs de conservation afin de capitaliser et de partager leurs expériences en matière de conservation et de gestion forestière dans la Province du Nord-Kivu. D'après eux, cela permettrait aussi d'augmenter en même temps les chances d'être confiant vis-à-vis de l'extérieur et de mobiliser des appuis communs conséquents ;
16. La complémentarité c'est toujours une force qu'une faiblesse ; tel que cela avait été dégagé en 2002 à Kanyabayonga lors de la création du Réseau CREF comme un cadre de renforcement mutuel entre les 21 organisations participantes à la première assemblée constitutive ;
17. Si on est engagé et déterminé en groupe, on peut faire un travail de haute qualité ; le Réseau CREF a montré qu'il est capable d'opérer dans tous les territoires du Nord Kivu par l'intermédiaire de ces membres qui sont présents à la base, chose qui est impossible s'agissant d'une seule organisation ;
18. Le fait que le gestionnaire rende compte aux membres du groupe, développe la confiance mutuelle et consolide davantage ce groupe : Toutes les organisations membres ont confirmé et loué les capacités du Secrétariat Général à pouvoir donner chaque fois rapport et à pouvoir partager toutes les informations avec elles et cela dans la plus grande transparence. Il s'est appuyé souvent sur des documents officiels y compris même les documents financiers venant des bailleurs (sans cacher quoi que ce soit) et qui pourraient avoir même un caractère confidentiel et secret (grand souci de recevabilité). Cela renforce la confiance entre les membres et par rapport au Secrétariat Général ;
19. On peut s'améliorer mutuellement à partir des expériences réussies des autres : le Réseau offre des possibilités d'apprentissage entre les membres, mais qui ne sont pas assez exploitées. Ceci est par exemple le cas de la technique de tunnelage développée par CADIMR à Béni pour la protection des pépinières des intempéries et de leur destruction (pluies violentes par exemple). Cela donne des très bons résultats mais, cette expérience n'est pas partagée avec les autres organisations membres qui connaissent le même problème comme à Sake par exemple dans le Masisi ;
20. La durabilité des organisations de développement à la base dépend souvent des capacités qu'on a à créer ou à produire de l'argent soi-même ou à diversifier ses propres moyens de travail. L'organisation ASOJED à Kanyabayonga par exemple a réussi avec des petits frais dérisoires payés par les bénéficiaires pour les plantules reçues (20 Francs congolais par plan), à financer d'autres pépinières en dehors des appuis du Réseau CREF. Elle a réussi ainsi à rapprocher davantage les pépinières des populations à la base, même dans les coins reculés. Les autres organisations membres qui ont des problèmes de rendre durable leurs activités peuvent s'inspirer de cet exemple. Mais, elles ne le font pas encore dans tous les autres sites appuyés.

6.2 Recommandations de l'évaluation mi- parcours

6.2.1 Par rapport à l'exécution du PDT.

Il s'avère important que le Réseau CREF réfléchisse sur la valeur ajoutée du PDT dans sa façon de faire. Il n'est pas un outil de planification pour le Réseau ni pour les autorités. A Walikale, grâce à la cartographie participative, un autre plan de développement du territoire est en train d'émerger et pourra suivre le même chemin.

Par rapport au contexte, observons que le processus de décentralisation en cours changera les compétences et les responsabilités des territoires. La loi organique de 2008 donne aux secteurs et chefferies la libre administration et l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. C'est à ce niveau que les planifications locales seront dorénavant faites.

Pour ce qui concerne l'exécution propre du PDT par le Réseau, il est recommandé de ne plus changer les résultats attendus. Ces résultats attendus sont alors :

1. Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent

2. Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles
3. Gestion durable des Forêts de communautés
4. CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière.
5. Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs.
6. Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques
7. Pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques
8. Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays
9. Sécurisation foncière et alimentaire des peuples autochtones pygmées de manière plus durable
10. Développement de la culture de transparence, de rendre compte.
11. Accroissement de la performance des membres sur le terrain
12. La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée

Il est recommandé au Réseau de maintenir le résultat et l'axe sur la sécurité alimentaire.

13. Sécurité alimentaire autour et dans les forêts

De façon générale, il est recommandé que le Réseau cherche davantage à améliorer les conditions de vie des populations. Il a été constaté que cet aspect du PDT n'est pas bien pris en compte par manque de compétences techniques, manque d'argent et la non appropriation des activités par la population.

Les recommandations par axe du PDT peuvent être ainsi résumées.

Axe 1 - Cartographie Participative

- Réfléchir davantage sur la mise en œuvre des projets communautaires issus de la cartographie et sensibiliser assez la population à ce sujet mais aussi renforcer le suivi de ce genre des projets.
- Chercher des financements plus qu'avant pour le Réseau CREF pour la mise en œuvre des projets communautaires ou mobiliser des PTFs, des projets en cours ou des ONGs compétentes en la matière d'intervenir suite à la cartographie participative.

Axe 1 : Pépinière

- Faire une cartographie globale de tous les boisements déjà réalisés dans la province du Nord-Kivu, ce qui représente l'effort et les résultats de reboisement de tous les acteurs qui font le reboisement.
- Développer un centre semencier du Nord-Kivu
- Poursuivre l'harmonisation des approches d'intervention sur le terrain entre les différents acteurs
- Echanger entre les acteurs du domaine des pépinières, l'expérience de tunnelage développée par CADIMR.

Axe 1 : Energie domestique

- Promouvoir l'énergie domestique par la complémentarité et la combinaison des diverses sources
- Faire un plaidoyer tous azimuts pour le développement des petites centrales hydroélectriques dans les territoires du Nord-Kivu.
- Renforcer le marketing par rapport aux foyers améliorés pour pousser leur adoption plus loin
- Poursuivre les recherches et les échanges d'expériences pour améliorer les briquettes ainsi que leur utilisation.
- Ne pas finaliser cette expérience de Biogaz sous cette forme. Explorer d'autres voies plus bénéfiques au sujet de cette source d'énergie.

Axe 1 : Forêts communautaires

- Encadrer les communautés locales pour l'acquisition et la gestion des concessions des forêts des communautés locales.

Axe 1 : Activités de vulgarisation du code forestier, des droits des pygmées, des femmes et des enfants.

- Développer une stratégie spécifique genre au sein du Réseau avec ses organisations membres et au niveau des différents axes.
- Réorienter l'activité T-shirt et vulgarisation forestière vers des concours scolaires et ouverts au public pour plus d'efficacité, d'efficience et d'impact.
- Si les panneaux étaient utilisés à l'avenir parmi les moyens de vulgarisation, il faudrait respecter les principes utilisés pour leur production.
- Poursuivre et améliorer la vulgarisation du code forestier par les dépliants et les photocopies du Code.

Axe 2 : Sécurité alimentaire (Pisciculture, Apiculture, MUSO et autres AGR)

- Renforcer la sensibilisation sur l'adoption des espèces agro forestières et médicinales par les populations locales.
- Renforcer le suivi de l'apiculture et de la pisciculture.
- Organiser un diagnostic approfondi sur les échecs de MUSO et sur les manières de les rendre plus utiles aux groupes cibles du Réseau CREF.
- Reconsidérer cet axe comme élément porteur pour la réhabilitation et la conservation des écosystèmes forestiers et pour l'élaboration d'une stratégie basée sur l'entrepreneuriat environnemental.
- Chercher des PTFs qui veulent investir dans cet axe, plutôt que de l'écarter.

Axe 3 : Ressources halieutiques

- Chercher des PTFs qui veulent investir dans cet axe, plutôt que de l'écarter si des finances ne sont pas disponibles.
- Par rapport à l'achat d'une Jeep Pajero par PADERU au lieu d'une camionnette pour assurer le transport du bois vers le fumoir de Vitshumbi : chercher une solution le plus tôt que possible de ce cas de désaffectation de fonds sans pour autant ternir l'image du Réseau.

Axe 4 : Conditions de santé, d'approvisionnement en eau potable et d'hygiène

- Mobiliser des PTFs et des projets en cours et des ONGs compétentes en la matière, à intervenir auprès des communautés locales qui ont identifié ce besoins à travers la cartographie participative.

Axe 5 : Dignité et stabilité des peuples pygmées

- Développer une stratégie spécifique d'accompagnement des peuples pygmées
- Renforcer l'accompagnement juridique et judiciaire s'agissant des terres appartenant aux pygmées et aux communautés riveraines des aires protégées.

Axe 6 : Conditions socio culturelles, éducationnelles, informationnelles et droits civiques des CLs riveraines des forêts et des aires protégées.

- Voir recommandations dans axe 1

Axe 7 : Intérêts socio-économiques et infrastructurelles des CLs riveraines des forêts et aires protégées

- Voir recommandations dans axe 2

Axe 8 : Droits et libertés des CLs riveraines des forêts et aires protégées

- Activités à laisser à d'autres organisations compétentes sur les droits humains et les violences sexuelles.

Axe 9 : Gestion institutionnelle du plan

Pour le renforcement des capacités des membres

- Finaliser le processus de revue institutionnelle chez les organisations membres.
- Former les membres en techniques de planification, de suivi et d'évaluation des activités orientées sur l'impact auprès des CLs et des Pas.
- Former les membres en techniques de « fundraising ».

- Former les membres en techniques de développement communautaires et de communication pour améliorer les capacités de mobilisation sociale des membres.
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'évolution de la performance organisationnelle des membres qui permet d'apprécier leur évolution en termes de performance organisationnelle.

6.2.2 Par rapport à la performance organisationnelle des entités du Réseau.

Par rapport aux membres

Afin de diminuer la forte dépendance des membres vis-à-vis du Réseau CREF et afin d'augmenter la contribution des membres à la vie du Réseau, il s'avère important de réfléchir sur les conditions d'adhésion des nouveaux membres. Ceci pour avoir des membres plus performants sur le terrain. L'examen se ferait entre trois hypothèses dont :

- Est-ce qu'il faut plutôt avoir des membres qui sont des coopératives ou des associations des communautés locales au lieu de travailler avec des intermédiaires ONGDs entre le bureau et les CLs ?
- Est-ce qu'il faut des membres qui sont financièrement viables et déjà performants sur le terrain ?
- Est-ce qu'il faut des membres qui veulent se rencontrer en Réseau thématique juste pour s'échanger des informations et pour faire un plaidoyer conjoint ?

Par rapport aux CCTs et le COF

- Organiser des rencontres sur l'opérationnalité des CCT et de COF et entrevoir de mener un plaidoyer auprès de l'autorité publique pour une participation effective quant à ce
- Il s'avère important que le Réseau CREF et le RRN mènent une réflexion sur la raison d'être et la fonctionnalité du COF et sur la nécessité de le renforcer. Au cas où le COF serait relancé, il est recommandé que les partenaires des territoires participent aux réunions, pourvu de mobiliser les moyens nécessaires.

Par rapport au Réseau :

Le redéploiement du temps disponible au sein de l'équipe du Secrétariat Général en faveur des activités qui cadrent avec un leadership stratégique restent un défi majeur. Les suggestions suivantes ont été identifiées lors de l'évaluation.

- Analyser les avantages et les contraintes par rapport à l'idée de déléguer certaines responsabilités aux synergies qui sont dynamiques et compétentes. Il s'agit, par exemple, de la supervision des activités des membres et de leur accompagnement ; la décentralisation des ateliers selon les compétences disponibles parmi les membres ; la décentralisation des activités de cartographie ; organiser la compilation des rapports d'activités au niveau des synergies selon un canevas qui permettra au Secrétariat Général d'ajouter les statistiques provinciales.
- Etudier avec les parties prenantes le cycle de planification et de rapportage pour rendre plus souple la procédure de planification. D'autres suggestions ont été faites ci-haut.
- Renforcer l'équipe de Secrétariat Général avec une ou deux personnes pour traiter les questions forestières, climatiques et cartographique ainsi que du suivi des membres sur le terrain.

Ces possibilités permettent au Secrétariat Général de mobiliser des finances pour les autres axes du PDTs, pour rendre les scénarios de plaidoyer et d'entreprénariat environnemental opérationnels, pour élaborer une stratégie de développement du genre qui est spécifique et qui améliore les conditions de vie et le statut des Pygmées et d'autres ; et pour concevoir une stratégie d'apprentissage entre les membres.

D'autres recommandations sont :

- Par rapport aux textes du Réseau : faire voter des dispositions transitoires appropriées concernant le recrutement des consultants et les liquidés devant rester en caisse avant 2012.

Annexe 1 : Termes de Référence

Termes de Référence pour l'Évaluation Externe de Mi- Parcours du Plan Quinquennal Réseau CREF en République Démocratique du Congo.

1. Contexte et Justification.

1.1 Motivation

Créé le 20 mai 2003, le Réseau CREF s'est doté du plan quinquennal 2007-2011 à l'issue d'un processus participatif de planification mené en 2005-2006 à travers le « Projet MARP », financé par Rainforest Foundation Norvège. Le plan quinquennal ainsi défini a dégagé trois dimensions majeures en termes d'organisation technique, administrative et opérationnelle.

Sur le plan technique, le plan directeur s'est fondé sur 9 axes d'intervention qui, lors du diagnostic organisationnel mené en 2009, ont été réduits à 4 pour raison d'efficacité et d'efficience. Sur le plan administratif, le Réseau CREF s'est doté du Manuel des procédures de gestion administrative, financière, comptable et matérielle, après avoir revisité son cadre stratégique et institutionnel. Sur le plan opérationnel, les organisations membres du Réseau CREF se sont organisées en synergies des acteurs au niveau des Territoires et des villes afin de partager et de capitaliser les expériences acquises dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal.

Dans le parcours du plan quinquennal, il y a lieu de noter que l'année 2007 était essentiellement consacrée au lancement du plan avec deux étapes essentielles : l'organisation de l'atelier de lancement et la récolte des données de base pour servir de référence à l'évaluation ultérieure. Tenant compte de cet aspect, l'on peut considérer que le plan a effectivement démarré en 2008. Le partenariat actuel avec Rainforest Foundation Norvège, caractérisé par un contrat de collaboration triennal 2010-2012, permet de considérer que le plan va jusque 2012 au lieu de 2011, étant entendu que les activités ont réellement démarré en 2008. L'année 2010 constituant donc la 3ème année du plan quinquennal, la 4ème année (2011) devra lancer les bases pour la prochaine planification quinquennale 2013-2017, conformément au Manuel des procédures de gestion du Réseau CREF. Avant d'arriver à cette étape, il est important que les acteurs impliqués dans le plan quinquennal en cours se soumettent à une évaluation externe, telle que stipulée dans ce Manuel des procédures de gestion.

Par ailleurs, le plan quinquennal en cours est supporté financièrement par deux principaux partenaires, notamment RFN et UICN NL. Ce dernier étant fin programme (31 décembre 2010) avant l'expiration du plan quinquennal du Réseau CREF (au 31 décembre 2012), il se pose une question majeure de la suite de sa contribution au plan. Certes, les négociations sont en cours entre UICN NL et le Gouvernement Néerlandais. Mais, l'inquiétude demeure quant aux possibilités de financement par rapport aux besoins locaux.

C'est dans ce contexte que la présente évaluation externe est organisée.

1.2. Objectifs de l'Évaluation.

1.2.1. Objectif global.

Capitaliser les potentialités actuelles pour optimiser les chances de réussite du plan quinquennal d'ici décembre 2012.

1.2.2. Objectifs spécifiques¹⁸ :

1. Etablir le bilan de mi-parcours du plan quinquennal en termes de produits, d'effets et d'impacts perceptibles actuellement, tant au niveau des organisations membres qu'au niveau du Secrétariat Général du Réseau CREF.

¹⁸ Tous ces objectifs seront examinés en tenant compte des critères ci-après : efficacité, efficience, pertinence, durabilité (organisationnelle et financière), effets et impact.

2. Examiner le niveau de performance des organisations membres et du Réseau CREF-Scrétariat dans la mise en œuvre et son niveau d'acceptation comme politique de développement territorial.
3. Apprécier l'efficacité en termes des procédures de travail du Réseau CREF dans la mise en œuvre des activités planifiées.
4. Examiner la pertinence des activités du Réseau CREF et ses membres par rapport au contexte, à la politique provinciale et nationale, et les mécanismes de durabilité organisationnelle et de pérennité financière.
5. Capitaliser les leçons apprises dans le parcours et les expériences phares des membres et du Réseau CREF.
6. Formuler des recommandations et suggestions d'amélioration pour les 24 mois restants, soit de janvier 2011 à décembre 2012.

1.3. Groupes Cibles de l'Évaluation.

L'évaluation externe va toucher différentes parties prenantes concernées par le plan quinquennal. Il s'agit de :

1. **Les communautés locales et autochtones pygmées.** Elles sont les principaux bénéficiaires et acteurs des actions planifiées et menées dans le cadre du plan quinquennal. Plusieurs actions sont visibles sur le terrain car, portées par elles. Il sera donc question de contacter ces communautés, d'apprécier le niveau d'appropriation des activités et leur durabilité.
2. **Les organisations membres du Réseau CREF.** La mise en œuvre du plan est caractérisée par l'approche de « faire-faire ». Les plans annuels négociés par le Secrétariat Général du Réseau sont exécutés par les organisations membres sur le terrain. Il est donc important de contacter ces organisations, de visiter leurs réalisations sur le terrain et d'en apprécier l'efficacité et la valeur ajoutée de l'accompagnement du Secrétariat Général. Il est à noter qu'au fil de temps, le nombre de membres n'est pas resté statique. Il a évolué positivement et négativement selon les critères d'adhésion et d'exclusion des membres. La liste de contact des organisations, actuels membres du Réseau CREF, se trouve en annexe 1. Ici, l'accent sera mis sur les performances des membres au regard de l'article 1^{er} du Règlement intérieur du Réseau CREF. Enfin, il sera question d'apprécier le rôle passé, actuel et potentiel des superviseurs des synergies.
3. **Les synergies territoriales et des villes.** La gestion rationnelle des ressources naturelles et le plaidoyer social s'appuient sur l'approche multi-acteurs. Les organisations membres du Réseau CREF, les chefs coutumiers, les services techniques et sécuritaires de l'État et les autres acteurs se retrouvent périodiquement pour échanger sur le contexte de travail, les problématiques forestières et environnementales et les perspectives d'actions concertées au profit des communautés. En plus de ces cadres d'échanges installés au niveau des Territoires et des villes, un autre cadre plus spécifique a été mis en place au niveau provincial. C'est le Comité d'Orientations Forêts et Ressources Naturelles (COF). Celui-ci réunit les membres et les non-membres du Réseau CREF pour commenter les mesures d'application du Code forestier au niveau national et provincial, tout en s'investissant aussi dans l'analyse du contexte forestier et environnemental. L'évaluation devra donc apprécier le fonctionnement et l'efficacité des synergies et du COF, de manière à préciser le niveau de contribution de ces dynamiques multi-acteurs à la réalisation du plan quinquennal.
4. **Les organes dirigeant, de contrôle et de gestion du Réseau CREF.** Le Secrétariat Général s'est chargé de l'organisation de la planification participative des plans annuels, de la mobilisation des ressources financières, de l'accompagnement des membres sur le terrain, du suivi des activités et de l'organisation des activités spécifiques du plan (formation, audit auprès des membres par les cabinets indépendants, certains échanges,...). Quelle appréciation et orientation apporté face à ce rôle quant au profil des personnes du Secrétariat, à l'emploi de temps, à la motivation de manière générale ? Le Conseil d'Administration et la Commission de Surveillance ont accompagné le Secrétariat Général dans la mise en œuvre du plan. Il est utile d'apprécier leur implication dans la mise en œuvre de ce plan, conformément aux attributions leur reconnues par les textes de base du Réseau CREF, à savoir les Statuts, le Règlement Intérieur et le Manuel des procédures de gestion. De surcroît, il faut voir quel a été l'apport de l'Assemblée Générale à l'état d'avancement actuel du plan, en tant qu'organe suprême d'orientation de la politique générale du Réseau CREF.

5. Les partenaires publics du Réseau CREF. Le Réseau CREF a collaboré avec les services publics. Il est important d'avoir leur point de vue sur les activités du Réseau et bénéficier de leurs conseils pour l'avenir du Réseau CREF. Il s'agit des partenaires suivants au Nord-Kivu :

- Assemblée Provinciale, organe des élus du peuple, c'est-à-dire, des députés.
- Gouvernorat de province : Gouverneur de Province, Bureau d'études.
- Ministère Provincial ayant en charge l'Environnement dans ses attributions.
- Ministère Provincial ayant en charge l'Agriculture au Nord-Kivu.
- Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts.
- Division Provinciale des Mines et Energie.
- Inspections territoriales de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Energie, du Développement rural et du Tourisme.

6. Les partenaires techniques et financiers du Réseau CREF. Il sera important de contacter les différents partenaires qui ont contribué, de près ou de loin, techniquement et financièrement, à la mise en œuvre du plan. A cette occasion, le contact avec les partenaires potentiels permettrait d'explorer les futures pistes de collaboration.

Sans être exhaustif, le tableau suivant permet de les catégoriser :

N°	NIVEAU	PARTENAIRES AYANT COLLABORE	AUTRES ACTEURS
1	Local (Territoire)	<ul style="list-style-type: none"> • World Vision à Beni (FOPRADI) • VECO-Belgique à Butembo (PREPPYG, APRONUT) • VSF à Butembo (APRONUT) 	-
2	Provincial	<ul style="list-style-type: none"> • WWF-PEVi • WCS • FOPAC 	<ul style="list-style-type: none"> • SYDIP
3	National	<ul style="list-style-type: none"> • RRN • Forests Monitor • GTCR 	<ul style="list-style-type: none"> • CODELT
4	International	<ul style="list-style-type: none"> • Global Witness • Rainforest Foundation No • Rainforest Foundation UK • UICN NL 	<ul style="list-style-type: none"> • DOEN • OXFAM-NOVIB • ICCO

Ces contacts peuvent être faits physiquement ou à distance selon les cas (téléphone, e-mail,...).

2. Cheminement Opérationnel de l'Evaluation.

2.1 Approche Méthodologique.

L'évaluation va utiliser les méthodes et techniques indiquées pour collecter le maximum d'informations sur le plan quinquennal et ses orientations futures : analyse documentaire, interview semi-structurée, observation directe, focus group,... Ainsi, l'évaluation aura un caractère participatif notamment par les échanges ouverts entre la facilitation de l'évaluation et les évalués.

En définitive, quatre moments forts vont caractériser la présente évaluation :

N°	PHASES D'EVALUATION	DESCRIPTION	RESULTATS ATTENDUS
1	1^{ère} phase : Préparation pédagogique de l'évaluation.	Après l'harmonisation des termes de référence et la signature du contrat avec les consultants, le Réseau CREF mettra, à la disposition de la facilitation, les documents nécessaires pour comprendre le Réseau, son plan quinquennal et ses réalisations. La liste non exhaustive des documents à consulter se trouve en annexe 2.	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2007-2010 des réalisations établi à partir de la documentation. • Aperçu de l'apport de chaque membre au bilan établi (bilan individuel des membres).
2	2^{ème} phase : Collecte des données sur le terrain.	La facilitation (composante nationale) passera en revue les réalisations de terrain auprès des organisations membres, en vue de confirmer et de finaliser le bilan de mi-parcours de chaque membre. Puis, l'analyse de la performance des organisations membres, la performance des synergies territoriales et des Villes et l'évaluation de la viabilité financière des réalisations de terrain dans le cadre de l'entrepreneuriat environnemental.	<ul style="list-style-type: none"> • Informations complémentaires obtenues pour la finalisation du bilan. • Obtention des images nécessaires pour illustrer le bilan. • Repères de la visibilité du plan à travers les organisations membres sur le terrain.
3	3^{ème} phase : Analyse et traitement des données.	Le consultant national tentera de rassembler tous les éléments récoltés à travers le rapport d'évaluation (1 ^{ère} draft). Ce dernier sera partagé entre les partenaires du Réseau CREF (RFN, UICN NL, GW, RRN,...) et le Secrétariat Général pour commentaire et enrichissement, en vue de préparer la phase de validation.	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan 2007-2010 des réalisations enrichi et confirmé, tant au niveau des membres qu'au niveau du Secrétariat Général. • Activités de terrain visualisées sur base du filmage réalisé. • Documentaire de 30 minutes produit sur le bilan de mi-parcours du Réseau CREF.
4	4^{ème} phase : Validation des Résultats et réorientation du plan.	Cette validation se fera à trois étapes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier de tous les membres et partenaires (3 jours) en vue de partager les conclusions préliminaires de l'évaluation et les orientations possibles. 2. Réunion du Conseil d'Administration pour capitaliser les résultats de l'atelier ci-dessus et préparer l'Assemblée Générale. 3. Organisation de l'Assemblée Générale (1 jour) en vue de prendre des mesures nécessaires pour l'avenir du plan quinquennal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de mi-parcours partagé et validé par toutes les organisations membres du Réseau CREF. • Orientations futures définies pour conduire à sa fin le plan quinquennal en cours d'ici 2012. • Bases établies pour la prochaine planification quinquennale 2013-2017.

2.2. Facilitation de l'Évaluation.

La facilitation de l'évaluation aura deux composantes :

- La composante nationale sera assurée par Monsieur Eric KASUKU KALABA, Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) de Bukavu et Consultant Indépendant.
- La composante internationale sera pilotée par CDI (Centre pour le Développement et l'Innovation) des Pays-Bas, à travers Mme Dieuwke KLAVER, Expert en Gouvernance.

Les attributions de chaque consultant sont décrites dans la colonne des responsabilités à travers le tableau ci-dessous.

2.3. Calendrier de Réalisation de l'Évaluation.

L'évaluation va se dérouler dans le temps de la manière suivante :

2.3.1. Première phase : Préparation pédagogique de l'évaluation.

ACTIVITES SPECIFIQUES	LIEU ET PERIODE	RESPONSABLE
Harmonisation des Termes de Référence de l'évaluation.	Goma, Oslo, Amsterdam, Wageningen, 20.09-30.10.2010	• Réseau CREF, RFN, UICN, CDI
Signature du contrat avec les consultants.	Goma, Oslo, Wageningen, le 31.10.2010	• Réseau CREF-Consultant • RFN, CDI
Analyse documentaire	Goma- Wageningen, 1 ^{er} – 05.11 2010.	• Consultant National
Production du rapport-bilan du plan quinquennal par membre (1 ^{ère} version).	Goma, 1 ^{er} – 05.11 2010.	• Consultant National
Production du rapport –bilan du plan quinquennal du Réseau CREF dans l'ensemble (1 ^{ère} version).	Goma, 1 ^{er} – 05.11 2010	• Consultant National.

2.3.2. Deuxième phase : Collecte des données sur le terrain et traitement.

	Synergie de Goma	Synergie de Nyiragongo	Synergie de Rutshuru	Synergie de Lubero	Synergie de Beni	Synergie de Beni-Ville	Synergie de Butembo (Ville)	Synergie de Masisi	Synergie de Walikale
Axe 1 : Gestion participative des forêts et des aires protégées.	AAP FORIC, REID, PE-Vi/WWF,	PIDP,	AFED, CINE RELAX, CIPSOPA, PADERU,	AGIR, ASOJED, SOPR,	FOPRADI, GLHRP, ISAD, ISDR,	CADIMR, PAP-RDC	PREPPYG	CADRE, UPADERI,	ACOPEDI, FODI, RCGW,
Axe 2 : Gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques aux Lacs Edouard, Kivu et dans les rivières en zones forestières.	UPENOKI		SOPR						
Axe 3 : Dignité et stabilité pygmées.		PIDP	PIDP	PREPPYG	GLHRP	PAP-RDC			
Axe 4 : Gestion institutionnelle du plan.	Tous les membres. Superviseur : REID.	Tous les membres. Superviseur : PIDP.	Tous les membres. Superviseur : PADERU.	Tous les membres. Superviseur : ASOJED.	Tous les membres. Superviseur : FOPRADI.	Tous les membres. Superviseur : CADIMR.	Tous les membres. Superviseur : PREPPYG.	Tous les membres. Superviseur : UPADERI.	Tous les membres. Superviseur : FODI.

Lors de l'entretien avec les organisations ciblées, l'évaluateur abordera les autres axes qui ont caractérisé les plans directeurs.

Autres parties prenantes à l'évaluation.

- Secrétariat Général du Réseau CREF
- Conseil d'Administration et Commission de Surveillance du Réseau CREF
- Cabinet du Gouverneur de la Province du Nord-Kivu (Bureau d'études)
- Ministère Provincial ayant en charge l'Environnement dans ses attributions.
- Coordination Provinciale de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts
- Division des Mines et Géologie
- Administrateurs de Territoire et des Maires de Villes

- Chefs couturiers
- Services techniques de l'Etat au niveau des Territoires et des Villes (Environnement, Développement Rural, Agriculture, Mines, Sécurité –Police-Armée-ANR)
- Partenaires techniques et financiers.

Calendrier de visite des organisations et autres acteurs retenus

ACTIVITES SPECIFIQUES	LIEU ET PERIODE	RESPONSABLE	OBSERVATION
Visites de travail et terrain auprès des membres :			
Echange avec le Secrétariat Général : planification du travail d'évaluation et entretien avec l'équipe du Secrétariat Général du Réseau CREF pour finaliser le bilan de mi-parcours.	Goma, 10-12.11.2010	Consultant National	Il y aura possibilité de poursuivre les échanges pendant les moments de relax le soir, au cours du processus d'évaluation.
Participation à l'atelier de validation de l'étude d'évaluation de l'impact des émissions radio sur le comportement des communautés.	Goma, 13.11.2010 (avant-midi)	Consultant national Membres du Réseau CREF basés à Goma.	L'après-midi sera consacré à la finalisation, avec le Secrétariat, du bilan de mi-parcours.
Conseil d'Administration et Commission de Surveillance.	Goma, 14.11.2010	Consultant national	L'entretien se réalise le dimanche, de 14 h 00 à 17 h 00.
Synergie de Goma : AAP, FORIC, REID et WWF/PEVi, UPENOKI (entretien au bureau)	Goma, 15.11.2010	Consultant National	Trois ONG avant midi et deux autres, l'après-midi.
Contacts avec les officiels (partenaires publics) : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du Gouverneur (Bureau d'études) : Ministère Provincial de l'Environnement. • Coordination Provinciale de l'Environnement. • Division Provinciale des Mines et Géologies. 	Goma, 16.11.2010	Consultant National	-
Entretien au bureau et visite de terrain PIDP (Nyiragongo, Rutshuru et Walikale).	Goma, Biganro (Nyiragongo), 17.11.2010.	Consultant National	Les discussions porteront sur les activités menées dans les trois territoires cités alors que la visite concernera, dans un premier temps, le Territoire de Nyiragongo.
Synergie de Masisi : visite terrain (CADRE, UPADERI).	Sake Matanda et Karuba, 18.11.2010.	Consultant National	Visite et entretien durant toute la journée et nuit à Goma
Synergie de Rutshuru :			
visite terrain et entretien avec AFED, CINE RELAX	Rubare, Kiwanja, 19.11.2010.	Consultant National	Nuit du 19 à Kiwanja
Visite terrain et entretien avec CIPSOPA, PADERU.	Kiwanja et Vitshumbi, 20.11.2010.	Consultant National.	Nuit à Kanyabayonga. Bruno de CIPSOPA est membre de la Commission de Surveillance.
Synergie de Lubero (Sud) :			
Visite et entretien bureau avec ASOJED	Kanyabayonga, 21.11.2010	Consultant National	Nuit à Goma.
Entretien au bureau avec SOPR et capitalisation des données déjà récoltées.	Goma, le 22.11.2010	Consultant National	Nuit à Goma.
Visite de terrain : Butembo - Beni			

ACTIVITES SPECIFIQUES	LIEU ET PERIODE	RESPONSABLE	OBSERVATION
Axe Butembo-Manguredjipa : Entretien au bureau avec AGIR, PREPPYG (membres) puis VECO et VSF (partenaires des membres)	Butembo, 23.11.2010.	Consultant National	Voyage Goma-Butembo par avion TMK
Visite de terrain PREPPYG et AGIR	Axe Manguredjipa, 24-25.11.2010	Consultant National	Nuit du 24 à Manguredjipa et du 25 à Butembo.
ISAD (Territoire de Beni) : entretien au bureau et visite terrain.	Kyondo, Kasongwere, 26.11.2010	Consultant National	Nuit à Butembo.
Axe Beni : membres du Réseau CREF en Territoire de Beni : CADIMR, FOPRADI, GLHRP, ISDR, PAP-RDC : entretien au bureau.	Beni, 27-28.11.2010.	Consultant National	Nuit à Beni Les noms de Superviseur sont soulignés.
Visite du terrain, Territoire de Beni : CADIMR, FOPRADI, GLHRP, ISDR, PAP-RDC.	Axes Oïcha, Mutwanga, Mangina, 29-30.11.2010	Consultant National.	Nuit à Beni
Retour sur Goma par avion TMK	Goma : voyage et capitalisation des données déjà récoltées, le 1 ^{er} .12.2010	Consultant National.	Nuit à Goma.
Voyage par avion et par moto (Aller – Retour) et Visite terrain, Territoire de Walikale	Walikale-centre et Itebero, 02-04.12.2010	Consultant National	RAS

2.3.3 3^{ème} phase de l'évaluation : Analyse des données

Capitalisation générale et finalisation du 1 ^{er} draft du rapport d'évaluation et expédition de ce draft aux partenaires.	Goma, 05-06.12.2010	Consultant National	RAS
Echanges et enrichissement de la 1 ^{ère} version du rapport final de l'évaluation.	07-08.12.2010	Consultant National Réseau CREF, RFN, UICN, CDI	Retour du Consultant national à Bukavu, le 07.12.2010 Echange par internet.
Mise en commun des observations par les Consultants et production du draft du rapport, version 2 à valider	Goma, 13-14.12.2010.	CDI Consultant National	Arrivée d'Eric et Dieuwke le 12.12.2010 à Goma.

N.B.

Le Consultant national profitera des moments du soir pour contacter les acteurs impliqués dans les CCT notamment les services techniques de l'Etat et les Chefs coutumiers.

2.3.4 4^{ème} phase de l'évaluation : Atelier de validation et rapportage

ACTIVITES SPECIFIQUES	LIEU ET PERIODE	RESPONSABLE	OBRVATION
Atelier de tous les membres (3 jours) en vue de partager les conclusions préliminaires de l'évaluation et les orientations possibles.	Goma, 15 - 17.12.2010	Réseau CREF : Secrétariat Général.	
Réunion du Conseil d'Administration pour capitaliser les résultats de l'atelier ci-dessus et préparer l'AG.	Goma, le 22.12.2010	Président du Conseil d'Administration.	Du 19 au 21.12.2010, le Réseau organisera un atelier sur le genre avec les mêmes participants à la validation, avant l'AG.
Organisation de l'Assemblée Générale (1 jour) en vue de prendre des mesures nécessaires pour l'avenir du plan quinquennal.	Goma, le 23.12.2010	Réseau CREF : C.A, CS et Secrétariat Général.	
Finalisation du rapport de l'évaluation, rapport final.	Goma et Wageningen, 18-31.12.2010.	Consultant National CDI, RFN Réseau CREF	

2.4. Programme des Travaux de l'Atelier de Validation des Résultats d'Evaluation.

Le programme représenté ici est celui exécuté :

Horaire	1 ^{er} jour, Mercredi 15 décembre	2 ^{ème} jour, Jeudi 16 décembre	3 ^{ème} jour, Vendredi 17 décembre
	Objectif 1 : Validation des résultats de l'évaluation : bilan de mi-parcours par axe, formuler des conclusions et des recommandations	Objectif 2 : Validation des résultats de l'évaluation : la performance organisationnelle des entités du Réseau. Formuler les conclusions et les recommandations finales	Objectif 3 : Analyser le plan d'action 2011 en fonction des résultats de l'évaluation.
08 h 30 – 10 h 30	Ouverture officielle de l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> • Arrivée et installation des participants. • Mot de bienvenue, par le Réseau CREF. • Discours officiel d'ouverture. Introduction de l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des participants • Modalités pratiques de l'atelier. • Présentation des termes de référence. • Analyse des attentes et des craintes. 	Introduction de la 2^{ème} journée : <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à chaud de la 1^{ère} journée. • Leçons retenues la veille. La performance des entités du Réseau CREF : Introduction	Introduction de la 3^{ème} journée : <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation à chaud de la 2^{ème} journée. • Echange d'information. • Leçons retenues la veille. Renforcer les stratégies de plaidoyer : introduction
10 h 30 –	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>	<i>Pause</i>
10 h 50 – 13 h 00	Présentation du Plan Quinquennal et quelques conclusions générales Présentation des résultats par axe Travaux en carrefour par axe	Travaux en carrefour Selon différents thématiques A partir de 12h30 : Restitution en plénière	Travaux de sous groupes sur les activités de plaidoyer à intégrer dans le plan annuel et comment. 12h30 : Restitution
13 h 00 –	<i>Repas et repos</i>	<i>Repas et repos</i>	
14 h 00 – 16 h 30	Suite Travaux en carrefour par axe A partir de 15h30 : restitution en plénière	Suite Restitution en plénière A partir de 15h00, présentation des grandes conclusions et des recommandations au Réseau CREF	

3. Résultats Attendus de l'Évaluation.

Au bout du processus d'évaluation de mi-parcours du plan quinquennal, il sera possible d'atteindre les résultats ci-après :

3.1. PRODUITS

- i. Bilan de mi-parcours du plan quinquennal partagé et validé par les parties prenantes.
- ii. Nouvelles orientations définies pour la finalisation du plan.
- iii. Capacités de travail du Réseau CREF accrues dans la mise en œuvre du plan quinquennal.

3.2. EFFETS

Optimisation des chances de réussite du plan quinquennal en cours.

3.3. IMPACT

Contribution à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones touchées par les activités du plan quinquennal du Réseau CREF.

Fait à Goma, le 20 octobre 2010.

Annexe 1 : Liste de contact des organisations membres du Réseau CREF.

N°	SYNERGIE	ORGANISATION	PERSONNE DE CONTACT
1	Territoire de BENI	8^{ème} CEPAC : Communauté des Eglises Pentecôtes en Afrique Centrale/Projet Pygmée.	M. Néhémie NDAMBARA Tél : 09 98 98 33 23
		CADAK : Coordination des Activités Autour de Kyavirimu.	Mlle MAWAZO Tél : 09 92 06 30 57
		CADIMR : Centre d'Appui pour le Développement Intégral des Organisations de base en Milieu Rural.	Janvier NZANGWA Tél : 09 94 01 32 92
		CAATID : Centre d'Animation et Appui Technique aux Initiatives de Développement.	Ephrem VITYA VITIMO Tél : 09 97 70 78 68
		CETEI : Centre d'Encadrement Technique des Indigents.	Lewis THEMBO ESIMO Tél : 09 94 09 27 05 09 90 13 22 01
		FOPRADI : Foyer pour la Promotion Paysanne et la Dynamisation des Actions pour le Développement Intégral.	Denis KALUBA Tél : 081 01 95 432
		ISAD : Ishango African Documentation.	Mme Pascaline M. MESO Tél : 081 47 42 189
		GLHRP : Great Lakes Human Right Programme	Mme Clémence BAKATUSEKA Tél : 081 05 52 303
		ISDR : Institut Supérieur de Développement Rural.	Jean Pierre KATENDE Tél : 09 94 06 92 20
2	Territoire de LUBERO	AGIR : Agro-Industrie Rurale.	Fidèle KASEREKA KITHI Tél : 085 37 34 697 09 97 70 27 42
		ASOJED : Actions Solidaires pour Jeunes Désemparés.	Norbert K. SIVANZIRE Tél : 09 97 18 61 56
		APRONUT : Association pour la Promotion Rurale.	MWANGAZA Tél : 09 920 630 57
		PAP-RDC : Programme d'Assistance aux Populations Forestières – les Pygmées aussi.	Dr Jackson BASIKANIA Tél : 081 96 196 70
		PREPPYG : Programme de Réhabilitation et de Protection des Pygmées.	BUTHELEZI KAKEVIRE Tél : 09 98 49 34 88
		SOPR : Solidarité pour la Promotion Rurale.	Eddy KAMBALE SIWAYITIRA Tél : 09 94 02 94 12
3	Territoire de RUTSHURU	PADERU : Programme d'Actions de Développement Rural.	Pascal MBUSA MUKO Tél : 09 94 19 58 88
		AFED : Amis de la Forêt et de l'Environnement pour le Développement.	Augustin MTANGALA Tél : 09 94 36 20 27 081 31 34 055
		CINE RELAX : Ciné pour le Reboisement de l'Environnement Local, l'Animation Social et Culturelle.	MUMBERE MASUMBUKO Tél : 09 97 79 62 42
		CIPSOPA : Centre d'Intervention et de Promotion Sociale Participative.	Bruno KAMBALE MATSUNDO Tél : 09 94 33 74 09 09 97 74 82 89
4	Territoire de NYIRAGON GO	IDPE : Innovation pour le Développement et la Protection de l'Environnement.	BANTU LUKAMBO Tél : 09 97 70 40 42
		PIDP : Programme d'Intégration et de Développement des Pygmées.	Joseph ITONGWA Tél : 09 97 71 49 67
5	Territoire de MASISI	AAP : Aide et Action pour la Paix.	Thierry MATABISHI Tél : 081 00 73 285
		CADRE : Comité d'Appui au Développement Rurale Endogène.	Justin MULIRI. Tél : 09 92 84 38 70
		REID : Réseau d'Initiatives Locales pour le Développement Durable.	Thomas d'Aquin MUITI. Tél : 085 31 84 319
		UPADERI : Union Paysanne pour le Développement Rural Intégral.	Faustin NTIBATEGERA Tél : 09 97 70 27 00
6	Territoire de WALIKALE	ACOPEDI : Actions Communautaires pour la Protection de l'Environnement et le Développement Intégral.	Baylon YALALA. Tél : 085 92 01 333
		FODI : Forêts pour le Développement Intégral.	Maurice NSASE SOKI. Tél : 081 53 62 066 085 95 45 509

		RCGW : Réserve Communautaire des Gorilles de Walikale.	Rousseau MULIRO Tél : 085 31 11 759
7	Ville de BENI	CADIMR, GLHRP, ISDR, PAP-RDC,	Cf. Territoire de Beni, ci-haut
8	Ville de BUTEMBO	AGIR, PREPPYG	Cf. Territoire de Lubero
9	Ville de GOMA	FORIC : Forum Intercommunautaire des Couples Chrétiens.	Joas KAMBALE MARUNGU Tél : 085 31 13 555
		PEVi : Programme Environnemental autour des Virunga.	Thierry LUSENGE. Tél : 09 94 40 14 81
		UPENOKI : Union des Pêcheurs du Nord-Kivu.	Raisonné K. KIVUKIRO. Tél : 09 94 32 71 55

Annexe 2: Liste non exhaustive des documents à consulter.

1. Rapport final du projet MARP
2. Plans directeurs 2007-2011
3. Plans opérationnels annuels 2008, 2009 et 2010.
4. Textes de base du Réseau CREF.
5. Rapports annuels :
 - a. Exercice 2004-2005,
 - b. Exercice 2006,
 - c. Exercice 2007,
 - d. Exercice 2008
 - e. Exercice 2009
6. Différents PV des Assemblées Générales des membres.
7. Différents rapports d'activités et financiers adressés à RFN et UICN, de 2007 à 2010
8. Rapport intérimaire du plan opérationnel 2010
9. Rapports spécifiques produits :
 - a. Observation Indépendante des Forêts.
 - b. Différentes études publiés entre 2007-2011
 - c. Différents outils de gestion.
 - d. Rapports de diagnostic organisationnel du Réseau CREF
10. Instructions de gestion produites pour régler le fonctionnement des synergies.
11. Rapports annuels d'audits financiers.
12. Tout autre document jugé utile par l'évaluateur national et international.

Annexe 3 : Liste des participants à la phase de validation des résultats de l'évaluation.

- 3.1. Atelier de validation : 68 personnes.**
 - 3.1.1. Organisations membres du Réseau CREF : 31 délégués.
 - 3.1.2. Conseil d'Administration : 9 personnes.
 - 3.1.3. Commission de surveillance : 3 personnes.
 - 3.1.4. Secrétariat Général du Réseau CREF : 7 personnes.
 - 3.1.5. Partenaires : RFN (2 personnes), UICN NL, UICN-Kinshasa, CRONGD, FOPAC, RRN, GTCR : 8 personnes.
 - 3.1.6. Consultants (CDI et Consultant national) : 2 personnes.

- 3.2. Réunion du Conseil d'Administration : 9 membres du CA.**

- 3.3. Assemblée Générale : 55 personnes.**
 - 3.3.1. Organisations membres du Réseau CREF : 31 délégués.
 - 3.3.2. Conseil d'Administration : 9 personnes.
 - 3.3.3. Commission de surveillance : 3 personnes.
 - 3.3.4. Secrétariat Général du Réseau CREF : 7 personnes.
 - 3.3.5. Partenaires : RFN (2 personnes), UICN NL, UICN-Kinshasa, CRONGD, FOPAC, RRN et CEFAD : 8 personnes.

Annexe 2 : Guide de collecte des données

Guide de Collecte des Données pour l'Évaluation Externe Mi-Parcours du Réseau CREF en RDC

1. Secrétariat General/ Gestionnaire du Réseau CREF

1. Bilan mi-parcours du plan quinquennal (période évaluée 2008, 2009, 2010) : **Dans un tableau approprié** mettre pour les trois années : Axe stratégique, activités (prévues ; réalisées et organisations exécutantes+territoire ; non réalisées/ écart + raisons), effets et impacts produits, observations A compléter par des informations récoltées sur le terrain auprès des organisations membres surtout au sujet de *la pertinence, impact* et de la *durabilité financière des activités organisées*).

2 .Performance du Secrétariat général du Réseau CREF.

1.1. Performance organisationnelle du Réseau CREF

1.2. Efficience en termes des procédures de travail du SECRÉTARIAT GÉNÉRAL dans la mise en œuvre des activités planifiées

1. Quelle appréciation faites-vous aujourd'hui de vos manuels des procédures de gestion des procédures (financières, matérielles et humaines), restent elles toujours à jour ou des choses sont dépassées dedans et pourquoi ?
2. Leur utilisation adéquate est-elle acquise et facile pour le bien de tout le Réseau et dans la mise en œuvre des activités planifiées ? Quels problèmes d'application et quelles solutions pour l'avenir ?

1.3. Mécanismes de durabilité organisationnelle

1. Quels sont les mécanismes de durabilisation (sur le plan technique et organisationnel) que vous avez développé pour que les structures du Réseau puissent continuer à exister et à être opérationnelles longtemps même après les fonds extérieurs, quels problèmes quant à ce et que faire pour la suite du programme ?

1.4. Gestion et durabilité financière au sein du Réseau CREF

1. Quels sont les postes budgétaires qui consomment les plus d'argent que d'autres et pourquoi et lesquels posent plus de problèmes, quels problèmes et quelles solutions y avez-vous apportées et que faire à l'avenir ?
2. Quels sont les mécanismes d'autofinancement que vous avez développés pour accroître vos ressources financières, quels produits ils ont apportés à ce jour et comment vous appréciez ces produits ? Comment les améliorer dans le cas où ils existent ?
3. Où en êtes-vous avec les stratégies de gestion rationnelle des ressources arrêtées récemment ? Quid de l'entreprenariat environnemental et de la recherche d'autres partenaires financiers ? y a-t-il eu des avancées depuis ce ? 4. Quelques recommandations possibles.

1.5. Gestion du programme/plan quinquennal

1. Quelle est la situation actuelle et comment vous appréciez les paramètres suivants au sein du Secrétariat Général du Réseau CREF liés à la gestion programmatique et quels types des problèmes sont créés, quelles solutions ont été apportées et que faire encore pour les 24 mois restants du plan quinquennal :

- Exécution des plans annuels ;
- Rapportage et feed back envers les membres ;
- Mécanisme de suivi-évaluation si il existe, et son applicabilité.

2. Grandes leçons apprises dans ce mi-parcours et comment peuvent-elles être capitalisées ?

3. Expériences phares des membres et du Réseau CREF et comment peuvent-elles être capitalisées ?

4. Qu'apporte le Réseau CREF de bon, d'approprié et de convenable aux autres organisations non membres et aux politiques provinciales et nationales dans cette matière liée à la gestion des ressources forestières ? (Pertinence du Réseau) Quels conseils ? Les plans directeurs sont-ils devenus une référence au niveau régional, national ?

5. Points de vue sur impact du Réseau dans le milieu, sur le COF (viabilité financière, efficacité, efficience ; impact et pertinence), synergies, superviseurs et apport des organes politiques pour la mise en œuvre du plan ainsi que leur efficacité, réunions des CCT. Qu'en est des relations entre organes du Réseau CREF ?

6. Grandes recommandations et suggestions pour les 24 mois restants du plan quinquennal (2011 et 2012)

2. Organisations Membres du Réseau CREF

4. Comment appréciez-vous **l'accompagnement des organisations membres par le Secrétariat Général**, qu'est-ce que cet accompagnement vous a apporté et continue de vous apporter de plus significatif et qui vous facilite la mise en œuvre de vos programmes avec vos groupes cibles (forces et faiblesses) ? Que faire pour l'améliorer pour le reste du temps du plan quinquennal ? Avis sur **les relations avec le Secrétariat Général** et sur **la Gestion globale faite** par lui au niveau du Réseau CREF (forces, faiblesses et solutions possibles) ? Avis aussi sur **la performance des organes politiques** du Réseau.

5. Appréciation **des performances des organisations membres** : Pertinence par rapport aux autres organisations non membres et aux politiques territoriales, rentabilité économique (auto prise en charge), efficacité des activités déployées (sont-elles bien exécutées et permettent-elles de réaliser les résultats planifiés ,qu'est-ce qui vous prouve que les bénéficiaires ont adopté ou adoptent vos réalisations sur le terrain en terme qualitatif et quantitatif), durabilité et rentabilité financière des activités, impact des organisations et de leurs activités sur les populations appuyées ?

4. Appréciez les synergies territoriales et le COF sur les plans de Viabilité financière, efficacité, impact et pertinence par rapport aux autres initiatives de concertation au niveau des territoires (forces, faiblesses et solutions aux faiblesses) ?

5. Comment appréciez-vous globalement le niveau de contribution de ces dynamiques et du COF à la réalisation de cette partie du plan quinquennal déjà passée ?
6. Appréciez le rôle passé, actuel et potentiel des superviseurs des synergies et dites comment il peut être amélioré plus significativement pour la suite des réalisations sur le terrain ? Que pensez-vous sur l'entrepreneuriat environnemental ?
7. Qu'est ce qui peut être fait en général à l'avenir pour améliorer les apports de ces dynamiques et du COF à la mise en œuvre de vingt-quatre mois restants de ce plan quinquennal ? Les plans directeurs sont-ils devenus une référence pour le développement territorial ? Les organisations membres sont-elles devenues une référence dans le milieu pour les questions qui concernent la gestion des forêts et d'autres ressources naturelles ? Quels sont les grands changements qui ont été apportés par le Réseau CREF au plan régional, provincial et politique ?
8. Quelles sont les grandes leçons apprises par vous pendant ce parcours et pendant votre participation à la mise en œuvre de ce plan avec les autres et quelles en sont les expériences phares de votre côté et de celui du Réseau CREF et comment les capitaliser pour en tirer plus profit pour tout l'ensemble ? Qu'en est-il du cycle de planification annuelle ? Quid des procédures de signature de contrats ? Quid du suivi organisé par le Réseau auprès de ses organisations membres ?

3. Communautés Locales et Autochtones Pygmées

1. Parmi les activités que vous développez avec le Réseau CREF et ses organisations membres, lesquelles sont les plus importantes pour vous, que vous portez vraiment dans vos forts intérieurs et pourquoi ? Qu'ont-ils bien fait et dont vous êtes contents ? Qu'ont-ils mal fait et dont vous vous plaignez ? Et pourquoi et comment améliorer cela ?
2. Qu'est-ce que le Réseau CREF et ses organisations membres ont fait pendant ces trois années passées pour vous aider à vous approprier ces activités ? Comment appréciez-vous cela qu'ils ont fait, quels problèmes cela a-t-il créé dans le chef des communautés locales et des autochtones pygmées et comment ils ont été résolus ?
3. Que faites-vous pour pérenniser les actions introduites par les organisations membres de Réseau CREF en termes **d'auto prise en charge** de ces activités et **rentabilité** de ces activités ?
4. Quels problèmes ont été créés à ce sujet précis, comment les avez-vous résolus et comment continuer à les résoudre à l'avenir ?
5. Comment est-ce que le Réseau CREF a-t-il pris en compte vraiment vos besoins stratégiques et non ceux quotidiens ? Quels problèmes et qu'est ce qui a été fait et qu'est ce que peut continuer d'être fait à l'avenir pour prendre davantage en compte plus les besoins stratégiques et non ceux quotidiens ? Pensez-vous que ceci est important et dans quelle mesure ?

6. Quels sont les grands changements qui ont été apportés dans vos conditions de vie (votre existence) par ce travail que vous faites avec le Réseau CREF ? Comment les appréciez-vous et qu'est ce qui doit être fait pour les améliorer davantage ?

4. Cadres de Concertations Territoriales (CCT)

1. Quels sont les besoins pratiques et stratégiques de la population dans votre territoire ?
2. Que faites-vous pour répondre aux besoins de vos populations ?
3. Qui sont les partenaires techniques et financiers pour faire face aux besoins des populations dans votre territoire ?
4. Le plan directeur du territoire élaboré avec l'appui du Réseau CREF, est-il un document de référence pour votre territoire et comment cela ?
5. Etes-vous informé si d'autres partenaires financiers présents dans le territoire utilisent ce document de plan directeur comme document de référence, lesquels et comment ?
6. Ce plan directeur du territoire ; élaboré par le Réseau CREF, est-il pertinent par rapport aux besoins pratiques et stratégiques de votre territoire ? Les organisations membres sont-elles devenues une référence dans le milieu pour les questions qui concernent la gestion des forêts et d'autres ressources naturelles ? Comment appréciez-vous la manière dont le rôle de supervision est joué par l'animateur préposé à cela ?
7. Quelles recommandations faites-vous par rapport à ces documents des plans directeurs élaborés par le Réseau CREF ?

5. Les Organes Dirigeants du Réseau CREF : Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Commission de Surveillance

1. Quelle est votre appréciation actuelle du profil des personnes œuvrant au Secrétariat Général, de l'emploi du temps, de l'accompagnement des organisations membres par le Secrétariat Général du Réseau CREF et de la motivation en général au sein du Réseau (au sein du Secrétariat Général et des organisations membres) ?
2. Qu'avez-vous fait pendant ces trois dernières années pour améliorer davantage ces quatre variables au sein du Réseau CREF ?
3. Comment ces quatre variables peuvent-elles être réorientées pour plus des résultats pendant le timing qui reste pour l'implémentation du plan/programme ?
4. A quel point et de quelle manière avez-vous été impliqués dans la mise en œuvre de ce plan conformément aux attributions qui vous sont reconnues par les textes réglementaires du Réseau CREF ?
5. Comment appréciez vous cette, votre implication dans cette mise en œuvre et quels sont les problèmes que cette implication a créé, comment les avez-vous résolu à ce moment et qu'allez-vous faire pour la suite pour que les choses aillent mieux de plus en plus ?
6. D'après vous quel a été l'apport spécifique de l'assemblée générale(en tant qu'organe suprême d'orientation de la politique générale du Réseau CREF) dans l'état d'avancement actuel de ce plan (qu'avez-vous bien fait et qu'avez-vous mal fait)et qu'est ce qui reste à faire de plus significatif pour le timing restant du plan ? Quid du comité de surveillance ?
7. Au vu de tout ceci, pensez-vous que vous avez été performant ? Comment justifiez-vous votre réponse ?
8. Appréciation globale de l'impact du Réseau CREF dans le milieu+ efficacité+efficience+durabilité ?

6. Partenaires Publics du Réseau CREF

1. Quels sont les besoins pratiques et stratégiques de la population dans votre milieu (territoire ou province) ?
2. Que faites-vous pour répondre aux besoins de vos populations ?
3. Qui sont les partenaires techniques et financiers pour faire face aux besoins des populations dans votre milieu ?
4. Le plan directeur élaboré avec l'appui du Réseau CREF, est-il un document de référence pour ce milieu (territoire ou province selon le cas) et comment cela ?
5. Etes-vous informé si d'autres partenaires financiers présents dans le milieu utilisent ce document de plan directeur comme document de référence, lesquels PTFs et comment ?
6. Ce plan directeur du territoire ; élaboré par le Réseau CREF, est-il pertinent par rapport aux besoins pratiques et stratégiques de votre milieu (territoire ou province)? Les organisations membres du Réseau CREF ainsi que le Réseau CREF lui-même sont-ils devenus des références dans le milieu par rapport à la thématique forêt et gestion des ressources naturelles ?
7. Quelles recommandations faites-vous par rapport à ces documents des plans directeurs élaborés par le Réseau CREF ?

7. Partenaires Techniques (A Rencontrer Sur Terrain à Beni et Butembo)

1. Quel a été le type d'appui que vous avez apporté au Réseau CREF et à ses organisations membres pendant ces trois dernières années (2008, 2009 et 2010) ? En quoi a-t-il consisté exactement ?
2. Quel est l'élément fort de Réseau CREF que vous appréciez et qui vous a poussé à l'appuyer ? Pourquoi considérez-vous cet élément comme un élément fort ?
3. Comment avez-vous apprécié jusque-là la collaboration avec le Réseau CREF ? (Grandes forces et grandes faiblesses de cette collaboration et solutions aux faiblesses). Aussi, avis sur son leadership stratégique, son cycle de gestion des programmes /projets exécutés avec l'appui de partenaire financier (PTF), communication entre le PTF et le Réseau CREF, relations entre le Réseau CREF et les organisations membres, puis avec les autres organisations à GOMA et sur le terrain.
4. Quelles pourraient être les futures pistes de collaboration avec ce Réseau et ses membres ?
5. Autres avis et considérations au sujet de cette collaboration pendant le temps du programme/plan qui reste à courir ?

Annexe 3 : L'échantillon touché par l'évaluation

Répartition de l'échantillon touché par l'évaluation externe

RENCONTRES à ;	NOMBRE PERSONNES	CATEGORIES	ONG/STRUCTURES	OBSERVATIONS
VILLE DE GOMA	40	6 du CA Réseau CREF, 1du CC Réseau CREF, 5 du staff Réseau CREF, 4 animateurs de REID, 1 de FORIC, 1 animateur de UPENOKI, 3 animateurs de AAP, 1 de UPADERU, 2 de CADRE, 6 de FODI dont 4 bénéficiaires, 1 du CCT WALIKALE, 2 techniciens du Gouvernorat, 1 du Ministère Environnement et 2 de la coordination de l'Environnement.	CA Réseau CREF, CC Réseau CREF, Staff Réseau CREF, REID, FORIC, UPENOKI, AAP, UPADERU, CADRE, FODI, CCT WALIKALE, Cellule d'études du Gouvernorat de Province, Ministère Environnement, Coordination Provinciale de l'Environnement.	
MASISI	15			
RUBAYA		4 pépiniéristes d'UPADERU	UPADERU	
SAKE		11 de CADRE	CADRE	4 pépiniéristes et 7 bénéficiaires
NYIRAGONGO				
BIGANIRO	19	1 animateur, 2 pépiniéristes, 15 bénéficiaires et 1 agronome	PIDP	Bénéficiaires pygmées
RUTSHURU				
KIWANJA	63	2 animatrices AFED, 3 animateurs CIPSOPA, 46 de CINERELAX dont 45 bénéficiaires hommes et femmes, 8 de CCT, 1 de CC Réseau CREF, 3 de SOPR	AFED, CIPSOPA, CINE RELAX, CCT, CC RÉSECRÉTARIAT GÉNÉRALAU CREF, SOPR	
VITSHUMBI	7	2 préfets d'écoles et 3 animateurs PADERU et 2 femmes bénéficiaires du fumoir	ONGD PADERU	
LUBERO				
KANYABAYONGA	11	3staff ASOJED, 4 pépiniéristes 4 membres du comité local	ONGD ASOJED	
VILLE DE BUTEMBO	6	1staff chargé de projet chez VSF, 1 autre (Directeur de programme) chez VECO, 1animateur de AGIR, 1 animateur de PREPYG et 2 pépiniéristes PREPPYG	VECO, VSF, AGIR et PREPPYG	Des gros véhicules embourbés et ayant barré la route, le déplacement vers MANGUREDJIPA (terrain de AGIR) n'a pas été possible. VECO et VSF sont des partenaires techniques et financiers de AGIR et PREPPYG.
BENI				
KYONDO et KARURUMA	68	3 animateurs d'ISAD, 2 pépiniéristes, 4 bénéficiaires des pépinières et 59 paysans travaillant sur la route KASONGWERE.	ONGD ISAD	Un seul focus group a été fait avec les paysans travaillant la route dont question ici.
BENI VILLE ET BENI TERRITOIRE	86	15 d'ISDR-CRAD dont 4 pépiniéristes, 3 du club d'écoute radio, 7 bénéficiaires membres du comité et 1 animateur ; 10 de PAP RDC dont 9 pygmées, 11 de GLHRP dont 6 pygmées et 5 animateurs, 1du CA Réseau CREF, 1 du CC Réseau CREF, 21 de FOPRADI dont 3animateurs, 6 pépiniéristes et 6 apiculteurs, 2 bénéficiaires des foyers améliorés et 4 de MUSO, 11 de CADIMR dont trois animateurs, 2pépiniéristes et 6 bénéficiaires, 9 du CCT Territoire et 7 du CCT Ville.	ISDR-CRAD, CADIMR, GLHRP, PAP-RDC, CCT TERRITOIRE ET VILLE, FOPRADI, CA Réseau CREF et CC Réseau CREF.	
SOUS TOTAL	315			Au niveau local sein de la Province du NORD-KIVU
PAYS BAS	5	Rainforest Foundation Norvège, UICN-NL, Forest Monitor-Kinshasa Global Witness Oxfam-Novib	-	Au niveau international (Bailleurs de fonds)
TOTAL GENERAL	320			

Remarque : Etant donné le nombre assez important des personnes rencontrées, les évaluateurs n'ont pas jugés utiles de reprendre leurs noms en annexe du rapport.

Annexe 4 : Bilan des réalisations 2008-2010

Axe 1 : Gestion participative des forêts et aires protégées

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/ observations	Effets – Impacts
		Homme	Femme	Total		
1 Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s’y trouvent	<ul style="list-style-type: none"> Etude environnementale dans les villes de Goma, Beni et Butembo réalisée 43 Ateliers sur la cartographie participative au niveau de la province et à Walikale (chefs coutumiers, administration provinciale, assemblée provinciale, le ministre provincial, NGOs, CLs et PA et Pygmées 37/40 cartes communautaires du territoire de Walikale validées et synthétisées en une carte pour le Territoire 	953	92	1045	<p>Etude sur la consommation du bois dans les pêcheries du Lac Edouard non effectuée à cause de l’insécurité. A la place, l’étude environnementale a eu lieu en 2009 (au lieu de 2008)</p> <p>Insécurité (FDLRs) à Walikale ; conflits entre la population, le parc, concessions minières et entreprises forestières</p> <p>4 drafts non encore produits</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prise de conscience des chefs coutumiers sur les enjeux de la gestion forestière en RDC Renforcement des capacités des CLs dans la conduite de la cartographie Outil de plaidoyer disponible pour la protection des droits traditionnels CLs. Facilitation de la constitution des dossiers de concession forestière des CL Réseau CREF a collaboré avec 3 membres des RRN dans la cartographie participative (production des cartes) Bonne connaissance des ressources disponibles par les communautés Mise en place des plans de développement local
	<ul style="list-style-type: none"> 5 projets communautaires mis en œuvre par les membres du Réseau CREF à Lubero, Beni et Nyiragongo (élevage, infrastructures scolaires, route de desserte agricole, eau potable) 				3 sites non encore dotés de projets communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation progressive des ressources locales
	<p>Actions de plaidoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontres officielles et informelles avec le Gouverneur, le Ministre Provincial de l’Environnement et le Bureau d’Etudes du Cabinet du Gouverneur, la Coordination de l’Environnement 				2 réunions non planifiées	<ul style="list-style-type: none"> Réseau CREF demandé à aider la Province avec un Edit sur la gestion forestière au Nord-Kivu Conflit UGADEC et Réseau CREF sur approches conservation vs approche développement résolu

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/ observations	Effets – Impacts
		Homme	Femme	Total		
	<ul style="list-style-type: none"> Tables rondes avec les députés provinciaux 					<ul style="list-style-type: none"> Réseau CREF demandé par le Ministre de superviser une commission technique sur la foresterie communautaire, composé du Bureau d'Etudes du Cabinet du Ministre, Ministre Provincial. L'Assemblée Provinciale, ONGs locales, Coordination Environnementale Espaces de dialogue entre les autorités et Réseau CREF accrus et reconnaissance du Réseau CREF comme partenaire incontournable Mise en marche d'un processus d'élaboration d'un Edit sur les Pygmées
	<ul style="list-style-type: none"> Para-juristes environnementaux formés 	40	03	43		
2 Conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaires améliorées en zones forestières	<ul style="list-style-type: none"> 34 séances de sensibilisation des PAs pygmées sur l'assainissement et l'hygiène de l'habitat et de la santé communautaire et 28/20 sources d'eau aménagées 	9653	11086	20739	→ 8 sources de plus. En atelier beaucoup d'observations sur la qualité de l'eau de la source qui n'est peut-être pas toujours testé en laboratoire	-
3 Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant	<ul style="list-style-type: none"> 5268 foyers améliorés vulgarisés (2008-2009) Une presse à briquettes opérationnelle à Goma, Butembo et Beni Installation en cours d'un bio digesteur expérimental à Goma 				298 foyers améliorés au-delà des prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Economie de charbon à 50 - 70 % dans les ménages touchés. Epargne moyen mensuelle de 30 USD par mois et disponible pour la scolarisation des enfants et des soins médicaux. A Rutshuru le FA constitue un bien de valeur à offrir lors des cérémonies. Engouement au gain économique occasionné par le foyer amélioré

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/ observations	Effets – Impacts
		Homme	Femme	Total		
compte des besoins sylvicoles et agricoles						<ul style="list-style-type: none"> Expérience briquette et bio digesteur non concluantes et arrêt de l'activité en 2010
	<ul style="list-style-type: none"> CLs et PA et chefs coutumiers sensibilisés Pépiniéristes et membres du Réseau CREF formés en gestion des pépinières ; en techniques de greffage et en agroforesterie Atelier provincial sur les stratégies de reconstitution forestière et l'état des lieux de la déforestation dans 4 territoires connue (en 2008) 81 pépinières produisent 536401 plantules et 42 pépinières renforcées en 2010 36 /45 hectares prévus emblavés par les CLs pour l'agro-foresterie en commençant avec 11 ha de champs pilotes 	3079 237 72	2629 49 09	7508 286 60	25 séances au-delà des prévisions 31 pépinières au-delà des prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production fruitière et amélioration du revenu et de la santé par la vente et la consommation Stratégies de reboisement harmonisées entre membres du Réseau Estimation <i>théorique</i> de 876.92 ha emblavés Des boisements disponibles pour consommation familiale Diminution de la ruée vers les forêts protégées et classées Engouement des communautés à l'agroforesterie
4 Gestion durable des Forêts de communautés	<ul style="list-style-type: none"> Chefs coutumiers et SC de Walikale sensibilisés sur la foresterie communautaire (2009) Atelier de diagnostic organisationnel pour renforcer la mise en œuvre des forêts communautaires (2009) Voyage d'échange d'expérience sur les forêts communautaires en Tanzanie (2010) 4 projets pilotes de Concessions Forestières des Communautés Locales identifiés et un plan de gestion du futur CFCL en élaboration 	69 63	03 03	72 66	Manipulation orchestrée par UGADEC Informations 2010 non encore disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Les chefs coutumiers se sont engagés à reconnaître les droits des pygmées A travers une déclaration, les chefs coutumiers ont soutenu le mémo de RRN sur le moratoire demandé au Gouvernement de promulguer la loi sur les FC

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/ observations	Effets – Impacts
		Homme	Femme	Total		
5 (Axe 6) R 6 : CLs et PA défendent leurs droits aux ¹ res- sources en se basant sur la loi fo- restière	<ul style="list-style-type: none"> Production de 100 boîtes à images sur le code forestier, 3000 dépliants, 925 exemplaires du code forestier, 1360 T-shirts et distribution entre 37 membres du Réseau 193 émissions radio (en 2008 et 2009) au niveau de 4 territoires 83 séances d'animation avec la boîte à image 3/4 numéros de Flash Réseau produits à l'intention des leaders administratifs et politiques Emissions radio évaluées 	4244	2192	6436	<ul style="list-style-type: none"> Dossier spécifique centre Enanga et radio-télévision environnementale non élaborées 101/208 émissions radio non réalisées en 2009. données 2010 non disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> La boîte à images a aussi été envoyée aux autres provinces Engouement des acteurs aux messages sur le code forestier et ses mesures 8 clubs d'écoute formés en 2 territoires Quel a été le changement de comportement de la population ?
6 ² Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et respon- sables poli- cito- administra- tifs	<ul style="list-style-type: none"> 1/3 ateliers/réunions d'échange organisé autour du PNKB Cahier de charge sur la gestion participative du Parc finalisé Formation des parajuristes à Walikale pour accompagnement juridique des pygmées 2 réunions avec ICCN pour Rutshuru (PNVi) 	64 99	6 5	70 104	<ul style="list-style-type: none"> 2 réunions non organisées à cause de surcharge Cahier de charge avec l'appui de RRN – Sud Kivu 	<ul style="list-style-type: none"> Une base de données disponibles sur les violations des droits humains par les agents de l'ICCN. Accord en cours de conclusion entre ICCN et les CL de Bakano sur conflits entre populations riveraines et le PNKB

Axe 2 : Sécurité alimentaire autour et dans les forêts

¹ Il s'agit des activités de vulgarisation du code forestier qui ont aussi continué en 2010 sous axe 1

² Ce résultat était formulé sous axe 8 en 2009, mais il a continué sous axe 1 en 2010

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
7 Sécurité alimentaire autour et dans les forêts	• Formation en apiculture à l'intention des CLs et	24	06	30	2 étangs non attribués aux communautés par manque de budget En 2008, pas de réalisations pour l'organisation des MUSO car le formateur n'était pas disponible	<ul style="list-style-type: none"> 62 ruches entretenues et 40 ruches supplémentaires initiées par les communautés. Ruches attaquées par une maladie qui empêche la production du miel, d'autres sont trop humides → pas de reproduction des abeilles et non plus production de miel. 10/62 ruches ont produit 1 litre (chacun?) à 10 USD/par an. <p>Les MUSOs visitées sur le terrain traînent à prendre de l'élan. On n'a pas fourni un appui financier aux MUSO car non recommandé par le formateur.</p>
	• des PA pygmées et 62 ruches installées	383	463	846		
	Organisation en pisciculture	14	01	15		
	3 communautés des peuples autochtones sont dotées de 3 étangs piscicoles communautaires	60	66	126		
	8 MUSOs structurés	87	145	323		

Axe 3 Gestion participative et rationnelle des ressources halieutiques du Lac Edouard, Kivu et dans les rivières en zones forestières

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
	Pas de réalisations					

Axe 4 Santé, eau potable et hygiène communautaire en zone forestière

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
Conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaires améliorées en zones forestières	<ul style="list-style-type: none"> Les réalisations de ce résultat ont été insérées dans axe 1 comme un des suites logiques de la cartographie participative. 					

Axe 5 Dignité et stabilité pygmées

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
8 Pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques	Un atelier de concertation tenu entre les Pygmées et les chefs coutumiers	57	05	62	Pas de réalisations en 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Accord de principe obtenu des chefs coutumiers pour la cartographie des terres des pygmées • Accord obtenu pour des concertations périodiques sur la problématique foncière pygmées
9 Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays	Les réalisations pas encore connues car les rapports 2010 se sont pas encore disponibles				Activités menées en territoire de Beni	<ul style="list-style-type: none"> •
10 Sécurisation foncière et alimentaire des PA pygmées de manière plus durable	Les réalisations pas encore connues car les rapports 2010 ne sont pas encore disponibles				Idem	<ul style="list-style-type: none"> •

Axe 6 : Conditions socio-culturelles, éducationnelles, informationnelles et droits civiques

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
	Les réalisations sont intégrées en axe 1 : « CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi »					

Axe 7 : Défense des intérêts socio-économiques et infrastructures

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
	Les réalisations MUSO sont intégrées en axe 2 : « Sécurité alimentaire autour et dans les forêts »					

Axe 8 : Promotion des droits et libertés fondamentaux des communautés

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart/Observations	Effets – Impacts
		H	F	T		
11 Droits et libertés des femmes et enfants vulgariés	7/6 séances de projection du film éducatif réalisées et installation d'un panneau de vulgarisation	8924	9545	18469 ¹	1 séance de plus	<ul style="list-style-type: none"> Dévoilement de 597 personnes dont 447 femmes victimes de violences sexuelles 3 comités d'observation et d'éducation sexuelle/sociale mis en place
	4 ateliers de réflexion et d'échanges organisés 120 dépliants sur les droits de l'enfant à l'éducation et la loi contre les violences sexuelles distribués	146	130	276		
	<ul style="list-style-type: none"> Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables policito-administratifs 				Voire axe 1, libellé numéro 5	

Axe 9 : Gestion institutionnelle du plan

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart	Effets – Impacts
		H	F	T		
12 Développement de la culture de transparence, de rendre compte	<ul style="list-style-type: none"> 3/3 AGs réalisés 9/12 réunions CA réalisés 6/6 réunions CS réalisés Réunions du Secrétariat Général tenues (1 fois par mois) 	120 21	12 1	132 22	3 Réunions CA non réalisés pour raison de surcharge ou en attendant la préparation de l'AG 5 réunions du Secrétariat Général non tenues pour raison de surcharge	Les résolutions ont sanctionné les organisations non en règle avec le Réseau
	<ul style="list-style-type: none"> 3 audits externes des comptes annuels au niveau du Réseau 3 audits externes des membres 2 réunions pour harmoniser les audits entre les territoires 					
13 Accrois-	<ul style="list-style-type: none"> 2008 : suivi périodique par les membres de 				Pas tous les membres ont	Pas de grandes observations par rapport au Réseau ² . Amélioration de la gestion au niveau des membres, mais en 2009 14/27 membres audités ont été certifiés avec réserve et 3 ne sont plus éligible à l'appui financier 2009. → ?? Evolution de la performance des membres sur le terrain ???

¹ Estimation des chiffres

² La mission d'évaluation a constaté des erreurs de calculs dans les deux rapports d'audit 2008 et 2009.

Libellé	Réalisations 2008-2010	Effectifs			Ecarts	Effets – Impacts
sement de la performance des membres sur le terrain	leurs activités sur le terrain • 2009-2010 : suivi technique et financier par le Secrétariat Général auprès des membres sur le terrain	100	29	129	fait le suivi en 2008	
	Auto-évaluation et évaluation mi-parcours • 3 ateliers d'auto-évaluation au niveau du Réseau entier (1 par an) • 2 auto-évaluations par les organisations membres avec les communautés locales (2008-2009) • 1 réunion annuelle du CCT utilisé pour l'auto-évaluation au niveau synergie • Préparation des TdRs pour l'évaluation mi-parcours	158	20	178	8 organisations membres n'ont pas faite l'auto-évaluation avec les CL	
	23/45 réunions CCT organisés pour 9 CCT et 9 superviseurs ont reçu des motos et des matériels	474	68	542 ¹	6 CCT doivent s'organiser encore en 2010	CCT très <i>pertinent</i> pour organisations membres et non membres du Réseau CREF • Harmonier les interventions • Aider à identifier les vrais besoins des populations à moindre cout • Formation sur le tas • Possibilité de projeter des actions de plaidoyer <i>Efficacité</i> faible à cause de manque de moyens et faible participation non Réseau CREF <i>Viabilité financière et durabilité zéro, car pas de contribution par membres CCT</i>
	• 9 organisations membres ont reçu un accompagnement technique, organisationnelle, institutionnelle à la carte • 22 membres ont reçu une formation sur la	128 87	29 24	157 111	1 formation en planification, suivi et évaluation à l'intention de tous les membres non-réalisée	Finalisation des textes de base en cours au niveau de certains membres

¹ Les effectifs pour 2010 manquent encore

Libellé	Réalizations 2008-2010	Effectifs			Ecart	Effets – Impacts
	pérennité organisationnelle et financière. <ul style="list-style-type: none"> • 1 formation de tous les membres en gestion administratif, comptable et matérielle • 1 formation de tous les membres en approche genre (NB cette activité était programmé sous axe 1, mais elle fait partie de axe 9) 	82	30	112	3 membres n'ont pas participé à la formation en gestion et 3 non membres ont participé	
14 La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des membres du Secrétariat Général en compatibilité et en Décentralisation et Gouvernance Locale • Accompagnement du processus de renforcement institutionnel du Réseau en 2009 et 2010 	1 23	3 11	4 34		Stratégies définies pour la pérennité organisationnelle et financière du Réseau CREF Efficacité du travail renforcé.
	<ul style="list-style-type: none"> • Echanges, plaidoyer pour plus de finances ou pour l'environnement au niveau provincial, national et international – 40 événements 					

Annexe 5 : Dépenses sur financement RFN 2008-2010

Axe	Résultat	Dépenses en USD ¹	%
	Frais de fonctionnement (fixes) RFN (272,753 USD) et UICN NL (147462.19 USD + 2010)	272,753.00	16.81
1	Les CLs connaissent mieux et protègent leurs espaces vitaux et les ressources qui s'y trouvent	164,486.07	
	Les CLs et PAs gèrent durablement leurs terroirs forestiers en tenant compte des besoins sylvicoles et agricoles	417,896.07	
	Gestion durable des Forêts de communautés	60,021.96	
	CLs et PA défendent leurs droits aux ressources en se basant sur la loi forestière ² .	49,776.00	
	Dialogue assuré entre les CLs, ICCN, exploitants forestiers et responsables politico-administratifs ³ .	13,214.00	
Total axe 1		705,394.10	43.46
2	Sécurité alimentaire autour et dans les forêts	42,669.90	
Total axe 2		42,669.90	2.63
3	Ressources halieutiques		
Total axe 3		00.00	
4	Conditions d'hygiène de l'habitat et de la santé communautaires améliorées en zones forestières	22,218.00	
Total axe 4		22,218.00	1.37
5	Pistes définies pour l'amélioration des conditions socio-économiques	7,987.65	
	Les peuples autochtones accèdent au système judiciaire en tant que citoyen du pays	9,000.00	
	Sécurisation foncière et alimentaire des PA pygmées de manière plus durable	19,770.65	
Total axe 5		36,758.30	2.26
6	<i>Les résultats de cette axe sont intégrées en axe 1</i>	00.00	
Total axe 6			
7	<i>Les résultats attendus ont été intégrées en axe 2</i>	00.00	
Total axe 7			
8	Droits et libertés des femmes et enfants vulgarisés	1,915.00	
Total axe 8		1,915.00	0.12
9	Développement de la culture de transparence, de rendre compte	119,188.13	
	Accroissement de la performance des membres sur le terrain	320,624.39	
	La pérennité organisationnelle et financière du Réseau assurée	62,143.33	
Total axe 9		501,955.85	30.93
	Frais bancaires	39,347.25	2.42
Grand total		1623,011.40	100.00
Tableau 3 : Dépenses sur financement RFN 2008-2010			

¹ Source : Audit externe 2008 et 2009 + budget exercice 2010

² Il s'agit des activités de vulgarisation du code forestier qui ont aussi continué en 2010 sous axe 1

³ Ce résultat était formule sous axe 8 en 2008 et 2009, mais il a continué sous axe 1 en 2010

More information: www.cdi.wur.nl

